



Investir dans les populations rurales

## République du Congo

---

### **Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF)**

### **Rapport de supervision**

Rapport principal et appendices

Dates de la mission: 18 mai – 06 juin 2015

Date du document: 29/06/2015

No. du Projet: 1583

No. du rapport: 3812-CG

Division Afrique de l'Ouest et du Centre  
Département gestion des programmes



## Table des matières

A.	Introduction	1
B.	Vue d'ensemble de l'exécution du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF)	2
C.	État d'avancement de l'exécution du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF)	33
D.	Aspects fiduciaires	38
E.	Durabilité	49
F.	Autres : Procédures de clôture des PRODER 2 et 3.	49
G.	Conclusion	51

## Appendices

Appendice 1:	Résumé de l'état d'avancement du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF) et notes attribuées	53
Appendice 2:	Cadre logique actualisé: état d'avancement par rapport aux objectifs, effets et produits	57
Appendice 3:	Récapitulatif des principales mesures à prendre dans les délais convenus	61
Appendice 4:	État d'avancement matériel par rapport au PTBA (y compris indicateurs SYGRI)	69
Appendice 5:	Aspects financiers: performance financière effective par bailleur de fonds et par composante, et décaissements par catégorie	77
Appendice 6:	Application des dispositions de l'accord de financement: état d'avancement	81
Appendice 7:	Gestion des savoirs: apprentissage et innovation	83
Appendice 8:	Plan d'action d'urgence PADEF	85
Appendice 9 :	Évaluation de la gestion financière lors de la supervision - Questionnaire d'orientation	96

## Sigles et acronymes

ANO	Avis de non-objection
CA	Centre d'Affaires
CAT	Centre d'Appui technique
CCP	Centres communautaires de pêche
CDPS	Comité Départemental de Planification et de Suivi
CDPA	Centre de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture
CDTA	Centre de Démonstration des Techniques Agricoles
CEQ/CMEC	Caisse d'Epargne et d'Equité/Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédit
CERAG	Centre de Recherche et d'Amélioration Génétique des plantes
CNCE	Centre National de Contrôle des Epizooties
CNLMC	Centre National de Lutte contre les Maladies des Cultures
CNOP	Concertation National des Organisations Paysannes
CNP	Comité National de Pilotage
CRAL	Centre de Recherche Agronomique
CRIPT	Centre de Recherche et d'Initiation aux Projets technologiques
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DDA	Direction Départementale de l'Agriculture
DDE	Direction Départementale de l'Elevage
DDETP	Direction Départementale de l'Équipement et des Travaux Publics
DGE	Direction Générale de l'Elevage
DRF	Demande de retrait de fonds
ETA	Etangs Traditionnels Aménagés
GCMM	Groupeement de Concertation de Multiplicateurs de Manioc
GIEC	Groupeement d'Intérêt Economique Communautaire
HIMO	Haute Intensité de Main d'œuvre
INRA	Institut National de Recherche Agronomique

IRA	Institut de recherche agricole
IRPP	Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MPA	Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
OPM	Opérateur Promoteur de Microfinance
PADEF	Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles
PDARP	Projet de développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales
PDM	Produit dérivé du manioc
PPM	Plan de Passation des Marchés
PPR	Peste de Petits Ruminants
PRESJAR	Projet d'insertion des Jeunes à Risque
PRODER 3	Projet de Développement Rural dans les Départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha
PRODER SUD (2)	Projet de Développement Rural dans les départements de la Bouenza, Lékoumou, Niari et Kouilou
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
RAF	Responsable administratif et financier
RMP	Revue à mi-parcours
RH	Ressources humaines
RSE	Responsable de suivi-évaluation
SAF	Service Administratif et financier
SE	Suivi et évaluation
UNGP	Unité Nationale de Gestion du Programme
URDC	Unité de réintégration et de Développement Communautaire
SYGRI	Système de Gestion des Résultats et des Impacts
TdR	Termes de référence
UNGP	Unité de gestion du programme
ZIP	Zone d'Intervention du Projet

## A. Introduction<sup>1</sup>

1. Une mission conjointe de supervision du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF) s'est déroulée en République du Congo du 18 mai au 6 juin 2015. Cette mission avait pour objectif d'évaluer la performance globale et spécifique - par filière – des 2 projets et le niveau de réalisation des objectifs du Programme en vue de préparer la voie pour la Revue à Mi-Parcours prévue dans le deuxième semestre 2015. Plus spécifiquement, la finalité était de pourvoir à l'UNGP les matériaux techniques et financiers nécessaires pour une meilleure conduite de la suite du programme afin de mieux atteindre les résultats attendus et programmés dans le PTBA 2015.
2. Prévu pour une durée de 5 ans, le PADEF a été approuvé par le Conseil d'Administration du FIDA le 8 décembre 2011 (signature de l'accord le 21 février 2012) et il est entré en vigueur le 03 juillet 2013. Le Programme est placé sous la tutelle du Ministère et de l'Élevage (MAE) qui en est le maître d'ouvrage et qui a délégué la mise en œuvre à une Unité de gestion de programme (UNGP). Celle-ci a été mise en place en janvier 2013 pour coordonner deux autres projets de développement rural cofinancés par le FIDA et le Congo. Il s'agit du PRODER Sud (Prêt N° 688-CG, Prêt OPEP n° 1177P, clôturé respectivement en juin 2014 et décembre 2014) et du PRODER 3 (Don FIDA N°DSF-8019-CG et prêt OPEP 1295 P, respectivement en achèvement le 31 mars 2015 et en clôture conjointe en Septembre 2015). Le PADEF, qui intervient dans les 10 départements du pays, a son siège à Brazzaville et des bureaux de facilitation auprès des 10 Directions Départementales de l'Agriculture des zones d'intervention. Le montant total du financement est de 28,95 milliards FCFA dont 6,2 milliards FCFA pour la contrepartie du Gouvernement, 13,2 milliards FCFA pour les don et prêt FIDA et 9,3 milliards pour le prêt OFID.
3. Le PADEF comprend quatre composantes: (i) Composante 1 : Appui à la production végétale, animale et halieutique ; (ii) Composante 2 : Appui à la conservation, transformation et commercialisation; (iii) Composante 3 : Renforcement des capacités ; (iv) Composante 4: Coordination, suivi du programme et gestion des connaissances.
4. Dès son arrivée à Brazzaville, la mission a rendu une visite de courtoisie à M. Mouangou Jean Fulgence, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage et a tenu une réunion de travail avec l'équipe de l'UNGP et les principaux partenaires afin de faire le point sur l'état d'avancement du programme. En date du 20 Mai, la mission s'est rendue dans les départements en vue d'apprécier les réalisations du Programme et échanger avec les bénéficiaires. Les visites de terrain ont été complétées par des rencontres de travail avec les cadres du Programme et les structures déconcentrées du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAE) des départements visités.
5. Le Rapport de la mission de supervision a été soumis à l'appréciation des différentes parties prenantes et amendé pour tenir compte des recommandations. La restitution à l'UNGP et au Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Rapport de Supervision a

---

<sup>1</sup> La mission était composée de : Rasha Omar, Chargée de Portefeuille, WCA; M. Patrick HABAMENSHI, chef de mission, responsable des aspects institutionnels, de suivi & évaluation, du genre et de ciblage; Anas Abouelmikias, Consultant Expert financier, responsable des aspects administratifs et fiduciaires ; Amadou Doudou Seck, Expert en passation de marchés; Ann Wesling, Expert en microfinance et finance rurale; Christopher Bennet et Andrew Graffham, de l'Université de Greenwich, spécialistes en industrie du manioc en charge de l'initiative FIDA-Université de Greenwich intitulée « Increasing Performance of the Cassava Industry (IPCI) in West and Central Africa Region»; M. Adako Modiongui ; Expert en productions agricoles, spécialiste en racines et tubercules. L'équipe du FIDA était constituée de Mme Christiane Kuhn, PA FIDA WCA Rome, M. Richard Bouka, CPO/PF FIDA WCA Congo, responsable des aspects de production agricole et Jean Pascal Kaboré, PO FIDA WCA Congo/RDC responsable des organisations professionnelles agricoles, de suivi-évaluation et gestion des connaissances et des aspects de Génie routier et M. Gaëtan Nsoumbidi CPA FIDA WCA Congo, pour les aspects fiduciaires et de passation de marchés. La partie gouvernementale était représentée par Bernard Ngoulou, Spécialiste en productions végétales, Attaché au Cabinet du chef de l'Etat; Nazaire Bouboué, zootechnicien, spécialiste des élevages avicoles responsable des aspects de production animales/volaille villageoise, Alphonse Badia, Expert en microfinance ; ; M. Isidore Mouanga, DG aquaculture, au Ministère de la Pêche et de l'aquaculture et M. Pierre Missengué, Expert en infrastructures routières au Ministère de l'équipement et des Travaux Publics.

eu lieu le 8 juin 2015. Les recommandations et conclusions de la mission de supervision seront passées en revue et confirmées dans les semaines qui viennent dans une Lettre de Gestion du FIDA.

## B. Vue d'ensemble de l'exécution du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF)

6. Le PTBA 2015 a été élaboré et soumis au Comité National de Pilotage (CNP) le 26 novembre 2014 et reçu l'avis de non objection du FIDA le 10 janvier 2015. Le rapport d'achèvement du PRODER 3 a été élaboré et présenté à l'atelier de clôture du projet les 14 et 15 avril 2015.
7. Sur la base des rapports d'activités trimestriels du PRODER 3 et du PADEF, la mission constate avec satisfaction qu'à mi-parcours de la mise en œuvre du PTBA, les activités réalisées peuvent être considérées globalement comme quantitativement appréciables avec toutefois des variations importantes d'un volet à un autre.

Composante	Niveau de Réalisation (%)		
	Activités Réalisées Entièrement	Activités Réalisées En Partie	Activités Non Réalisées
Appui à la Production	15	41	44
Appui à la Transformation et à la Commercialisation	0	29	71
Renforcement des Capacités	8,33	12,5	79,2
Coordination et Gestion	21	29	50
Synthèse	13	28	60

8. La mission note avec satisfaction une amélioration continue du système de Suivi-Evaluation, avec toutefois une absence du suivi des effets produits par la réalisation du projet. Pour un projet en phase de clôture comme le PRODER 3, le dispositif de suivi/capitalisation des effets devait être systématique pour rendre compte des retombées de ces activités sur les revenus, la sécurité alimentaire et en général, les conditions de vie des ménages. L'absence de ce dispositif de collecte systématique et de capitalisation des effets constitue une insuffisance du dispositif de suivi-évaluation qui n'arrive pas à rendre compte des retombées, des changements et des bénéfices des actions financés par le projet au niveau des bénéficiaires. Sur la base de cette insuffisance, le PADEF devrait prendre les dispositions pour assurer le suivi, la collecte et la capitalisation systématique des effets produits au niveau des groupes cibles par les activités réalisés, y compris la perception des groupes cibles sur les réalisations. C'est cette capitalisation qui permettra de rendre visible les succès et les insuffisances du projet, afin d'aller au-delà du simple financement des activités pour capter les signes d'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires. Une proposition du dispositif de suivi des effets devrait être présentée à la revue à mi-parcours du projet.
9. Concernant les bénéficiaires du programme, la mission a constaté lors des visites de terrain, un engouement par rapport aux activités du programme, notamment pour les deux filières phares du PADEF que sont le manioc et l'aviculture, ainsi que pour la finance rurale. La mission a toutefois subie les contrecoups d'une hostilité palpable des populations envers le PADEF dans quelques zones. Deux cas en particulier étaient assez graves pour être relatés dans le présent rapport : Ndiba et Ndounga. Au village Ndiba, les membres de deux GIECs s'en sont pris violemment au responsable de la composante agro-pastorale, mécontents de l'insuffisance de sujets avicoles mis à leur disposition alors qu'ils avaient construit des poulaillers de plus de 60



m<sup>2</sup> et d'une valeur individuelle de plus de 2 millions de FCFA<sup>2</sup>. A Ndounga, village spécialisé dans la fabrication de Gari, la population a d'abord carrément refusé de recevoir la mission. Après l'intercession du CSA, la population a finalement accepté de parler à la mission en expliquant que par le passé plusieurs missions ont promis des équipements aux producteurs de Gari, mais ces promesses n'ont jamais été suivies d'effet. Les constats de la mission en matière de ciblage sont décrits plus bas.

10. La mission a fait les constats suivants sur le plan qualitatif, concernant les activités mises en œuvre:
- (a) **Volet agricole.** Les activités programmées par le PADEF au cours de la période sont la poursuite des activités enclenchées en 2014. Il s'agit principalement des activités agricoles centrées sur la mise en place et l'entretien des parcs à bois d'ancre ; du suivi du fonctionnement des réseaux locaux de distribution des boutures saines de manioc auprès des ménages et du suivi de l'entretien des champs semenciers de maïs, soja, haricot, igname. Pour le moment, le programme a principalement mis l'accent sur la production de manioc ; les retards sur les autres cultures devront être rattrapés rapidement afin de se donner suffisamment de temps pour une appropriation par les différents acteurs et avoir un impact satisfaisant d'ici la fin du programme. La mission encourage le programme à promouvoir l'association des cultures d'igname et de maïs avec le manioc pratiquées avec succès par des GIEC partenaires dans la Cuvette et la Bouenza.
  - (b) **Volet élevage.** Pour le moment, le programme a principalement mené deux activités. Il s'agit (i) de la mise en œuvre de la convention avec la DGE dans le développement de l'élevage des petits ruminants et (ii) le développement de l'aviculture villageoise dans les départements des Plateaux, de la Cuvette, de la Bouenza et du Pool. Le programme a adopté la même approche que le PRODER 3, à savoir le métayage chez des bénéficiaires primaires et la rétrocession des œufs fécondés à des bénéficiaires secondaires à travers une chaîne de solidarité. Du fait des imperfections constatées dans le ciblage des bénéficiaires primaires dans pratiquement tous les départements, la mission recommande de mettre en place un processus plus rigoureux d'identification des bénéficiaires secondaires, de les sélectionner au plus tôt et de les associer à l'exercice en cours.
  - (c) Si les mêmes erreurs de ciblage devaient se reproduire lors de la rétrocession des œufs fécondés, il n'y a aucun doute que cela engendrerait la démobilisation des populations et compromettrait l'impact recherché sur les populations cibles du PADEF.
  - (d) **Volet pêche et pisciculture.** La sous-composante pêche et pisciculture n'a réellement pas enclenché les activités de terrain. En matière de pisciculture, les pratiques restent encore rudimentaires et moins professionnelles. La mission a noté l'intervention dans ces localités (en particulier dans le Pool) de nombreux bailleurs de fonds qui laissent malheureusement les pisciculteurs dans leurs pratiques traditionnelles moins valorisantes. Ce qui donne l'occasion au PADEF de conduire ses ambitions de professionnaliser le secteur et rendre les bénéficiaires économiquement compétitifs sur le marché.
  - (e) Cependant avec l'absence des référentiels techniques tant sur la pêche que sur la pisciculture, l'UNGP a démarré par la construction des bases opérationnelles susceptibles de servir de support pour les activités programmées. Ces bases sont représentées par (a) les enquêtes sur les sous-produits agricoles pour la fabrication artisanale de l'aliment pour poisson et formation en fabrication d'aliment et en nourrissage ; (b) la production des 96 960 alevins de *Tilapia mono sexes mâles* à la Station piscicole de Dzoumouna et (c) l'identification des pisciculteurs dans le département du Pool, (d) le processus d'endossement du système de gestion de la

---

<sup>2</sup> Les membres des GIECs ont affirmé que lors de la mission d'identification des bénéficiaires des sujets avicoles, des promesses leur ont été faites comme quoi le nombre de sujets à recevoir serait proportionnel à la taille du poulailler.

*Station piscicole de Dzoumouna qui constitue un préalable au déploiement de l'assistance technique et aménagement de la station, par le MPA n'a toujours eu lieu (vi) la convention de partenariat avec la Direction Générale de l'Aquaculture pour l'encadrement administratif des appuis à la Dzoumouna (vii) l'analyse institutionnelle des groupements des pêcheurs en vue de mettre en place les cadres de concertation de gestion et de surveillance des pêches, ainsi que l'appui à l'identification et à l'organisation des acteurs de la filière de la pêche artisanale.*

- (f) **Initiative FAO-FIDA sur la chaîne de valeurs** sur les centres d'affaires (CA) et les centres communautaires de pêche (CCP) ou plateforme de bonnes pratiques. La 1<sup>ère</sup> mission des experts de la FAO a produit un rapport assorti des recommandations et d'un plan d'actions à court, moyen et long termes basé essentiellement sur (a) la mise en place de deux (2) centres communautaires/plateformes de bonnes pratiques à Makotimpoko et à Okombé, comprenant (i) l'opérationnalisation des équipements complémentaires à installer ; (ii) le développement et l'appui des activités de renforcement des capacités des acteurs directs et des noyaux départementaux et nationaux dans le domaine de la valorisation des produits halieutiques et (iii) l'établissement des CCP dans les autres sites en s'inspirant du processus du Makotimpoko et Okombé. (b) les centres d'affaires (CA) avec une alternative par la création d'un fonds d'appui aux acteurs de la chaîne des valeurs du manioc au travers des équipements, des magasins de stockage et de la mécanisation de labour et de récolte en prestation de service. Cependant, l'étude a recommandé l'exécution d'une étude de faisabilité de l'implantation des deux (2) CA et l'installation des équipements **et identification des thèmes et apprenants, élaboration des modules et supports, et organisations des sessions de formation (UNGP)**. Le rapport d'analyse des offres financières de l'expert international qui sera chargé de l'étude de faisabilité des CA est toujours en attente de l'UNGP.
- (g) **Volet Infrastructures**. Les visites terrain ont montré toute la nécessité et la pertinence du désenclavement des bassins de production afin de valoriser le potentiel existant et optimiser les revenus des producteurs. Cependant, force est de constater que le choix des pistes à réhabiliter ne s'aligne pas aux bassins de production agricoles ciblés par le programme dans le volet agro-pastoral. Au-delà de ce problème de manque de concordance entre les volets agropastoraux et les volets infrastructures de désenclavement, la mission a constaté que la réalisation des infrastructures de désenclavement a été marquée par d'énormes difficultés/insuffisances qui en ont limité les performances et les effets. Des problèmes ont été notés sur différents aspects de la mise en œuvre, en particulier : (i) *l'approche de réalisation des infrastructures de désenclavement (du choix des sites à la réalisation des travaux) ; (ii) le suivi de la réalisation des infrastructures ; (iii) l'entretien après réalisation ; (iv) La gestion financière pour la réalisation des infrastructures.* En outre, la mission a visité sur le terrain deux chantiers suspendus :
- (i) *Un dalot double sur la piste Madingou gare Kibounda où les remblais n'ont pas encore été exécutés ;*
- (ii) *Un pont sur la rivière Loubètsi sur la piste Ngondzo où le décoffrage et les remblais ont été partiellement réalisés.*
- (h) Sur ces deux sites la mission n'a pas constaté une présence de l'entreprise ou de ses installations qui semblent indiquer une reprise imminente des travaux.
- (i) Il importe d'en faire une analyse approfondie et saisir l'opportunité de la prochaine revue à mi-parcours pour introduire des changements qui permettront au PADEF d'éviter les faibles performances des PRODER.
- (j) **Volet Renforcement des Capacités**. Le programme a principalement mené des activités dans le domaine du renforcement des organisations de microfinance. De

manière générale, le rapport sur la faisabilité de création d'une faitière pour les CMEC trace assez bien une stratégie pour bâtir un réseau des CMEC. Les choix stratégiques sont cohérents avec l'établissement d'un réseau et la création d'une faitière et les recommandations sont concrètes. Malheureusement, ils dépassent les moyens et la durée prévue dans le PADEF. Pour réaliser la faitière en suivant la stratégie décrite dans l'étude, le FIDA devrait prendre l'initiative de mobiliser des ressources additionnelles ou de créer un nouveau projet axé essentiellement sur les finances rurales et mettre les ressources humaines et financières nécessaires à la disposition des caisses. Ceci demanderait une analyse plus affinée des caisses y compris celles dans le nord qui évoluent à une vitesse plus lente et qui sont confrontées par les réalités et un historique assez différent du Sud. L'étude avait fixé quatre critères<sup>3</sup> et des seuils de classification des CMEC; forte, moyenne ou faible potentialités. En utilisant ces mêmes critères aujourd'hui, nous nous retrouvons avec 07 caisses fortes, 05 caisses moyennes et 09 faibles. Afin de préparer les caisses à constituer un réseau le PADEF devrait se focaliser sur la nécessité pour les caisses d'augmenter les adhésions, améliorer le taux de transformation des ressources, améliorer la maîtrise des impayés et des charges. La fusion ou le rattachement des caisses à faibles potentiels avec des caisses moyennes ou fortes devrait créer des caisses plus fortes rendant plus solide la position financière du réseau. Ceci permettra aux caisses fortes d'être en meilleure position pour obtenir des avis favorables à leur demande d'agrément pour couvrir les points de services des anciennes caisses faibles ou moyennes.

11. Les insuffisances, faiblesses et/ou retards enregistrés sur le terrain, notamment dans les volets agropastoraux, halieutiques et infrastructures, tels que décrits plus haut sont clairement liées à des insuffisances et faiblesses relevées sur le plan institutionnel notamment dans la gestion des ressources humaines, la gestion financière ainsi que sur les relations avec les structures déconcentrées dans la Zone d'Intervention du Programme, sur le plan de la planification stratégique, du ciblage et du suivi évaluation:
  - (a) **Gestion des ressources humaines (RH).** La mission a relevé trois problèmes majeurs sur le plan des RH : (i) l'équipe de l'UNGP travaille de manière cloisonnée avec pour conséquences des retards ou incohérences dans la mise en œuvre (cloisonnement entre les services techniques et le Service Administratif et financier); (ii) cas où des activités sont sacrifiées du fait du manque d'arbitrage de cadres qui ont une vue opposée sur un dossier ; (iii) le poste clé de Spécialiste du renforcement des capacités et développement des filières pour lequel le programme a opté de ne pas relancer mais plutôt de « se répartir les tâches », La mission a constaté que pratiquement aucune stratégie ni activité de valorisation des produits n'a été menée à part l'initiative de la FAO , ce qui risque de réduire les chances d'ajouter de la valeur au productions soutenues par le programme ou de bâtir des filières autour de ces productions.
12. **Gestion financière** (Voir détails dans la Section E. Aspects Fiduciaires)
13. **Relations avec les structures déconcentrées dans la ZIP.** En général, la mission a constaté que le projet entretient des bonnes relations avec les Directeurs Départementaux dans tous les départements visités. La mission a toutefois noté un certain nombre de problèmes
  - (i) Le manque de délégation des activités aux structures déconcentrées. Le projet a tendance à vouloir mettre en œuvre toutes les activités majeures alors que le projet devrait être mis en œuvre par le faire faire.
  - (ii) Les DDA ont porté à la connaissance de la mission que certains parmi eux n'ont pas encore reçu de contrat ni d'indemnité et que le projet accuse des retards majeurs dans la provision des frais de fonctionnement. La mission recommande que toutes les situations soient régularisées sans délai.

---

<sup>3</sup> Le nombre de membres, l'encours de ressources prêtables, l'encours de crédit et le taux de portefeuille à risque.

- (iii) Les équipes de facilitation et les CSA des Départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha n'ont pas été pris en charge depuis l'achèvement du PRODER 3 il y a 2 mois
  - (iv) La mission a constaté que le programme (UNGP et Facilitation) entretient des relations tendues avec les Chefs de Secteurs Agricoles d'Owando et d'Oyo.
    - Dans le cas d'Owando, les tensions entre l'UNGP et le CSA sont à l'origine des perturbations de la distribution des sujets d'aviculture en mai 2015, avec une situation qui a dégénéré au point que la distribution des sujets s'est terminée au Commissariat de Police.
    - Dans le cas d'Oyo, le programme a informé la mission du manque d'implication du CSA, manque d'implication également constaté par la mission lors des visites de terrain : (i) le parc à bois du Secteur placé dans le champ d'un paysan du fait que le CSA n'avait préparé aucun terrain pour accueillir les boutures de manioc et pas de second ni de troisième sarclage de ce champ qui se trouve maintenant complètement enherbé ; (ii) le CSA qui ne s'est pas joint à la mission et ce sans explication, alors que tous les autres CSA ont activement participé dans la mission de supervision. La mission a interpellé le DDA et l'UNGP à propos de ces deux cas et insisté que des mesures soient prises pour rétablir une saine collaboration au risque de compromettre la mise en œuvre et le suivi des interventions.
14. **Planification stratégique.** Les problèmes relevés par la mission sur ce plan sont: (i) *les activités programmées dans le PTBA sont souvent mises en œuvre dans la précipitation – souvent du fait de retards par rapport au chronogramme prévu - ce qui a conduit à des dérapages et des échecs notoires (ex : erreurs dans la distribution des boutures de manioc en Novembre 2014 et la distribution des volailles en Mai 2015).* (ii) *l'absence d'un plan de trésorerie ; et l'absence d'une planification pluriannuelle des ressources et des activités du projet et l'absence d'une concentration des activités en lien avec les disponibilités budgétaires des fonds alloués.*
15. La mission recommande d'améliorer la planification des activités (notamment en prévoyant suffisamment de temps entre la demande d'Avis de Non Objection et la date de mise en œuvre) et de mettre en place d'un cadrage budgétaire et un ciblage des zones prioritaires et des bénéficiaires dans le cadre d'une approche de concentration.
16. **Suivi évaluation:**
- (i) la mission n'a pas perçu avec exactitude la synergie du suivi physique et financier de la mise en œuvre du programme. Il apparaît une différence de codification des activités au niveau des services financiers et suivi-évaluation rendant impossible, une mise en cohérence automatique. Même la base de données élaborée et utilisée au niveau du suivi-évaluation ne permet pas cette mise en cohérence. La dichotomie service suivi-évaluation et service financier est nette. En absence des responsables financiers, les responsables du suivi-évaluation se limitent à la présentation et à l'analyse de l'exécution physique. Cette insuffisance d'intégration s'étend aux spécialistes, responsables des volets techniques qui planifient, exécutent et collectent les données et les mettent à la disposition des cadres en charge du suivi-évaluation. La pratique est celle d'une gestion cloisonnée des données du projet qui rend difficile l'utilisation des données et analyses du suivi-évaluation pour recentrer, ajuster ou réorienter les activités du projet. Dès lors, c'est l'utilisation du dispositif de suivi-évaluation comme outil de prise de décision qui est sous utilisé au niveau du projet. Cette observation a été confortée sur le terrain par les sorties de la mission.

- (ii) Une insuffisance de suivi des activités de terrain par les cadres en charge du suivi-évaluation de l'UNGP. La mission a pu constater qu'en dehors des sorties préparatoires de la présente supervision, les cadres ne se sont pas rendus régulièrement sur le terrain pour le suivi, la confrontation/vérification des données transmises par les acteurs de collecte.
  - (iii) Pas de dispositif de suivi et capitalisation des expériences. Le programme doit tout faire pour tirer des leçons des expériences des PRODER, non seulement pour faire connaître les acquis de ces projets successifs mais aussi pour s'y appuyer dans le développement des activités du PADEF.
17. **Ciblage.** Comme mentionné plus haut, la mission a relevé des insuffisances sérieuses dans le ciblage des bénéficiaires, principalement pour le volet avicole. Il s'agit des points suivants :
- (i) Les TDR préparés pour l'identification des bénéficiaires n'ont pas été suffisamment clairs sur les critères de ciblage des populations vulnérables tels que déclinés dans les documents de formulation du Programme, ce qui pouvait laisser lieu à des mauvaises interprétations ;
  - (ii) Listes des bénéficiaires finalement établies par les chefs de secteurs, et ce sans implication systématique des GIEC. La mission rappelle que le projet devrait travailler avec les GIEC, leurs unions ou toute autre forme d'organisation paysanne, désireuse de s'engager volontairement dans un partenariat basé sur la performance, dans une dynamique de professionnalisation, dans le cadre d'une approche de développement de chaînes de valeur fortes.
  - (iii) Phase de « toilettage » des listes de bénéficiaires par l'UNGP et les facilitateurs sans implication des structures déconcentrées qui n'ont pris connaissance des listes finales qu'au moment de la distribution des aliments
  - (iv) L'UNGP n'a pas délégué l'activité de distribution aux structures déconcentrées alors que cela aurait dû être de leur ressort, le PADEF ne devant jouer qu'un rôle de facilitation des aspects logistiques
  - (v) Le PADEF a distribué des sujets à des individus non cibles du Programme : (a) des fonctionnaires des structures déconcentrées du MAE (DDA, DDE, CSA et autres) ce qui dénote une négligence grave, et de la part des structures déconcentrées un conflit d'intérêt et un abus de leur position au détriment des populations vulnérables ; (b) opérateurs économiques (ex : éleveur de 1700 poules et provendiers dans la Bouenza). **L'UNGP doit toujours s'assurer que seules les cibles du Projet prévues dans l'accord de financement sont touchées par les activités du programme.** Les autorités et opérateurs économiques se doivent d'être associés au processus, mais pas en tant que bénéficiaires directs, mais plutôt en tant que leaders d'opinion qui peuvent aider à mobiliser l'adhésion de la population aux activités en cours (métayage) et aider à mieux cerner les dynamiques de vulnérabilité dans leurs communautés.
  - (vi) Il n'y a pas eu de phase de visite des bénéficiaires finaux avant la distribution des aliments et des sujets. Cela aurait pu permettre de constater si les poulaillers étaient aux normes et donner l'opportunité de sensibiliser les bénéficiaires sur le programme de métayage. Au lieu de cela, la sélection finale a eu lieu lors de la distribution des aliments, le projet éliminant systématiquement les aviculteurs qu'ils ne jugeaient pas « prêt » ou ceux qui ne correspondaient pas au profil recherché. De cet état des choses ont résulté des mécontentements dans les populations qui s'étaient apprêtées à recevoir des poulets et qui se sont vu écartés. Certains ont agressé le personnel du programme lors de la distribution des sujets (Owando) ou même menacé de poursuivre le PADEF en justice (Pool).

- (vii) Le programme a ciblé tout autant les ménages et les GIEC sans prévoir une formule qui devrait allouer plus de kits au GIEC. Ceci a créé d'immenses frustrations parmi les bénéficiaires (cas de 2 GIEC du Village de Ndiba qui ont construit des poulaillers d'une valeur de plus de 2 millions de FCFA – d'après les bénéficiaires – et d'une superficie de plus de 70 m<sup>2</sup> mais qui n'ont reçu que 24 sujet chacun et ce après avoir protesté de n'avoir reçu que 12 sujets.
  - (viii) Dans le Pool, le Programme a donné les sujets refusés aux aviculteurs « non-prêts » a d'autres aviculteurs ce qui a fait que certains aviculteurs individuels/ménages se sont retrouvés avec près de 100 sujets
  - (ix) Le projet n'a pas encore répertorié les coûts (contribution des bénéficiaires) et ni les modèles de poulaillers et n'a pas encore établi les contrats avec les bénéficiaires. La mission recommande que des contrats stipulant les engagements et obligations du PADEF, des Structures d'accompagnement et des Bénéficiaires ainsi que les conditions du métayage et pénalités soient établis et signés sans délai. Pour ce qui est des coûts des poulaillers, il faudra clairement expliquer que ce n'est pas pour des compensations éventuelles, d'autant plus que des populations s'étant senties flouées ont réclamé le remboursement des frais engagés dans la construction de leurs bâtiments d'élevage.
18. La mission rappelle que ces dérapages notables mettent en péril le programme, en créant les conditions qui aboutiraient à la démobilisation de la population cible, ce qui compromettrait les chances d'atteindre les effets et impacts attendus à moyen et long termes. Cette situation devra être immédiatement corrigée afin d'assurer une orientation des activités exclusivement au profit des populations rurales pauvres, cibles du projet.
19. Globalement la programmation du PTBA 2015 des activités de pêche et de pisciculture a porté sur 12 activités, et à date, le taux d'exécution physique est d'environ 39% contre 57% lors de la dernière supervision. La mission recommande une montée en puissance de cette sous-composante à partir de juin 2015. Les principales recommandations sont les suivantes:

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
Elaborer un plan d'opération spécifique sur les principales actions visibles basées sur les recommandations de la présente supervision	UNGP	Fin juin 2015
Clarifier la mise en œuvre des actions spécifiques de l'initiative FAO-FIDA	UNGP	Fin juin 2015
Spécifier les axes de développement de l'IPCI sur le PTBA 2015	UNGP, FIDA	Juillet 2015

20. Sur la base des constats énoncés ci-dessus, la mission estime que le Programme est toujours dans la catégorie des projets à risques et propose un Plan d'Urgence sur une période trois mois. La mise en œuvre du Plan d'Urgence sera évaluée lors de la Revue à Mi-Parcours du Programme, prévue dans le deuxième semestre 2015.
21. **Composante 1 : Appui à la production végétale, animale et halieutique.**

**Appui à la production végétale.**

**Manioc**

**En ce qui concerne la mise en place des parcs à bois<sup>1</sup> d'ancrage**, 82,5 ha ont été mis en place sur 49 prévus, soit un taux d'exécution de 167,34%. Au total, 52 kits constitués de petits outillages agricoles nécessaires à la mise place des parcs à bois, ont été distribués auprès des GIEC dont 6 dans le Niari, 8 dans la Bouenza, 3 dans la Lékoumou, 3 dans le Kouilou, 12 dans le Pool (zone PRODER 3), 8 dans les Plateaux, 8 dans la Cuvette, 4 dans la Cuvette-Ouest.

**En terme d'impact**, la capitalisation<sup>2</sup> du potentiel de disponibilité en boutures saines de

*manioc dans la zone d'intervention du PRODER Sud a été reportée à l'issue de la campagne agricole 2014-2015 en termes de : nombre de boutures saines de manioc distribuées auprès des ménages demandeurs. En effet, 26 923 765 boutures ont été distribuées à 9 3954 ménages ; superficies emblavées hors-contrat avec les variétés améliorées de manioc par les anciens GIEC5 restés actifs. Soit un équivalent de 5 183 000 boutures valorisées pour sur une superficie emblavée de 514 ha. En cumul, 32 931 265 boutures saines de manioc ont été valorisées sur un potentiel escompté de 30 000 000 de boutures dans la zone d'intervention de l'ex PRODER Sud.*

*A titre de rappel, dans la zone du PRODER 3 ce sont 1257 150 boutures qui ont été distribuées auprès de 1998 ménages. Par ailleurs, 24 ha de parcs à bois ont été emblavés. La mise en place de 15 ha par le centre national de lutte contre les maladies des cultures (CNLMC) n'a pu se réaliser que dans la deuxième quinzaine du mois de mars 2015, soit 5 mois après le démarrage de la campagne agricole. Le retard pris dans la mise en place de ce parc à bois ne permettra pas d'obtenir des boutures au début de la campagne agricole prochaine mais celles-ci seront valorisées au second cycle de culture.*

22. **Assainissement du manioc à l'IRA.** Au niveau de l'IRA, deux conventions courent pour la production de 50 000 boutures assainies à Loudima (ex- CRAL) et 7 500 vitro plants sevrés à Brazzaville (ex- CERAG). A date, 2 245 vitro plants ont été produits à l'IRA (ex- CERAG) sur un effectif de 7 500 attendus ; au niveau du CRAL, une pépinière de 384 m<sup>2</sup> a été installée pour la multiplication du clone I97/277 et de l'écotype local Moudouma déjà assainis. Par ailleurs, 1 657 vitro plants sont en cours d'élevage et 467 ont été transférés en champs.
23. **Evaluation participative des clones élites de manioc.** Une convention sera signée avec l'IRA pour procéder à l'évaluation des clones élites de manioc. L'IRA sera également associé à la caractérisation des clones de manioc adoptés ou en cours d'introduction dans la zone d'intervention du PADEF.
24. **Identification des GIEC manioc pour la campagne agricole 2015-2016.** Dans le cadre de la campagne agricole prochaine (2015-2016), 204 GIEC devront être identifiés dont 55 dans les Plateaux, 42 dans la Cuvette, 18 dans la Cuvette-Ouest, 26 dans le Niari, 35 dans la Bouenza, 16 dans la Lékoumou et 12 dans le Kouilou. Seuls les Départements des Plateaux, de la Cuvette-Ouest, de la Bouenza et de la Lékoumou sont arrivés à terme de l'opération. Cette opération est en cours dans le Niari, le Kouilou et la Cuvette.
25. **Parcs à bois et tests d'évaluation participative des clones.** Ces tests ont été mis en place par les Chefs de secteur agricole (Lékana, Djambala, Ngo, Gamboma, Oyo, Owando, Makoua, Boundji et Ewo). Dans les sites visités à Ngo, Djambala, Ewo, Makoua, Oyo les observations ont permis de constater un bon comportement végétatif des trois variétés (Mabiala Ngouyi, I 93/0029 et la I 92/0162).
26. **Diversification des cultures : Ignames.**
  - (a) PADEF : Une superficie de 1,5 ha a été mise en place à Ngo (site d'Elouna) dans le département des Plateaux, dont 1 ha de la variété Bété-bété et 0,5 ha de la variété Nkoo. 33 paysans multiplicateurs d'igname ont déjà été identifiés et seront formés sur la technique de multiplication rapide (mini sets).
  - (b) Zone d'intervention du PRODER 3 : Programme a mis en place de 7,5 ha a partir de
    - (i) 1 tonne de semence de la variété Bété-Bété acquise auprès du GIEC de Pokola dans la Sangha
    - (ii) 11 tonnes de la variété locale Nkoo à Gamboma

<sup>4</sup> Cf., tableau 2

<sup>5</sup> 267 GIEC dont : 99 dans le Niari, 116 dans la Bouenza, 52 dans la Lékoumou et 13 dans le Kouilou.

27. Il faut noter que dans la Sangha, l'acquisition de la variété locale Nkoo a été reportée pour des contraintes saisonnières.
28. **Production des semences.** Au cours de la campagne agricole 2014-2015, l'IRA (ex- CRAL) a été contractualisée pour produire : 1 tonne de semence de soja destinée aux producteurs de la Bouenza et de la Cuvette ; 2 tonnes d'arachide destinées aux producteurs de la zone d'intervention du PRODER 3 ; 6 tonnes de maïs dont 2 tonnes pour la Bouenza et la cuvette (renforcement du volet production de la provende pour les aviculteurs) et 4 tonnes pour la zone d'intervention du PRODER 3. A date, les semences ont été produites et l'enlèvement par les équipes de facilitation est imminent.
29. En ce qui concerne le couple soja-maïs, les semences produites seront prioritairement distribuées aux aviculteurs demandeurs pour permettre à terme de les intégrer dans la chaîne de production de la provende.
30. **Champs semenciers de Mucuna.** Des champs semenciers de Mucuna dont été mis en place par les Chefs de secteurs agricole dans les départements des Plateaux, de la Cuvette et de la cuvette-Ouest soit une superficie totale de 1,5 ha. L'usage du mucuna comme plante de couverture permettra de lutter contre les adventices perniciox (fougères, impérata, choméline et digitaria...) et de régénérer la fertilité des sols. A terme, 42 multiplicateurs seront contractualisés pour produire la semence qui sera par la suite distribuée aux demandeurs. Des parcelles de démonstration seront mises en place pour montrer l'effet bénéfique de l'utilisation de cette plante pour conserver et restaurer la fertilité des sols tout en luttant efficacement contre l'enherbement et les adventices perniciox.
31. **Constats de la mission :**
- (a) **Parcs à bois et tests d'évaluation participative des clones**
- (b) A Djambala, on a constaté des signes probables d'une attaque de bactériose sur Mabilia Ngouyi se caractérisant par un dessèchement du bourgeon apical des tiges. Par contre dans les autres localités visitées, la variété se comporte bien.
- (c) **État des Parcs à bois mis en place par les secteurs agricoles.** L'état général des parcs à bois est bon sauf à Makoua où les contraintes observées peuvent être liées au choix de terrain en zone de savane (fertilité et infestation par les adventices). Cependant à Oyo, le développement des plantes est bien normal malgré l'état d'enherbement du parc à bois et de l'essai clonal. Le PADEF a informé la mission que les fonds reçus par le chef de secteur pour la préparation de terrain n'ont pas été utilisés à cette fin. Les boutures devant servir à la mise en place du parc à bois et du test clonal ont finalement été plantées dans le champ d'un tiers à Oyo. Les fonds devant également servir à l'entretien, reçu par l'aide comptable, n'ont pas servi à cet effet.
- (d) **Mise en place Parcs à bois par les GIEC.** L'aspect végétatif est bon en général. Par contre, on constate un effet répressif des sols sableux sur la croissance des plantes en zone de savane de la Cuvette et de la Cuvette comparé à la zone de forêt, notamment à Ekami (district de Boundji) et à Tsiako (district de Makoua). Cependant dans le département de la Bouenza, ces clones affichent un comportement normal sur les sols argileux en savane. Mabilia Ngouyi a présenté un meilleur développement dans toutes les zones de cultures.
- (e) **Laboratoire de biotechnologie de l'IRA (Loudima)** Dans ce laboratoire qui est en charge de l'assainissement du manioc, la mission a constaté que la réhabilitation a omis d'isoler les murs du laboratoire contre l'humidité dû à la vétusté du bâtiment. Un pan du mur de la pièce abritant la hotte à flux laminaire est couvert de moisissures; ce qui est une source potentielle de contamination. ***Ces moisissures représentent un risque majeur de contamination qui peut compromettre l'assainissement du manioc et la production de vitro plants***



- (f) **Distribution des boutures saines de manioc auprès des ménages.** La stratégie de diffusion des boutures saines de manioc auprès des ménages à travers la mise en place des réseaux locaux de distribution, devrait se poursuivre pour permettre une appropriation précoce des clones au niveau des ménages. Cette stratégie qui a fait ses preuves dans la zone du PRODER-SUD devrait être appliquée dans la zone du PRODER 3.
- (g) **Les champs de multiplication de Mucuna.** Les champs de multiplication de Mucuna visités présentent tous un bon développement et sont au stade de floraison et formation de gousses.
- (h) **Production des semences.** Les semences de soja, d'arachide et de maïs ont été produites elles sont entreposées au CRAL dans les entrepôts et chambres réfrigérées dont la réhabilitation et l'équipement ont été cofinancés par le PRODER Sud, le PDARP et l'Union Européenne. Elles seront prochainement enlevées par les équipes de facilitation

#### ***Perspectives pour le Soja.***

Avec l'engouement observé pour l'aviculture villageoise la culture du couple Maïs- Soja est appelé à se développer. Cependant pour le soja dont les semences sont en cours de diffusion la mission a constaté que le prix de vente au kilo était très élevé (400-900 CFA) ce qui est beaucoup trop élevé pour produire de la provende de manière artisanale. Ces prix élevés du soja graine sont le fait de faibles rendements (environ 1t/ha) en milieu paysan de la culture pratiquée avec des techniques culturales inadéquates et sans intrant. Les leçons apprises sur la culture du soja en milieu paysan montrent que la culture pratiquée sans un paquet technologique adéquat (semences, bio-fertilisation, itinéraire technique..) la culture ne peut être rentable et durable. Il est indiqué que le PADEF puisse mettre en place une véritable stratégie pour la production du soja en milieu paysan.

#### **Production animale**

##### ***Aviculture***

A la conception du Projet, il était prévu l'acquisition de géniteurs 3000 poules et 3000 coqs de race Isa brown et Loman brown au stade poulette et coquelet soit 12.000 au total. Les bénéficiaires devraient recevoir à travers les GIEC ;

- (i) un appui des services de la DDE pour le suivi sanitaire des soins vétérinaires de la volaille ;
- (ii) un stock initial de produit vétérinaires indispensables sera constitué au niveau des GIEC ;
- (iii) une formation sur la fabrication artisanale de la provende à partir des produits locaux et résidus agricoles.

Le rythme de création des GIEC spécialisés dans l'activité d'élevage de la volaille devait être de 50 en année-1 puis 100 en année-3 et 4 soit 250 GIEC au total.

32. **Résultats<sup>6</sup> des activités avicoles enregistrés par le PRODER-3 :** En 2012 le Projet avait mis en place 45 noyaux d'élevages (25 dans le district de Kinkala et 10 respectivement dans les districts de Louingui et de Boko) composée chacun de 3 coquelets et de 22 poulettes de race hybride Bovans Néra. Selon les dispositions contractuelles, chaque éleveur avait

<sup>6</sup> Cf., tableau en annexe

rétrocédé au Projet 360 œufs fécondés redistribués aux nouveaux bénéficiaires sous la supervision des Chefs de secteur Agricole. Trois (3) noyaux avaient dès le départ disparu suite à la pseudo peste qui a sévit plus particulièrement dans les districts de Kinkala et moyennement dans celui de Boko. Sur les 42 exploitations avicoles restantes, 13 éleveurs jugés Leaders ont pu bénéficier de la deuxième race introduite (Sussex). L'introduction de 1250 sujets reproducteurs de la race Bovans Néra et 818 de la race Sussex a eu un impact physique important au niveau des bénéficiaires du Projet dans le Département du Pool. Ces sujets se sont adaptés et se comportent bien chez la plupart des éleveurs à l'exception de certains élevages frappés par la maladie de Newcastle.

33. L'intensification de l'élevage avicole se fait sur deux volets :

- (a) **L'identification de la race facilement appropriable** par les aviculteurs. La race précédemment diffusée (Bovans Néra) est appréciée par les bénéficiaires pour la ponte qui ne varie pas au moins jusqu'à la descendance F1, même étant hybride; les éleveurs n'ont pas relevé de dégénérescence des sujets issus de la reproduction de la Bovans Néra à date et la performance des générations successives est considérée bonne pour la ponte ; la race Bovans Néra se distingue par une entrée en ponte à 17 semaines avec un rendement de 1 œuf/jour/poule et des œufs de grand calibre et de *coloration* foncée et homogène ; la race Sussex se distingue par une entrée en ponte plus tardive et un rendement en œufs inférieur à celui de la Bovans Néra, avec un calibre des œufs plus petit et une coloration claire et irrégulière des œufs. Les sujets Sussex sont appréciés pour leurs poids. Cette race a généré une forte demande dans le milieu pour les coqs de race et les œufs fécondés. En plus des œufs de table qui se vendent à présent à 120 FCFA/ œuf au village et 150 FCFA/ œuf au marché, il se développe un marché des œufs fécondés de la race Sussex où le prix atteint 200 FCFA/ œuf fécondé.
- (b) **Distribution du matériel d'élevage avicole et du matériel biologique (coquelets, poulettes)** Pour permettre une meilleure planification des activités à mener par le PADEF, un plan d'action pluriannuel a été conçu avec l'appui d'un consultant national.

34. **La rétrocession a été enclenchée dans le Pool ancienne zone du PRODER-3.** A ce sujet, 183 nouveaux bénéficiaires ont été touchés pour un total de 2591 œufs fécondés rétrocédés. Malgré les efforts fournis par le Projet et la détermination des bénéficiaires, le problème de l'aliment se pose avec acuité. Le risque encouru pour le développement de la filière est lié aux ruptures constatées sur la chaîne d'approvisionnement en provende. Cependant, la disponibilisation de la semence du maïs et du soja, qui sont les constituants de base de la provende, est une alternative prometteuse pour permettre aux aviculteurs de disposer de la matière première comme terme d'échange auprès des fabricants de provende pour acquérir durablement l'aliment. Cette expérience (troc) est en plein essor dans le Pool.

35. **Le taux de rétrocession au Pool ancienne zone PRODER-3.**

- (a) **Pour la race Bovans Néra**, sur les 1125 sujets (dont 990 femelles et 135 mâles) distribués au premier semestre de l'année 2013, 732 sujets existent encore dans les élevages et pour la plupart, des sujets faisant partie d'un cheptel renouvelé (système de couvaison par les poules locales) par les bénéficiaires qui aujourd'hui, détiennent une expérience avérée en matière d'élevage avicole. Le taux de rétrocession d'œufs aux nouveaux bénéficiaires dont le nombre s'élève à 694 est de 100,24% soit 10610 œufs rétrocédés sur les 132 652 œufs fécondés pondus par les sujets toutes générations confondues (F1, F2, F3, etc.). Le cheptel reproduit est de 1198 sujets reproducteurs de Bovans Néra. Vu les résultats obtenus par les bénéficiaires qui d'ailleurs ont une grande préférence de cette race, le PADEF devrait envisager un renouvellement de la souche pour éviter les conséquences qui pourraient résulter de la consanguinité.
- (b) **Pour la race Sussex.** Afin de diversifier et améliorer les capacités productives en matière d'aviculture, le projet avait commandé 1 250 sujets de race " Sussex " supposée

pure, lesquels ont été distribués à 13 aviculteurs expérimentés parmi les 45 premiers bénéficiaires de la Bovans Néra. Ces 13 bénéficiaires ont reçu au total 818 sujets sur 1250 commandés en 2013, lesquels ont été livrés en deux vagues successives (en mai et en octobre 2014). La dotation moyenne par bénéficiaire est de 61 sujets et la rétrocession est de 180 œufs à distribuer à environ 20 bénéficiaires secondaires. Les résultats obtenus dans les cheptels des 13 bénéficiaires Leaders sont : 106 cas de mortalité sur les 818 sujets distribués soit un taux de mortalité de 9%, le cheptel restant s'élève à 712 sujets Sussex, le nombre d'œufs produits est de 21 280. La ponte de la première vague de 428 sujets livrés en mai 2014 vient de commencer. Son taux est estimé en moyenne à 28,97%.

36. **La rentabilité des activités** de repeuplement avicole au niveau des ménages bénéficiaires primaires et secondaires ; est une activité qui contribue largement aux objectifs du PADEF qui sont l'amélioration de la sécurité alimentaire et du revenu des ruraux pauvres, car cette activité a permis aux bénéficiaires de s'auto prendre en charge du fait de l'augmentation de leur revenu et d'améliorer leurs conditions de vie. Un éleveur expérimenté a en substance déclaré que l'activité devenait très rentable à partir de 100 sujets. Les œufs produits sont complètement absorbés par la population.
37. **Activités avicoles du PADEF. Pour permettre une meilleure** planification des activités à mener par le PADEF, un plan d'action pluriannuel a été conçu avec l'appui d'un consultant national.
38. **Identification des aviculteurs.** Pour permettre la mise à échelle du volet avicole, 900 aviculteurs ont été identifiés dans les départements de la Bouenza, de la Cuvette et du Pool. En prélude au lancement de la campagne de distribution des kits avicoles aux aviculteurs pré-sélectionnés par le PADEF, un atelier de formation des encadreurs de base a été organisé. A cet effet, 21 personnes dont 16 chefs de secteur agricole, 3 facilitateurs, 2 cadres de la Direction Départementale de l'élevage du Pool ont été formés/recyclés et 21 supports de formation ont été distribués aux encadreurs de base ainsi formés, en prévision de la poursuite de la formation des aviculteurs in situ.
39. **Disponibilisation des sujets.** Le matériel biologique a été commandé auprès des fournisseurs locaux (COPROADA pour le Pool et Agro 4 production pour la Bouenza et la Cuvette). Il s'agit de 10 800 sujets de race Sussex herminée dont 5000 poulettes et 1000 coquelets pour le Pool ; 1870 poulettes et 340 coquelets pour la Cuvette et enfin 2530 poulettes et 450 coquelets pour la Bouenza. Au total 92 tonnes d'aliment poulette ont été distribués aux éleveurs, ainsi que 900 kits<sup>7</sup> avicoles en partie dans le Pool<sup>8</sup>.
40. Pour la Bouenza, 199 aviculteurs ont été touchés sur 230 prévus dont 20 aviculteurs expérimentés et 180 moins expérimentés. Pour le Pool et la Cuvette, les distributions ont été effectuées mais la compilation des données est en cours.
41. **Constats de la mission :**
  - (a) **Nécessité d'un lien étroit entre la planification des activités agricoles et les besoins de l'élevage.** Dans le contexte actuel du passage d'une aviculture traditionnelle à une aviculture améliorée, la contrainte majeure est la production d'aliment de qualité marquée par une situation paradoxale liée à la fois au manque de débouché chez certains provendiers et à la rareté du soja et du maïs.
  - (b) **Doutes sur la pureté des sujets Sussex distribués.** La mission a pu constater auprès d'un éleveur expérimenté que les sujets de la génération F1 de la race Sussex présenteraient des caractéristiques physiques différentes de celles des parents (gabarit, plumage, performance de ponte, manque d'instinct de couvaison). Ce constat et ces

---

<sup>7</sup> Processus en cours

<sup>8</sup> 900 kits (aliments poulettes, abreuvoirs, mangeoires, vermifuges, antibiotiques vitaminés, anticoccidiens, insecticides, désinfectants)

observations faites par l'éleveur laissent penser que les sujets Sussex reçues ne sont pas de race pure mais des investigations à travers un nombre représentatif de bénéficiaires seront nécessaires pour avoir des observations plus probantes.

- (c) **Qualité des équipements et des aliments distribués.** La mission a constaté que les équipements étaient aux normes. Les aliments ont été distribués tenant compte des normes zootechniques.

### **Promotion des Petits Ruminants**

42. **Campagne de vaccination.** Le projet a appuyé la DGE pour la réalisation des campagnes de vaccination en 2011, 2013 et en 2014. Étant une structure nationale spécialisée en la matière, la collaboration avec le projet est satisfaisante.
43. Un cheptel de 28 097 petits ruminants ont été vaccinés contre la peste des petits ruminants (dont 14 109 ovins et 13 988 caprins) pour le compte du Projet par la Direction Générale de l'Élevage grâce au cofinancement du PRODER 3. A cela s'ajoutent les résultats partiels de la dernière campagne de vaccination de 2014 ainsi qu'il suit : Nombre d'animaux vaccinés : 18 981 dont 8597 dans le Pool (90,02 %) ; 2545 dans la Sangha (77,12 %) et 7 839 dans la Likouala (124,42 %).
44. En 2010, c'est-à-dire une année avant la reprise des campagnes de vaccination, l'on comptait 78 foyers sur l'ensemble du territoire national. Dans l'organisation des campagnes actuelles, le Gouvernement de la République bénéficie de l'appui du Fonds International pour le Développement Agricole à travers le Programme de Développement Rural (PRODER sud et 3) et le Programme de Développement des filières Agricoles.
45. A l'issue de la campagne de 2011-2012, ce chiffre baissait de près d'un tiers. Entre 2010 et 2013, le nombre total de foyers enregistrés dans le pays (prévalence) s'élevait à 181. Au cours de la même période, le nombre de nouveaux foyers (incidence) a baissé de manière drastique de 78 en 2010 à 15 en 2013. La tendance à la baisse du nombre de foyers de PPR rapportés par les agents d'observation du Centre National de Contrôle des Épidémies (CNCE) est constatée tant dans les sept départements couverts par les PRODER que dans les cinq autres. Elle témoigne à la fois de la justesse et de l'efficacité de la stratégie de contrôle de la maladie mise en œuvre.
46. **Vaccinations 2014.** La campagne de vaccination contre la PPR a été exécutée dans l'ensemble des 10 départements de la zone du PADEF et le rapport soumis au PADEF. Il résulte de cette activité que 93 602 ovins-caprins sur 96 200 prévus ont été vaccinés, soit un taux de couverture de 97,2%. (Pour la suite, cf. rapport du Consultant). Pour permettre la poursuite du partenariat entre le PADEF et la Direction Générale de l'Élevage, un consultant national a été contractualisé pour évaluer le niveau d'exécution de la convention. Une mission de terrain a été diligentée afin d'évaluer la portée de la campagne de vaccination dans la Cuvette, la Sangha et la Bouenza.
47. **Programme métayage des ovins.** Il faut noter que le métayage proprement dit n'a pas encore commencé. Toutefois, les opérations préparatoires à cette activité sont en cours, notamment la réhabilitation des infrastructures du CAT et l'acquisition attendue des matrices (**Convention avec la DGE du MAE**)
48. Au vu des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre de ce partenariat avec la DGE, une nouvelle convention a été passée avec cette institution en 2015. Dans le cadre de cette convention, le DAO relatif à la réhabilitation des infrastructures du CAT est finalisé et transmis au FIDA pour la non-objection. Par ailleurs, les consultations sur l'acquisition des géniteurs ovins en Côte d'Ivoire ont été enclenchées. A cet effet, 3 devis collectés par la DGE ont été reçus et partagés avec le FIDA. Pour faciliter la traçabilité de l'opération d'acquisition des sujets ovins en Côte d'Ivoire, le Bureau Pays du FIDA a contacté le Bureau de la FAO en Côte d'Ivoire

pour appuyer le processus. L'obtention de la non-objection du FIDA a été obtenue. Ce qui a permis par la suite de contractualiser l'opérateur en Côte d'Ivoire pour l'enclenchement du processus d'acquisition des matrices ovins de race Djalonké pure dont 500 brebis et 25 béliers.

49. Cependant, la non-objection concernant le DAO pour la réhabilitation des infrastructures du centre d'appui technique d'Inoni-Falaise n'est pas encore obtenue du FIDA. Les conditions de réception de matrices ovines dépendent de l'aménagement préalable du parc de quarantaine par l'opérateur qui sera contractualisé à cet effet.

50. **Constats de la mission :**

- (a) **Convention avec la DGE.** Pour certifier et approuver les performances réalisées par la DGE dans la mise en œuvre des activités citées ci-dessus, un Consultant National a été contractualisé par le PADEF pour évaluer ledit partenariat afin d'évaluer les résultats enregistrés et le partenariat entre le PADEF et la DGE avant le lancement des activités préliminaires au programme de métayage.
- (b) Le rapport du Consultant a été transmis au du PADEF les conclusions et recommandations formulées se présentent comme suit :
- (i) Poursuivre la vaccination contre la PPR en 2015 en vue de garantir la réussite du repeuplement salubre des élevages afin de pérenniser ces acquis et maintenir le niveau actuel d'immunité des animaux;
  - (ii) Réévaluer les infrastructures prioritaires à aménager au CAT rapidement puis accélérer leur aménagement par appels d'offre ;
  - (iii) Accélérer l'acquisition des équipements et des animaux reproducteurs pour le CAT ;
  - (iv) Retenir 2 ha à aménager au lieu de 5 ha prévus par parcelle pour une bonne gestion par les bergers et facile à entretenir au tracteur ;
  - (v) Ne pas bétonner le sol des bergeries pour limiter les maladies respiratoires, les pneumonies, la souillure de la robe par les urines et les crottes, et la pousse des onglons en forme de pirogue mais, ces bergeries devraient être balayées deux fois par semaine ;
  - (vi) Retenir le grillage de modèle Hir sus à 8 fils de hauteur avec des mailles allant de 15 cm, 20 et 50 cm du bas en haut pour éviter que les agneaux ne sortent trop souvent ;
  - (vii) Prendre en charge les salaires des bergers et la motivation des agents de maîtrise du CAT dès la réception des animaux de l'étranger.

51. **Vaccinations des petits ruminants**

- (i) Les seules limites constatées au niveau de cette institution sont l'absence de véhicules au niveau des Directions départementales de l'Élevage qui ont à charge la conduite effective des activités d'élevage en milieu rural et le manque de données chiffrées (statistiques) qui rendent compte du cheptel existant dans chaque localité pour évaluer le taux de couverture vaccinal.
- (ii) Il convient de relever le manque de statistiques fiables pour la maîtrise des cheptels. La mise en œuvre du recensement général de l'agriculture permettra d'actualiser les données pour mieux caler les performances de la vaccination en termes de pourcentage.
- (iii) Conformément au document de conception du Projet qui demandait qu'un appui soit apporté aux populations vulnérables (jeunes à risque, filles mères, ex-combattants, population autochtone), le Projet avait développé un partenariat

avec le PNUD, pour la réalisation de certaines activités. Certaines d'entre elles ont concerné l'élevage porcin, avicole et la pisciculture. Malheureusement, l'appui du PNUD n'a pas donné les résultats escomptés. Ce qui a conduit le Projet à réévaluer ce partenariat avec le PNUD sur recommandation du FIDA.

52. **Alimentation animale.** En ce qui concerne les petits ruminants, l'acquisition des équipements agricoles (tracteurs et équipements) est une condition pour améliorer les aires de pâturage sur le site de reproduction à Inoni Falaise. L'ANO du FIDA est en attente.
53. **Capacité d'autoproduction des aliments.** La production de l'aliment par les petits provendiers et les producteurs-éleveurs souffre de la disponibilité et du prix des constituants de base (maïs, soja). La disponibilisation desdits intrants dans les bassins de production passe par une dynamisation des cultures par la fourniture des semences.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
Informer d'urgence le MAE afin qu'une mission d'investigation se rende à Djambala pour examiner le champ de manioc infecté.	UNGP/MAE	Immédiatement
Mettre en place des pancartes et des étiquettes pour améliorer la visibilité et la lecture des tests d'évaluation de clones et parc à bois	Responsable Composante Appui à la production	Juin 2015
Prendre des mesures qui s'imposent pour exécuter le sarclage du test d'évaluation des clones à Oyo afin d'éviter la perte du matériel génétique introduit	UNGP	Sans délai
Installer un revêtement interne à mi-hauteur avec des carreaux de faïences sur les murs de la pièce abritant la hotte à flux laminaire du Laboratoire de biotechnologie de l'IRA (Loudima)	UNGP/IRA	Juillet 2015
Signature d'une convention avec l'IRA pour l'évaluation et la caractérisation des clones de manioc en cours d'introduction dans la zone du PADEF	UNGP/IRA	Juillet 2015
Contractualiser un Consultant pour effectuer une évaluation exhaustive des descendances de la race Sussex dans les élevages initiés par le projet – cette action concerne les Sussex distribués par le PRODER 3 en 2014 et s'étendra aux premières éclosions des œufs de la campagne de distribution du PADEF de 2015	UNGP/ Responsable Composante Appui à la production /DGE	Septembre 2015
Concernant les <b>bénéficiaires qui ont reçu des sujets en mai-juin 2015</b> : (i) <i>accélération de la contractualisation des bénéficiaires primaires (avec les bénéficiaires secondaires).</i> (ii) <i>formation les bénéficiaires primaires</i> (iii) <i>l'estimation du coût des poulaillers construits par les bénéficiaires</i> a. <i>intégrer ces données dans les contrats de métayage</i> b. <i>inclure les coûts totaux dans le calcul des contributions des bénéficiaires au financement du PADEF).</i>	UNGP/ Responsable Composante Appui à la production /DGE/RSE/RAF	
Concernant les <b>bénéficiaires primaires identifiés mais non servi ou qui ont reçu un nombre insuffisant de sujets (GIECs)</b> : (i) <i>recensement de tous les bénéficiaires qui avaient commencé à mettre en place des poulaillers et auxquels le projet n'avait pas livré de sujets et de tous les GIECs ayant déjà bénéficié de sujets</i>	UNGP/ Responsable Composante Appui à la production /DGE	Juillet 2015

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
(ii) <i>faire une commande spéciale de sujets uniquement pour ces 2 groupes (la liste devra être vérifiée par des visites des bénéficiaires et validée par la DGE avant d'autoriser cette commande – cette action ne concernera que le public cible du FIDA). Pour les GIECs, le programme devra adopter un système de ratios proportionnel au nombre de leur membres et/ou à la taille de leur poulailler pour les différencier des ménages bénéficiaires</i>		
Concernant l'identification des bénéficiaires secondaires :	UNGP/ Responsable Composante	
(i) <i>la mise en place d'une commission telle que prévue dans la première identification à laquelle peut s'ajouter un représentant du ministère de l'agriculture et de l'élevage au niveau central.</i>	Appui à la production /DGE	
(ii) <i>recours à des arrangements avec les détenteurs de couveuses de grande capacité pour accélérer la production des poussins à partir des œufs fécondés rétrocedés afin de produire les poussins démarrés qui seront distribués aux bénéficiaires en attente dans les districts de Madingou et d'Owando.</i>		
Tenir une réunion tripartite DGE PADEF FIDA pour faire le point sur des préparatifs de la réception des ovins au CAT à Inoni Falaise	UNGP /MAE	Juillet 2015

### Pêche et pisciculture

54. En pisciculture, la base opérationnelle de la sous-composante a démarré par une première session de renforcement des capacités de 60 acteurs piscicoles (40 pisciculteurs, 9 provendiers et 11 aleviniers ou techniciens piscicoles) dans les départements du Pool (Kinkala), de la Cuvette (Owando et Makoua) et du Niari (Dolisie) sur la fabrication de l'aliment pour poisson à partir des ingrédients locaux et le nourrissage. Autant cette formation était pertinente et appréciée par les apprenants, autant elle s'est avérée plus informative qu'opérationnelle. **La mission recommande à l'UNGP de faire une remédiation de cette formation, mais dans un contexte de formation-action pour une meilleure appropriation des apprentissages.**
55. Pour permettre à la sous-composante de conduire ses activités comme prévu, **la mission recommande la constitution d'un référentiel technique des systèmes de production des alevins et suggère la mise en place des 2 pilotes dans les différentes implantations** qui devraient permettre d'atteindre en 1<sup>ère</sup> phase de 4 à 6 mois, 40 bénéficiaires dont 20 dans le Pool et 20 dans le Niari; représentant 25% des cibles prévues.
56. Ainsi en attendant que la Dzoumouna ne dispose des 96 690 alevins attendus, **la mission recommande à l'UNGP d'enclencher le processus d'appuis des pisciculteurs sur la base de l'existant afin de conforter la base opérationnelle en construction.** Ces appuis se feront au travers de 2 pilotes structurants (un par département), mise en place à partir du juillet 2015.
57. Ils sont destinés à toucher 40 acteurs piscicoles sélectionnés sur la base des critères précis (Disposer des étangs, de main d'œuvre, de matériel (sauf filet de pêche contrôle), de femmes et jeunes dans le groupement serait un atout, de terrain accessible au suivi, une activité principale, être propriétaire ou locataire (présentation du bail). Ces 2 pilotes sont animés par 40 bénéficiaires répartis comme suit:
- Départements concernés: le Pool et le Niari
  - Producteurs d'aliments: 4 dont 2 dans le Pool et 2 dans le Niari;

- Producteurs d'alevins: 6 dont 3 dans le Pool et 3 dans le Niari;
  - Total bénéficiaires piscicoles: 30 répartis comme suit: en 6 groupements (avec la sélection de 3 pisciculteurs par groupement) et 12 individualités (dont 6 par département cible). La surface couverte serait de 60 ares avec les besoins de 12 000 alevins et 12,6 tonnes d'aliments.
58. L'UNGP mettra à la disposition des bénéficiaires les alevins et l'aliment nécessaire au fonctionnement du pilote et la formation sur le terrain les pisciculteurs sur la production de l'aliment, la conduite de l'activité piscicole et l'alevinage particulièrement au sexage. Car le projet ne compte diffuser que les alevins mâles disposant d'un meilleur pouvoir marchand. De même l'introduction des prédateurs (les clarias) pour corriger naturellement les erreurs de sexage.
59. Appréciation de la performance de la sous-composante. Le niveau d'exécution de la sous-composante est encore à son niveau bas, au point où il s'avère important d'enclencher des activités précurseur au développement de la filière pêche et pisciculture. A cet effet, Le pilote est un dispositif précurseur mis en valeur à partir des pisciculteur ayant un étang de 2 à 4 ares ensemencés avec 3 alevins mâles de qualité au m<sup>2</sup>, prélevés dans les étangs locaux à 30 – 40 g mono sexe, participant à la validation de la qualité des aliments produits localement, à la maîtrise de l'itinéraire technique et validation du processus de production, au renforcement des capacités et suivi de production et à l'évaluation de la qualité de sexage et de nourrissage afin de préparer les acteurs à la gestion autonome de leur réseau et d'être capable de faire l'analyse de la valeur de leur exploitation. Des pilotes qui devraient permettre d'évaluer si le dispositif en place est économiquement rentable avant le passage à l'échelle des appuis
60. En matière de pêche, la mise en œuvre des recommandations de la mission FAO-FIDA a permis de baliser le démarrage des activités, par l'identification des sites destinés à héberger les CCP de Makotimpoko (2 500 m<sup>2</sup> sur le marché forain) et de Okombé (l'accès n'est pas encore total entre Makoua et Okombé (sur les 62 km route, 52 sont bitumés et il reste encore 10 km sans latérite impraticable en saison des pluies). La mission recommande l'appropriation de ces espaces par l'exécution des travaux d'ouverture et de délimitation par les pêcheurs riverains bénéficiaires des deux CCP.
61. En matière de pêche, la mission recommande à l'UNGP de s'approprier physiquement les deux sites de CCP et d'observer les recommandations les plus opérationnelles de l'initiative FIDA-FAO reprises ci-après: (i) Identification des prestataires de service, y compris entrepris de construction, ONG, consultants, agents des structures décentralisées (AMI) ou appel d'offre national; (ii) Recrutement d'un consultant pour étude d'implantation, définition et validation des caractéristiques du CCP; (iii) recrutement d'un consultant pour l'identification des différents acteurs ou usagers du CCP et leur éventuelle contribution, et réalisation du 1<sup>er</sup> Mapping des circuits de commercialisation/les liens commerciaux de référence et la dynamique de l'écoulement des produits (volume, type, fréquence, moyens logistiques, mode de paiement, etc.) dans tous les sites; (iv) Passation des marchés pour les constructions et la commande d'équipements; (v) Capter la contribution des acteurs à la mise en place de plateforme; (vi) Finaliser des TdRs de l'étude de faisabilité pour des équipements d'envergure ou complémentaires (machine à glace et silo, chambre froide, etc.); (vii) faire la cotation et commander au besoin les moyens nautiques et équipements de collecte et écoulement des produits (Caisses isothermes, engins nautiques motorisés et congélateurs solaires, éventuellement groupes électrogènes de soutien...). Pour ce travail, l'UNGP se fera appuyer par l'expertise FAO à Rome.

**Autres activités de production animale.**

62. **Système aviculture-pisciculture à Bondo à Kinkala.** Le modèle d'élevage sur pilotis associant l'aviculture et la pisciculture à Bondo n'a pas été concluant dans les conditions



locales. En effet, la croissance des poissons était entravée par l'acidification des eaux et la mortalité de la volaille en raison d'une forte humidité.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
Mettre en place et rendre fonctionnel selon les dispositions techniques ci-dessus les 3 pilotes piscicoles (préparation des étangs, fournitures des alevins et des aliments et surtout de formation-action)	UNGP/SPP/MAE/ consultant	Juillet – août 15
Ouvrir les espaces destinés à abriter les CCP de Makotimpoko (2 500 m <sup>2</sup> ) et de Okombé (faire un layon de 50 m x 300 m de layon du marché d'Okombé vers l'affluent Likouala-Mossaka pour le CCP d'Okombé)	UNGP/SPP/MPA/ riverains	Juin – Juillet 15
La mission réitère l'endossement du système de gestion de la Dzoumouna	UNGP/MPA	Juillet 15
Elaborer une documentation sur les principes directeurs de la pisciculture commerciale	UNGP/SPP	Octobre 15

### 63. Composante 2 : Appui à la conservation, transformation et commercialisation.

#### Développement des filières.

64. Il faut noter que le PADEF n'a pas encore mené d'activités de développement des filières en tant que tel à ce jour en aval des activités de production de la composante 1. Il convient de signaler que la plupart des activités de la deuxième composante sont sous-tendues par l'initiative FAO-FIDA dont le plan d'action est en train de se mettre en œuvre.
65. La mission a pu toutefois visiter un nombre d'acteurs représentatifs de différents maillons des filières végétales et animales (essentiellement manioc et aviculture) qui donnent une bonne idée du potentiel existant.

#### **Potentiel de Mise en Réseau des Acteurs des Filières**

##### **Maillon Production et Transformation.**

- (a) **GIECs à Djambala (Département des Plateaux).** La mission a visité le GIEC Espoir qui est partie prenante à l'introduction des nouvelles variétés importées de la Bouenza. Les membres du GIEC ont assimilés toutes les techniques culturales et le Président à la maîtrise de toute la problématique de la culture du manioc. Les variétés cultivées sont : Mabiala Ngouyi (attaquée par la bactériose en fin de végétation), Gongara et 029. Le Groupement qui réalise la transformation des tubercules en cossettes pratique une régulation des stocks de sa production afin de vendre lorsque les niveaux des prix sont plus favorables. Cependant les cossettes de manioc sont conservées au champ dans des fosses recouvertes d'une bâche plastique offrant une protection aléatoire en cas de pluie. Les responsables de ce GIECs ont démontré leur capacité à conduire les opérations agropastorales sans l'aide du CS. Il est indiqué que ces types de leaders soient recensés pour devenir des animateurs relais. Leur sélection définitive devra se faire en interne au niveau des groupements. La dotation en kit de transformation devrait améliorer les conditions de transformation et la qualité des produits.
- (b) **Transformateurs de Gari à Ndounga et Ntebele.** Ce village est spécialisé dans la transformation des tubercules de manioc en Gari depuis l'an 2002. Les opérations d'épluchage, de râpage, de pressage et de garification sont manuelles. Le pressage et la garification ont été décrits comme les principaux goulots d'étranglement de la chaîne de transformation. Les hommes pratiquent majoritairement l'activité de production du gari. A l'échelle du village les

*femmes sont spécialisées dans la culture et la fourniture du manioc et le gari produit est partagé en égale partie avec les hommes qui pratiquent la transformation. Selon les producteurs de Gari, la pratique de cette activité les a exposés au point de recevoir beaucoup de visites. Les espoirs n'ont jamais abouti à la réduction de la pénibilité de leur travail ce qui a créé de l'hostilité envers tous les intervenants du milieu rural. La mission a pu non sans peine entretenir les deux groupements aussi, elle recommande que le PADEF puisse commettre un Consultant qui devra étudier le types et le dimensionnement des équipements, le mode d'organisation adaptée pour gérer des équipements communautaires de transformation du manioc en gari.*

#### **Maillon Transport**

- (a) **Transporteur collecteur de PDM (produit dérivé du manioc) de Nkayi.** La mission s'est entretenue avec un transporteur basé à Nkayi. A travers les discussions il est apparu que ce transport jouait déjà un rôle important dans la filière manioc et que celui-ci pouvait être amélioré pour rendre la filière encore plus efficace. Il s'agit d'abord de la collecte et le groupage de la production déjà pratiquées qui permet à des petits producteurs isolés de vendre leur production sur le marché de Pointe-Noire plus rémunérateur. Du fait des contacts réguliers avec le marché de Pointe-Noire ce chauffeur dispose d'un réseau de commerçants disposant des informations de première main sur les cours et prix des PDM sur le marché. Il peut par ce fait être un maillon important pour la mise en réseau des acteurs de la filière. Les avances consentis et les facilités de paiements des frais de transport de la marchandise offertes aux transformateurs est définitivement une forme de ligne de crédit. Dans l'organisation de la filière manioc il apparaît clairement que les acteurs sont déjà organisés de manière qui demande à être organisée formalisée pour en augmenter l'efficacité. Une des contraintes majeure évoquée qui entrave la fluidité du transport des marchandises vers Pointe-Noire reste les tracasseries policières dont la charge financière est lourde.

**Maillon Production d'Aliment.** La mission a rencontré des petits fabricants de provende qui fabriquent de l'aliment pour volaille pour nourrir leur propre cheptel. Cependant à des degrés divers tous ces provendiers vendent de l'aliment aux éleveurs à la commande ou en dépannage. Cette vente de proximité joue un rôle important pour les petits éleveurs qui ne sont pas toujours en mesure de pas commander de grandes quantités de provende à partir des grands centres comme Brazzaville Dolisie et Pointe-Noire. Cette production de provende de proximité est de plus en plus sollicitée par les aviculteurs impliqués dans le programme initié par le PRODER3 dans le Pool. La mise en réseau de tous les acteurs à savoir; producteur de maïs et soja, aviculteurs, fournisseurs de produits vétérinaires devrait faciliter le partage de l'information, et contribuer à l'émergence et la consolidation d'une filière avicole.

- (a) **Le Groupement Abon de Madingou** s'est lancé dans la fabrication de l'aliment de bétail depuis 2006 tout en pratiquant de l'élevage de poules pondeuses pour la production des œufs. L'atelier de fabrication des aliments est doté d'un broyeur mais le mélanges des ingrédients se fait à la pelle le broyeur mélangeur étant en panne. L'aliment est fabriqué à partir du maïs et du soja grain dont la fourniture est assurée à travers relations contractuelles avec un Groupement de producteurs de soja. Une partie de la production de la provende est utilisée pour l'élevage avicole du Groupement, le reste étant vendu aux aviculteurs de Madingou et des villes voisines. Le groupement a par le passé reçu des appuis du PNUD et du Fonds de Soutien Agricole et avait bénéficié de formations sur la transformation domestique du soja et la fabrication de

l'aliment de bétail à partir du soja graine entière (SGE) organisé par le PRODER-SUD.

- (b) **La ferme de Monsieur Yamba Ditoungoulou de Nkayi** possède une ferme avec cheptel de 1700 pondeuses. L'aliment de volaille est entièrement fabriqué à la ferme à partir du soja du maïs et le concentré (CMAV). Toutefois, il faut noter qu'à l'issue d'une formation dispensée par le PRODER-SUD sur la fabrication de l'aliment de bétail à partir du soja graine entière (SGE), Monsieur Yamba avait expérimenté un **Cuiseur à soja** qui lui facilite désormais le traitement du soja sans avoir recours à une torréfaction fastidieuse et hasardeuse. Grâce à cette innovation, les quantités d'aliments fabriquées sont plus importantes et plus salubres. Monsieur Yamba qui est autonome pour l'aliment de son cheptel de 1700 pondeuses fabrique à la commande de l'aliment de volaille qui est vendu à d'autres éleveurs de Nkayi. Cependant Monsieur Yamba s'est plaint de la difficulté d'approvisionnement en soja alors que non loin de Nkayi, le Groupement de Ndiba (Bouansa ) a fait part à la mission de la difficulté à écouler leur récolte de soja.
- (c) **La ferme de l'Abbé Nkouka à Kinkala** possède également un élevage de 1000 pondeuses et fabrique de l'aliment de volaille à partir du maïs du soja et du haricot rouge et de la farine de poisson obtenue après broyage de déchets de poisson collecté dans les marchés. La ferme possède un broyeur et procède à la torréfaction du soja dans une casserole sur un feu vif. Outre l'aliment de la volaille, la ferme fabrique également de l'aliment de poisson qui est vendu aux pisciculteurs. La ferme vend une bonne partie de l'aliment aux aviculteurs de Nkinkala et des environs. Avec le programme de l'aviculture villageoise initié par le PRODER3 dans le Département du Pool, la demande en aliment de volaille a sensiblement augmenté au niveau de la Ferme de l'Abbé Nkouka. Avec les dernières distributions initiées par le PADEF la demande d'aliment devrait exploser au moment de la rétrocession des œufs aux bénéficiaires secondaires.
- (d) **Le Centre agropastorale d'Otsendé (Oyo)** possède une ferme avec des poulaillers de grande capacité. Le Centre dispose d'un local pour la fabrication de l'aliment avec un broyeur mélangeur de grande capacité. L'aliment est fabriqué avec du maïs et de la farine de poisson importée du Sénégal. Le centre possède également une couveuse de grande capacité susceptible d'être utilisée par le programme avicole du PADEF.

66. **Mise en place des Unions dans la zone du PADEF.** Pour la structuration des GIECs, il faut noter l'existence de deux unions en création à Londéla kaye et à Yaya dans le Niari. Par ailleurs, l'union locale de Mayéyé dans la Lékoumou est déjà fonctionnelle, mais les appuis du PADEF n'interviendront qu'à la suite d'une évaluation qui devrait se faire par un consultant dont les TDRs sont disponibles.

67. **L'initiative FAO-FIDA** est portée sur la concrétisation et la visibilité de l'option chaîne de valeur en cours de mise en œuvre au PADEF. C'est ainsi que les premières actions préconisées pour le cas du manioc sont centrées sur le développement des capacités de transformation pour les individus ou OP, en dehors des CA. C'est ainsi qu'avec la contribution de l'expertise de la FAO Rome, la mission recommande la réalisation de :

- (i) Un appui spécifique au Groupement SOCOGA de Dounga dans la mise en place, à coût partagé, d'une unité moderne de transformation du manioc en gari (appui

dans l'élaboration d'un plan d'affaires et dans le financement des investissements à coûts partagés) ;

- (ii) **Par rapport aux difficultés de labour, de récolte et de transport:** L'intégration d'une fonction de prestation de services en labour et récolte mécanisés du manioc devrait permettre de répondre efficacement à la demande pressante des GIEC. Pour réduire la pénibilité de travail à la récolte, il s'avère important d'acquérir une déterreuse de manioc tractée ou manuelle.

68. **La mission recommande le recrutement d'un consultant pour la mise en place de l'unité pilote du CA de gari à Ndounga et la mise à disposition de deux récolteuses pilotes à deux GIEC estimés performants**, après analyse de l'offre et de la demande en besoins de récolte mécanisés dans la zone d'implantation du CA pour justifier la pertinence ou non.
69. **Pour le projet IPCI**, la mission et l'UNPG ont accompagné l'équipe de l'Université de Greenwich (Londres) dans l'identification (i) des facteurs d'optimisation de l'Unité de production de la farine de manioc à Edou (NG Entreprise) et d'amélioration du partenariat public privé, (ii) des équipements de production de la chikwangué à Agricongo, (iii) le CRIPT et le CDTA et (iv) d'échanger avec un équipementier local « Chalenge Furura ». Un rapport de mission est attendu afin de préparer une expertise plus pointue. Pour NG Entreprise, IPCI a identifié 3 goulots d'étranglement qui empêchent actuellement une meilleure rentabilité de l'entreprise ; il s'agit principalement des maillons de fermentation, de séchage et d'égouttage. Il est prévu la descente d'une équipe plus spécialisée qui ferait émerger les différentes alternatives technico-économique pour répondre aux besoins de l'entreprise.

#### 70. **Constats et Recommandations**

- (a) **Besoin d'investir dans la mécanisation.** La mécanisation des opérations reste faible et les équipements utilisées souvent rudimentaires. La mission a pu visiter des Groupements qui transforment en majorité les tubercules de manioc en cossettes (foufou) cas de Djambala (Plateaux) et Ndiba (Bouenza) et deux Groupements spécialisés dans la transformation du manioc en Gari à Ndounga (Bouenza).
- (b) **Opportunité pour la promotion des Producteurs/Entrepreneurs agricoles modèles.** Il est envisagé d'identifier et sélectionner des producteurs individuels ou organisés au sein des GIECs ayant une expérience démontré dans la culture et la transformation des produits agricoles. Les Producteurs modèles de par leur ouverture et prédisposition aux nouvelles pratiques et opportunités pourront contribuer à l'adoption et la diffusion des innovations. Pour ce faire, ils devront bénéficier d'appuis techniques spécifiques et un renforcement des capacités dans des domaines connexes lié à la mise en marché (comptabilité, marketing...). Ils seront mis en réseau en relation avec la gestion des savoirs.
- (c) **Urgence de mise en réseau des producteurs avec le marché.** Le cas de Mouzanga Zékété et Ndiba détaillé ci-dessous est l'exemple le plus criant des difficultés rencontrées par les producteurs quand ils n'arrivent pas à écouler leur production.

#### **Cas particulier de mévente et bradage de produits**

**Manioc - GIEC de Mouzanga Zékété** Ce village situé dans le District de Mouyozzi dans la Bouenza reçoit déjà l'appui du Projet. Outre les activités de culture du manioc des GIECs, un moulin à foufou a été installé par le PADEF et des bénéficiaires ont été ciblés pour l'introduction de l'élevage avicole. Lors de la visite de la mission un GIEC exposé ses difficultés dans la transformation et la commercialisation du manioc. Il se trouve que le groupement vend du manioc sur pied à un prix "social" (terme utilisé) qui est de 15 CFA le pied de manioc ce qui équivaut à environ 150 000 CFA le prix à l'hectare. Cette situation est emblématique car c'est le reflet d'un manque d'organisation des acteurs au niveau de la filière manioc. La mise en réseau progressive des différents acteurs devrait

*permettre la circulation de l'information et offrir des opportunités de marché au juste prix et ce au bénéfice des producteurs. Une attention particulière devait être portée sur la transformation et la commercialisation du manioc dans les villages comme Mouzanga Zakété possèdent des atouts indéniables (route, électricité...)*

**Soja - GIECs de Ndiba ont aussi fait cas de leurs difficultés à écouler le soja qu'ils ont produits au point qu'ils ont dû le vendre leur production à crédit à une ONG qui les repaye assez lentement et en tranche.**

71. Le projet s'appuiera sur ces producteurs comme animateurs relais pour apporter un appui-conseil de proximité aux producteurs de leur zone. Les producteurs modèles ou GIECs modèles seront choisis sur la base de leur expérience et leur degré d'autonomisation. Ils participeront à l'introduction des innovations en matière de culture d'élevage et de transformation des produits. Le PADEF introduira des innovations sur les cultures et la transformation des produits à travers les producteurs et les GIECs modèles. Pour les anciennes zones d'intervention du PRODER-SUD l'igname (*Dioscorea alata*) est déjà une culture largement pratiquée en champ en association ou autour des cases avec des variétés traditionnelles. Avec la fin prochaine des travaux de la route Nationale Brazzaville Pointe-Noire cette spéculature déjà vendue au bord de la route verra sa demande explosée et devenir une source de revenus supplémentaire pour les producteurs. Il sera nécessaire d'introduire auprès des producteurs modèles la variété Bété bété (*Dioscorea alata*) présentant un cycle cultural plus court et des caractéristiques organoleptiques et de transformation intéressantes. Parallèlement on formera les producteurs modèles à la production de semences de l'igname par mini-set avec les CSA.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
1- Contractualiser un consultant national pour évaluer la demande en maïs et soja dans les zones où le PADEF appuie les aviculteurs	UNGP	Septembre 2015
2- Réaliser et valider l'étude de faisabilité des CA	UNGP/FAO/FAO/Consultant	Juillet 2015
3- Réaliser une cotation pour une déterreuse tractée ou manuelle de manioc et évaluer les coûts de prestation de services stockage, de labour et récolte mécanisés du manioc	UNGP/FAO/FAO/Consultant	Septembre 15
4- Élaborer les TDRs et recruter un consultant pour l'implantation à coût partagé d'une unité de transformation du manioc et production gari à Ndounga Ntébélé	UNGP/FAO/FIDA/ Consultant	Juillet – août 2015
5- Identifier des Productrices et Producteurs Modèles dans la zone du PRODER-SUD pour introduire la variété d'igname Bété bété	Responsables de Composante Appui à la Production/CSA/UNGP	Septembre 2015

#### **Accès aux bassins de production et marchés.**

72. Dans le cadre de la mise en œuvre du PTBA 2014, le PADEF a réalisé les activités suivantes en matière de désenclavement :
73. **PRODER Sud** : Sur les 2 activités prévues, 1 activité a été réalisée entièrement soit un taux de réalisation physique de 50%. Il s'agit : (i) la réhabilitation de 50 km des pistes dans le Niari, la

Bouenza et la Lékoumou. Les travaux de la construction de 7 ouvrages de franchissement dans le Kouilou sont en cours de réalisation au premier semestre 2015.

74. **PRODER 3** : sur quatre (4) activités programmées, seules trois (3) ont été entièrement réalisées soit un taux de réalisation de 75%. Il s'agit de : (i) la réhabilitation de 24 km des pistes prioritaires (ouverture de piste et réalisation des ouvrages) dans la Sangha et contrôle des travaux, (ii) achèvement des ouvrages de franchissement et d'assainissement entrepris sur les pistes Louingui-Sakamesso-Moulenda et Attention-Lengoué dans les Départements du Pool et de la Sangha.
75. La mise en œuvre du PTBA 2015 s'est d'avantage focalisée sur l'achèvement des travaux engagés. Les activités prévues au cours du premier trimestre ont porté sur :
- *Démarrage des travaux confortatifs sur la piste Louingui-Sakamesso, Moulenda. Ces travaux concernent la réhabilitation de 10km supplémentaires sur 22km de la piste Louingui-Sakamesso-Moulenda récemment réhabilitée. L'UNGP a conclu par entente directe avec l'entreprise EBCS. Le contrat des travaux avec cette entreprise a été signé. Le démarrage des travaux a été fait en avril 2015.*
  - *La réhabilitation des voies navigables dans la Likouala. Après la réalisation de l'étude de 240 km de voies navigables secondaires des rivières Mandoungouma, Mabaté et Motaba par le Bureau Conseils Fluviaux, basé à Ouesso, dans le Département de la Sangha, l'UNGP avait préconisé d'attribuer ce marché par entente directe aux ONG basées à Impfondo. A regard du coût élevé du marché, il a été ouvert à la concurrence. La mise en œuvre de l'activité devrait s'accélérer dès l'aboutissement du marché.*
  - *Elaboration de TDR et de conventions de partenariat pour des études de pistes.*
76. L'état de mise en œuvre de ces activités se présente comme suit sur le terrain PRODER Sud et PRODER 3:

	Nature des activités	Entreprises	Financement	Niveau de réalisation	Observations
<b>PRODER 3</b>	Travaux de réhabilitation de 24km de la piste Talatala-Bolozo, et construction des ouvrages de traversée	SIFCO	OFID	100%	Les travaux de réhabilitation de la piste Tala-tala –Bolozo achevé depuis le mois de février, ont été réceptionnés
	Travaux confortatifs sur la piste Louingui-Sakamesso, Moulenda	EBCS	OFID	0%	Ces travaux concernent la réhabilitation de 10km supplémentaires sur 22km de la piste Louingui-Sakamesso-Moulenda récemment réhabilitée. Le contrat des travaux avec l'entreprise EBCS a été signé. Un ordre de service a été donné le 30 Avril.
	Réhabilitation des voies fluviales secondaires		OFID	0%	Procédure de recrutement ouvert des prestataires à initier
<b>PRODER SUD</b>	Travaux de réhabilitation de la piste Yomi-Makele	BALOU	OFID	90%	Les travaux de la construction des 3 dalots prévus dans marché sont terminés. Les travaux de

					finition à la niveleuse restent à faire sur la piste.
	Construction des 7 ouvrages sur la piste Pounga, Dimonika-Makaba	AK Consulting, Roger-Services, CBH	OFID	65%	Malgré les intempéries, Les travaux de construction des culées sont en cours de réalisations sur cinq des sept ouvrages. Le Bureau contrôle a été rencontré sur le terrain. La fin des travaux a été arrêté pour le 30 juillet 2015
	Travaux confortatifs (construction de 4 dalots sur les pistes Tséké Pembé-Mandou Mounionzi et Madingou gare-Kibounda	Entreprise du Conseil Departemen tal de la Bouenza (SGCB)	OFID		Tous les dalots ont été construits. Les travaux des remblais d'accès ont été réalisés au niveau de deux dalots. Sur un troisième dalot, le budget prévu pour l'ensemble des travaux est épuisé alors que le remblai n'est pas encore réalisé.

77. **PADEF** : Dans le cadre du PADEF, les activités ont porté principalement sur l'élaboration des Termes de référence relatifs aux différentes activités programmées :
- des TDRs et Conventions de partenariat avec les Directeurs départementaux de l'Équipement et Travaux Publics pour l'actualisation des études de pistes dans les départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest. Toutes les non objections ont été obtenues.
  - Les TDRs et conventions des DDETP qui ont permis le démarrage des études des pistes en mars 2015. Les résultats du Pool sont disponibles et restent à être examinés. Les rapports des Départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest sont attendus.
  - des TDRs et Conventions de partenariat avec les Conseils départementaux pour l'organisation et l'équipement en outils aratoires des brigades d'entretien des pistes au sein des comités de gestion et de développement communautaires ont été élaborés et seront soumis au FIDA pour la non objection;
  - du Dossier d'appel d'offre pour l'aménagement d'un système d'adduction d'eau potable dans la ferme de Mayoumina ; le dossier est envoyé au FIDA et la non objection est attendue
78. Les visites terrain ont montré toute la nécessité et toute la pertinence du désenclavement des bassins de production afin de valoriser le potentiel existant et optimiser les revenus des producteurs.
79. La mission a pu constater que dix-sept (17) réalisations sont effectivement achevées, quatre (4) sont en cours et deux (2) sont arrêtées.
80. Dans le département de la Bouenza la mission a visité les pistes **Tséké-pembé-Mandou-Mouyondzi** et **Madingou-gare Kibounda** et les dalots en cours de réalisation par l'entreprise du Conseil départemental de la Bouenza. Les études ont été réalisées par la DDETP et le suivi des travaux par le comité départemental de suivi.
- (a) **La piste Tséké-pembé-Mandou-Mouyondzi** L'ouvrage présente un bon dimensionnement, un bon dosage du béton mais présente des imprécisions dans le coffrage. Les échanges avec le directeur Départemental et ses collaborateurs en présence du facilitateur ont révélé des insuffisances dans les études et l'évaluation financière. L'enveloppe prévue pour la réalisation d'un des dalots et le remblai correspondant (32 000 000 FCFA) a été absorbée par le seul dalot en absence de travaux de remblai. L'ouvrage bien que achevé, n'est pas fonctionnel car « suspendu »

non raccordé à la piste. Les acteurs rencontrés affirment avoir introduit auprès du PADEF, une demande d'avenant.

- (b) **La piste Madingou-gare Kibounda** La mission a pu constater l'utilité de la piste de 18 km réalisée en 2012. Elle permet le désenclavement d'un bassin de production duquel sont produits le manioc, le haricot, l'arachide, le maïs, l'oignon et notamment à destination des villages de Kibounda et Kionzo. Le trafic local rencontré témoigne de la fréquentation de la piste et de son utilité pour l'accès des produits agricoles aux marchés. Cependant, la mission a constaté une absence d'entretien de la piste qui présente par endroit des dégradations assez importantes à même de compromettre le passage en saison des pluies (villages de Nsanga, Matembo).
81. **La piste Ingambélé-Massiendzi** réalisé par co-financement Fonds routier-PRODER Sud, longue de 16 km sur laquelle la contribution du PRODER a porté sur la réalisation d'un (1) pont et de deux (2) dalots montre une bonne qualité de réalisation et de finition. Cette réalisation a permis le désenclavement du bassin de production « Békol » selon l'équipe du PADEF et a favorisé le désenclavement du département de la Lékoumou. Cependant, en terme de ciblage, sa contribution au désenclavement des bassins de production et son utilité au bénéfice des productions des ménages pauvres rentent discutables de l'avis de la mission malgré les arguments avancés. Les ouvrages réalisés semblent plus participer à un objectif de désenclavement régional qu'à celui des bassins de production. Il en est de même de la piste Sibiti- Bekol longue de 28 km sur laquelle le PRODER Sud a financé les travaux de terrassement et la réalisation de cinq (5) ponts avec une bonne qualité de réalisation.
82. **La piste Ngonzo-Mbota**, co-financée par la Collectivité locale et le PRODER Sud à travers la réalisation de huit (8) ouvrages de franchissements dont les trois (3) derniers ont été réalisés en décembre 2014. La mission a pu constater une piste en dégradation sans entretien, des dalots achevés et un pont non décoffré. La piste elle-même, en zone forestière est, en absence d'entretien, en train d'être colonisée par les hautes herbes au point que par endroits, le rétrécissement est prononcé. Le décoffrage partiel du pont sur la rivière Loubetsi sur la piste NGondzo-MBota semble avoir surpris le PADEF qui avait une autre information sur ledit ouvrage.
83. **La piste Pounga-Dimonika-Makaba** longue de 22 km a été réalisée dans la forêt du Mayombe. Trois entreprises (AK Consulting, Roger-Services, CBH) ont été recrutées pour la réalisation des sept (7) ouvrages de franchissement. Pour des raisons d'inaccessibilité des pistes la mission n'a pu visiter les ouvrages en réalisations et impossibles d'accès. Elle a cependant eu des échanges avec le bureau en charge du contrôle et des représentants des entreprises de réalisation venus à motos à la rencontre de la mission.
84. Lors des échanges, la mission a pu constater les insuffisances de l'étude de la piste qui n'a pas identifié les difficultés pourtant envisageables dans ce contexte de forêt. L'incapacité des entreprises à faire une évaluation objective et pertinente des travaux avant de soumettre leurs offres de service les a conduits à des sous-estimations des traitements préalables des points critiques avant la réalisation des ouvrages. La conséquence est un arrêt complet des travaux en attendant le début de la saison sèche pour un meilleur accès aux sites.
85. Les cahiers de chantier exploités sur place montrent une présence assez suivie du contrôle sur les sites. Toutefois, les résultats de ce suivi qui devaient être documentés et consignés n'ont pas été disponibles. Cette insuffisance technique et de procédure prive le PADEF, l'entreprise et le contrôle des événements, des échanges et des consensus majeurs qui ont marqué la vie du chantier et qui peuvent situer à tout moment, les responsabilités de chaque acteur sur les succès et/ou les échecs des travaux réalisés.
86. La mission a fait des recommandations afin que le suivi des chantiers soit matérialisé dans les cahiers de chantier par des observations et recommandations écrites et signées par le contrôleur et l'entreprise.



87. L'ensemble des acteurs rencontrés au cours de la mission est unanime à reconnaître l'utilité du désenclavement à travers la réalisation des pistes et la construction des ouvrages de franchissement.
88. Il est également une réalité que les conditions naturelles de relief, de climat et de nature des sols rendent plus difficiles les travaux de réalisation/réhabilitation des pistes à certains endroits, particulièrement dans les zones forestières.
89. Dans l'ensemble la réalisation des infrastructures de désenclavement a été marquée par d'énormes difficultés/insuffisances qui en ont limité les performances et les effets. Il importe d'en faire une analyse approfondie et saisir l'opportunité de la prochaine revue à mi-parcours pour introduire des changements qui permettront au PADEF d'éviter les faibles performances des PRODERS.
90. **Approche de réalisation des infrastructures de désenclavement (du choix des sites à la réalisation des travaux) :**
- L'approche de réalisation des infrastructures de désenclavement présente un certain nombre d'insuffisances: Une approche technicienne dans laquelle la participation des bénéficiaires et de leurs organisations représentatives est faible, voire imperceptible. Le choix des infrastructures à réaliser/réhabiliter est fait par une commission au niveau du département et comprenant le conseil départemental, le représentant de la DDETP, le DDA et le facilitateur. Nulle part il n'est fait état de l'avis/opinion formelle et vérifiable des bénéficiaires dans le choix des pistes à désenclaver. Les spécialistes de l'UNGP, mieux informés sur les objectifs du projet, la stratégie de ciblage et la dispersion géographique des bassins de production appuyés par le projet sont absent du processus de choix et de priorisation des pistes à réaliser/réhabiliter au niveau Départemental.
  - Les fonctions d'étude, de réalisation, de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage sont entremêlées avec des chevauchements et des confusions de rôles et de responsabilités : les études techniques des pistes à réaliser/réhabiliter sont faites au niveau départemental par la DDETP, les travaux sont exécutés par l'unité technique du conseil départemental, le suivi est fait par le comité départemental qui comprend la DDA, le conseil départemental, le facilitateur. Il y a absence d'un contrôle des travaux réalisé par des compétences spécialisées dans le domaine. Il n'y a donc pas une séparation nette des rôles et des fonctions. Les cas explicites rencontrés par la mission ont été celles des pistes Tséké-pembé-Mandou-Mounionzi et Madingou-gare Kibounda. Pour plus d'efficacité dans les réalisations, il importe de séparer nettement les responsabilités d'étude (par une compétence avérée) la réalisation (par une entreprise compétente), le contrôle (par un bureau compétent). Le suivi se fera en plus du contrôle par les services techniques de l'Etat, le projet et les bénéficiaires (DDA, DDETP, conseil départemental, facilitateur, PADEF, bénéficiaires). Un cas similaire a été rencontré dans le Kouilou sur la piste Pounga, Dimonika-Makaba. Mais même là, du fait des insuffisances qui ont caractérisées les études et de l'insuffisance de rigueur des entreprises dans l'évaluation des travaux, l'achèvement des chantiers trainent malgré la présence d'un bureau conseil qui procède au suivi à pied levé des travaux.
  - Il y a une absence de stratégie différenciée selon la nature des travaux. Lorsqu'il s'agit d'une petite piste rurale simple sur terre ferme et sans difficultés majeures, le protocole/dispositif de réalisation devrait être différent du dispositif/protocole à considérer pour des pistes d'envergure réalisées dans des contextes difficiles comme la forêt du Mayombe. Or dans le cas présent, il y a une absence d'adaptation des études et du dispositif de réalisation/réhabilitation des pistes en fonction des contextes. Le même dispositif est utilisé pour toutes les pistes, simples ou complexes.

- Les acteurs engagés dans les études, la réalisation et le suivi ne disposent pas des compétences appropriées lorsqu'il s'agit des travaux de grande envergure sur contexte difficile. Les études insuffisantes conduisent à des ouvrages peu adaptés, sous dimensionnés ou surdimensionnés et souvent à des devis estimatifs peu réalistes et aboutissant à des avenants répétés. Les cas rencontrés sur le terrain sont ceux de la piste Pounga, Dimonika-Makaba dans le Kouilou et des pistes Tséké-pembé-Mandou-Mounionzi et Madingou-gare Kibounda dans la Bouenza. Les entreprises de réalisation ne procèdent pas à des estimations/visites préalables des pistes. Il s'en suit des sous estimations travaux et des coûts. Des ouvrages sont surdimensionnés ou sous dimensionnés, parfois inachevés et abandonnés sur le terrain et les retards d'exécution sont devenus une normalité.
- Le responsable des infrastructures du PADEF a montré au cours de la mission un bon niveau de formation et une bonne maîtrise des aspects techniques de Génie Rural. Cependant la mission n'a pas senti son leadership et sa capacité d'interpellation et d'injonction sur les aspects spécifiques de son domaine d'intervention. Au regard (i) de la spécificité technique de ce domaine des infrastructures, (ii) de la nécessité de disposer d'études fiables et conformes aux normes en vigueur, (iii) de la nécessité d'une rigueur et d'un professionnalisme dans l'analyse des offres techniques des entreprises et de (iv) l'importance du suivi rapproché de la réalisation des travaux de réalisation des infrastructures il apparaît évident qu'un poste comme celui de responsable des infrastructure nécessite plus qu'une simple présence. Il nécessite « une autorité » de regard et d'interpellation sur les études, le contrôle et la réception des ouvrages et même l'ordre de payer les entreprises. Or dans le cas présent, depuis le choix au niveau Régional des pistes à réaliser/réhabiliter, l'analyse technique des offres des entreprises, le suivi des chantiers et la réception des ouvrages jusqu'au paiement des entreprises, la mission n'a pas perçu la place prépondérante du Génie Rural, cheville ouvrière non négociable pour ce genre de travaux techniques.
- Il y a une faible valorisation par le PADEF, des compétences techniques disponibles au niveau du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publiques pour l'analyse des offres techniques et financières des études, la réalisation des travaux et leur suivi sur le terrain et la réception des ouvrages réalisés. Or il est évident que les acteurs régionaux et les cadres de l'UNGP ne sont pas assez qualifiés et/ou assez nombreux pour assurer une bonne orientation, une bonne qualité du suivi des réalisations sur le terrain et une réception efficace dans les règles de l'art. La mission recommande donc fortement que le PADEF s'attache de façon formelle, les compétences techniques du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publiques pour participer à (1) la finalisation des DAO, (ii) l'analyse des offres techniques et financières pour les études et les travaux à travers leur présence formelle dans la commission de passation des marchés d'infrastructures, (iii) la participation formelle et régulière aux missions de suivi de la réalisation des infrastructures sur le terrain, (vi) la participation formelle aux réceptions provisoires et définitives des ouvrages réalisés. Cette participation formelle des cadres techniques du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publiques au processus de réalisation des infrastructures pourra se faire à travers des protocoles annuels qui précisent de façon explicite les activités et les résultats attendus des techniciens, les indicateurs précis de mesure de l'effectivité et de l'efficacité de leurs participations et contributions ainsi que les ressources dégagées et gérées par le PADEF pour faciliter cette contribution.

#### 91. **Suivi de la réalisation des infrastructures**

- Le suivi de la réalisation/réhabilitation des infrastructures est très faible et parfois inexistant. Sur certains chantiers, le comité départemental de suivi composé par ceux-là même qui ont réalisé l'étude et qui réalisent les travaux. Il y a de façon évidente une absence de séparation des rôles et un manque d'objectivité qui laisse présager un manque de rigueur. On ne peut se contrôler soi-même efficacement et être rigoureux. Les conséquences sont assez visibles

sur le terrain et sont présentées dans la description des ouvrages visités. Le projet a introduit le suivi des chantiers par des contrôleurs indépendants. La mission a pu rencontrer sur le terrain un contrôleur dans le Kouilou (Groupement AIBTP-3DI&C). Si cette option présente des chances de succès dans le suivi des réalisations, elle doit néanmoins être accompagnée du suivi même inopiné de l'UNGP à ce dispositif pour en assurer le fonctionnement, limiter les risques de collusion entre entreprises et contrôle et prodiguer des conseils pour l'amélioration du dispositif à l'image des suggestions faites dans le Kouilou au contrôleur rencontré.

- Jusqu'à une date récente, il semble que les cadres des projets ne pouvaient pas se rendre sur le terrain pour le suivi. Certains ouvrages non achevés ou mal achevés ont été découverts lors de la présente supervision par les responsables des infrastructures (UNGP et facilitateurs) en même temps que la mission. Il y a donc de la part du projet, une insuffisance de suivi des réalisations sur le terrain. Le constat de cette insuffisance de suivi a été conforté par le fait que la mission n'a pu obtenir un plan de suivi des chantiers ni de l'UNGP ni des facilitateurs,
- Les facilitateurs chargés du suivi rapproché des réalisations sont visiblement très peu présents dans les chantiers, ils manquent de plans de suivi régulier et ne disposent pas des compétences spécifiques pour un suivi averti des chantiers de désenclavement routier,
- En terme de logistique, aussi bien l'UNGP que les facilitateurs manquent de moyens logistiques adéquats (absence de véhicules, vétusté des véhicules existants). Au regard de la nature et de l'état des pistes et des distances à parcourir, de la dispersion des chantiers à suivre, un bon suivi ne peut se faire sans une logistique appropriée. La mission a donc esquissé une proposition pour améliorer la logistique du projet,
- Une absence de synergie entre les responsables de volets techniques (agriculture, élevage, pisciculture) du PADEF, les responsables du suivi-évaluation du PADEF et le responsable des infrastructures pour une démarche coordonnée au sein de l'UNGP. En somme le volet infrastructure est déconnecté du volet production. Or cette intégration devait se faire depuis le choix des sites avec la participation/contribution/contrôle des responsables techniques en charge de la production pour assurer une connexion du désenclavement avec les bassins de production appuyés par le projet.

## 92. Entretien après réalisation

- Le parcours des pistes réalisées/réhabilitées lors de la mission a montré une insuffisance d'entretien remarquable : dégradations caractérisées de l'emprise des pistes rendant parfois difficile le passage surtout sur les points critiques, stagnation prolongée d'eau, colonisation des pistes par les herbes conduisant à des rétrécissements (risque de disparition même des pistes par endroit), absence de curage des ouvrages de franchissement etc. Ce manque d'entretien fragilise les réalisations et compromet leur utilisation durable.
- Dans le cadre du PADEF il est prévu la formation des formateurs en techniques d'entretien routiers par la méthode HIMO. Au terme de cette formation, les Conseils Départementaux devront assurer l'entretien régulier de ces pistes. Cependant, au regard de l'état des pistes visitées au cours de la présente mission, il est évident que si des actions énergiques et conséquentes ne sont pas entreprises pour l'entretien des pistes et des ouvrages réalisés, ce sont des années d'efforts, des investissements financiers importants qui seront compromis avec pour corollaire, un recul de la production agricole que les PRODER et actuellement le PADEF se sont attelés à dynamiser.
- Les constats faits lors de la présente mission invitent à relativiser et à nuancer l'approche HIMO pour les entretiens de pistes. Si pour le traitement des points critiques (petits tronçons dégradés, curage des ouvrages, désherbage et remblais localisés) ces travaux peuvent être

envisagés en HIMO sur de petites distances, il semble peu réaliste d'envisager cette approche pour l'entretien généralisé des pistes pour les raisons suivantes :

- ✓ Les populations ne sont pas bien organisées et n'ont pas une expérience antérieure confirmée d'organisation et de réalisation de ce type de travaux qui demandent un engagement fort, une adhésion et une conviction,
- ✓ La distance entre les villages (dispersion des villages) est assez grande pour que les travaux se réalisent efficacement sur tout le tracé en HIMO,
- ✓ La disponibilité de bras valides dans les villages faiblement peuplés va compromettre la réalisation efficace de ces travaux au regard de leur pénibilité : désherbage, curage des ouvrages, revêtement de la chaussée, comblement des crevasses etc.

93. De ce qui précède, il semble nécessaire de restreindre l'entretien des pistes à points critiques ciblés non loin des villages et d'envisager une autre approche pour les pistes surtout de grande envergure et les pistes forestières (villages distants et peu peuplés).
94. Afin d'assurer l'entretien effectif et régulier des pistes, il importe que les Conseils Départementaux inscrivent ces travaux dans leurs budgets annuels. Le PADEF assurera le suivi de l'effectivité de ces inscriptions et s'en servira comme engagement de chaque Département à assurer la durabilité des investissements réalisés et comme préalable à la poursuite des activités annuelles d'appui à la production. Etant donné que le développement de la production agricole sans voies d'accès aux marchés est un investissement peu efficace et sans avenir durable dans un contexte comme celui du Congo, l'inscription des budgets d'entretiens des pistes réalisés/réhabilités par le PADEF et les PRODER devrait conditionner l'effectivité de la réalisation des activités d'appui à la production dans les Départements concernés.
95. **La gestion financière pour la réalisation des infrastructures.**
96. **Le PRODER Sud** étant clôturé, le financement des activités restantes au titre de ce projet ne peut se faire que sur les fonds de l'Etat. La mission recommande au PADEF d'introduire une requête auprès du Gouvernement pour demander le financement des activités restantes du PRODER-Sud sur le reliquat de la contrepartie nationale au titre de ce projet.
97. **Le PRODER 3** est en phase de clôture avec des activités de désenclavement non encore achevées, mais financées sur prêt OFID dont la clôture a été prolongée au 30 septembre 2015. Sur la base (i) des constats de la mission sur l'état d'avancement des travaux de désenclavement qui connaissent un retard sur le terrain, (ii) de l'importance du désenclavement pour le développement des activités agro-pastorales et halieutiques du pays, (iii) de la nécessité de prendre en compte l'intérêt des populations autochtones et particulièrement dans l'ouverture des voies navigables de la Likouala, la mission recommande que le Gouvernement du Congo introduise une **requête de prorogation du prêt OFID au 30 juin 2016**. Cependant, dans un souci d'assurer la durabilité des investissements, le PADEF devra veiller à ce qu'aucun investissement ne soit réalisé dans un Département qui n'aura pas au préalable inscrit dans son budget annuel, l'entretien régulier des pistes et ouvrages réalisés au titre des trois (3) PRODER et du PADEF.
98. La mission a constaté que le PADEF finance sans désenclaver les investissements restants du PRODER Sud, les investissements du PRODER 3 et prépare ceux du PADEF sans une situation claire des responsabilités et imputations budgétaires et sans une maîtrise des coûts des réalisations financées. Des avenants sont régulièrement introduits sur les marchés signés et semblent devenus une pratique courante. Sur cette base, la mission recommande l'organisation d'une mission d'audit reliquats des comptes des PRODER et du PADEF, afin de rendre visibles les capacités réelles de financement des réalisations restantes, d'identifier les responsabilités financières et les imputations pertinentes et d'évaluer le cas échéant, les besoins complémentaires de financements à soumettre au Gouvernement Congolais.

99. Sur la base des informations fournies par les cadres du PADEF, la liste des différents marchés passés dans le cadre du désenclavement et des constructions du PRODER Sud, du PRODER 3 et du PADEF est présentée à la fin du présent document.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
1. Assurer la participation des spécialistes de l'UNGP dans le choix et la planification de réalisation des infrastructures de désenclavement au niveau Départemental afin d'assurer un ciblage approprié	Coordonnateur	Immédiatement
2. Exiger des études détaillées et appropriées en fonction des types d'infrastructures à réaliser et assurer un avis motivé préalable des cadres du Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics avant le lancement des appels d'offres	Responsable infrastructures	Immédiatement
3. Impliquer les cadres techniques du Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics dans la finalisation des DAO et la commission d'analyse des offres techniques de réalisation des infrastructures à travers un protocole formel de collaboration	Coordonnateur	Immédiatement
4. Impliquer les cadres techniques du Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics dans le suivi et la réception des ouvrages de désenclavement à travers un protocole formel de collaboration	Coordonnateur	Immédiatement
5. Recueillir au préalable l'avis motivé marqué par une signature explicite du responsable des infrastructures avant les paiements et les réceptions des infrastructures	RAF	Immédiatement
6. Séparer nettement les fonctions d'étude, d'exécution et de suivi dans la réalisation des infrastructures et archiver les documents correspondants	Coordonnateur	Immédiatement
7. Assurer un suivi plus rigoureux des chantiers et documenter les rapports de suivi	Responsable infrastructures	Immédiatement
8. Respecter scrupuleusement les délais contractuels et introduire les pénalités de retard pour les entreprises défailtantes	Coordonnateur, RPM, RAF	Immédiatement
9. Tenir une black-list des entreprises défailtantes et partager la liste avec le Ministère de l'Equipement et des Travaux Publics et la commission passation des marchés du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Coordonnateur, RPM, RAF	Immédiatement
10. Introduire une requête au prêt des Conseils Départementaux pour demander l'entretien régulier des pistes réalisées/réhabilitées par les PRODER et le PADEF et conditionner le développement de l'appui aux activités de production à l'inscription dans les budgets annuels des Départements de ressources pour cet entretien	Coordonnateur	Août 2015
11. Introduire une requête auprès du Gouvernement pour demander le financement des activités restantes du PRODER Sud et PRODER 3 sur le reliquat de la contrepartie nationale au titre de ces projets.	Coordonnateur	Immédiatement
12. Introduire une requête de prorogation du prêt OFID au 31 décembre 2016 au titre du PRODER 3 afin d'achever les réalisations entreprises	Gouvernement	Juillet 2015
13. Commanditer un audit technique et financier de l'utilisation des comptes de contrepartie des PRODER et du PADEF afin d'orienter l'apurement des contrats non achevés	Gouvernement et FIDA	Août 2015

100. **Composante 3 : Renforcement des capacités.**

101. **Renforcement des organisations de microfinance.** Pour le PRODER 2, les activités consistent à l'étude de faisabilité de l'organe faitier et à l'achèvement de la construction des

- bâtiments de CMECs. Pour le PADEF, les activités comprennent la redynamisation des 8 CEQ établies par PRODER 1 et la construction de 9 bâtiments des CEQs.
102. Il est prévu dans le PTBA 2015 de renforcer les capacités organisationnelles et de gestion des organisations producteurs par une redynamisation des Caisses d'Equité (CEQ) créées par le PRODER Nord et Sud, la mise en place des Unions, et la poursuite des travaux de construction des bâtiments de 9 CEQ dans la zone PRODER Nord.
  103. De manière générale, le rapport sur la faisabilité de création d'une faïtière pour les CMEC trace assez bien une stratégie pour bâtir un réseau des CMEC. Les choix stratégiques sont cohérents avec l'établissement d'un réseau et la création d'une faïtière et les recommandations sont concrètes. Malheureusement, ils dépassent les moyens et la durée prévue dans le PADEF. Pour réaliser la faïtière en suivant la stratégie décrite dans l'étude, le FIDA devrait prendre l'initiative de créer un nouveau projet axé essentiellement sur les finances rurales et mettre les ressources humaines et financières à la disposition des caisses. Ceci demanderait une analyse plus affinée des caisses y compris celles dans le nord qui évoluent à une vitesse plus lente et qui sont confrontées par les réalités et un historique assez différent du Sud.
  104. L'étude avait fixé quatre critères<sup>9</sup> et les seuils de classification des CMEC avec forte, moyenne ou faible potentialités. En utilisant ces mêmes critères aujourd'hui, nous nous retrouvons avec 07 caisses fortes, 05 caisses moyennes et 09 faibles. Afin de préparer les caisses à constituer un réseau PADEF devrait se focaliser sur la nécessité des caisses d'augmenter les adhésions, améliorer le taux de transformation des ressources, améliorer la maîtrise des impayés et des charges. La fusion ou rattachement des caisses à faibles potentiels avec des caisses moyennes ou fortes et la fusion des caisses moyennes pour créer des caisses fortes pourra rendre plus solide la position financière du réseau et permettra les caisses fortes qui sont en meilleure position pour des avis favorables à leur demande d'agrément de couvrir les points de services qui sont les anciennes caisses faibles ou moyennes.
  105. La mission a noté que sur les 21 CMEC opérant dans les départements de la zone du PRODER sud, 15 dossiers de demande d'agrément ont été déposés au Ministère des Finances depuis le 10 décembre 2014 et sont en phase de vérification des pièces. Le choix stratégique de déposer 15 dossiers d'agrément n'a pas assez de chance d'aboutir, car certaines caisses comme Loyo, Louvakou, Banda, et Zanaga, présentent très peu de potentiel et sont actuellement considérées comme des caisses faibles. L'évolution des dossiers déposés devrait être suivie de près.
  106. Le développement des caisses de la zone nord prendra beaucoup plus de temps que celles de la zone sud et demandent des appuis importants en assistance technique, en renforcement des capacités, en ressources financières, en logistique et humaines si elles doivent être agrées et rejoindre le réseau qui sera mis en place au sud. Dans le même ordre d'idée, si un choix stratégique doit être porté sur la continuation de l'appui pour les caisses de la zone Sud afin de développer un réseau, il faut d'abord une analyse diagnostique des caisses de la zone Nord et de leurs sites d'implantation avec un œil axé plus sur la potentielle économie en générale et pas sur les bassins de production en lien avec un projet. La stratégie devrait être, de bâtir les caisses fortes (avec des points de services au besoin) et le développement des produits bien adaptés à la demande y compris celle des agriculteurs de filières différents.
  107. Le besoin de renforcement des capacités de l'OPM identifié dans le rapport est nécessaire et d'actualité dans les domaines de la gestion des risques, la comptabilité des IMF en lien avec le référentiel comptable de la zone CEMAC, l'analyse financière, le processus de développement de nouveaux produits, l'élaboration des états financiers, la connaissance de la réglementation et de façon générale les bonnes pratiques du secteur de la microfinance. L'OPM a travaillé avec les caisses du département des Lekoumou, Bouenza et Niari pour la clôture des comptes exercice 2014 et la tenue des assemblées générales ordinaires (AGO) est prévue vers fin juin.

---

<sup>9</sup> Le nombre de membres, l'encours de ressources prêtables, l'encours de crédit et le taux de portefeuille à risque.

La mission note qu'un recyclage des organes des caisses a eu lieu dans la plupart des CMEC et CEQ mais que le déploiement et l'équipement actuel de l'OPM ne permet pas de faire un travail de fonds avec les caisses ; pour pallier à ceci, le projet a lancé le processus de recrutement des trois animateurs de l'OPM qui seront basé dans les départements du Nord : Plateaux, Cuvette et Cuvette Ouest. En effet, la mission note que l'évolution dans les capacités des CMECs est lente et qu'en grandes majorités que les caisses considérées fortes ont augmentées leur sociétariat, leur portefeuille de crédit et leurs encours des dépôts des membres, ont continué de prendre en charge elles même les salaires et les coûts de fonctionnement et ont distribué des ristournes à leurs membres.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
Recruter un cabinet/consultant pour évaluer l'OPM.	UNGP	Démarrage de l'évaluation début Juillet 2015
Recruter un cabinet/consultant expérimenté dans la création de réseau avec faïtière afin de développer une stratégie en lien avec le plan de désengagement et l'étude de faisabilité d'une faïtière	UNGP/OPM	Septembre 2015
Faire un suivi rapproché des dossiers d'agrément	UNGP	Continu
Opérationnaliser les animateurs des CEQ et les homologuer dans un premier temps	UNGP/OPM	Juillet 2015
Développer les TdR et recruter un bureau d'étude/consultant pour mener une étude sur les opportunités de financement des chaînes de valeurs ciblées.	UNGP	Octobre 2015
Présenter clairement la position du projet sur les problèmes de remboursement des fonds perdus dans certaines caisses (vol et détournements) afin de mettre fin à l'ambiguïté autour de cette question	UNGP	Septembre 2015

### C. État d'avancement de l'exécution du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF)

108. **Gouvernance du Programme.** La gouvernance devrait être renforcée par (i) la mise en place d'un mécanisme de réception et de traitement formel des doléances et des plaintes ; (ii) le renforcement du contrôle communautaire sur l'effectivité et la qualité des activités financées par le PADEF et (ii) la publication sur le site internet du PADEF (à instaurer) des PTBA, rapports annuels d'activité et synthèse des rapports d'audit.
109. **Dispositif de pilotage.** La mise en œuvre du programme a été placée sous la responsabilité du Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MAE) avec un dispositif institutionnel reposant sur un Comité National de pilotage du Programme (CNP) (i) visant à assurer la cohérence des interventions du programme avec la politique nationale; (ii) responsable notamment des aspects techniques, de l'approbation du Programme de travail et budget annuel (PTBA), des rapports ainsi que du suivi de l'état d'avancement du programme, et (ii) une Unité de gestion et de coordination du projet (UNGP). Le CNP qui se réunit une fois par an et de manière extraordinaire au besoin. La mission propose de renforcer le mécanisme de pilotage par l'instauration de réunions trimestrielles d'un comité composé de nombre restreint parmi les membres du CNP qui jouerait le rôle d'un comité technique chargé du suivi plus rapproché des rapports d'activité, du suivi des recommandations et des indicateurs de performance du PADEF.
110. **Gestion du Programme.** Comme mentionné dans la Section B., la mission a relevé trois problèmes majeurs sur le plan de la gestion du programme: (i) *manque de planification stratégique (activités programmées dans le PTBA sont souvent mise en œuvre dans la précipitation, absence d'un plan de trésorerie, et absence d'une planification pluriannuelle des ressources et des activités du projet et l'absence d'une concentration des activités en lien avec*

*les disponibilités budgétaires des fonds alloués); (ii) l'équipe de l'UNGP travaille de manière cloisonnée avec pour conséquence dans des retards ou incohérence dans la mise en œuvre (cloisonnement entre les services technique et le Service Administratif et financier); (iii) cas où des activités sont sacrifiées du fait de manque d'arbitrage de cadres qui ont une vue opposée sur un dossier.*

111. La revue de l'organigramme du Programme relève en outre les observations suivantes :
- (i) Absence de recrutement de l'auditeur interne (le MAE avait sélectionné en 2014 une personne mais le FIDA n'a pas accordé son avis de non objection à cause de réserve sur les compétences de la personne pour s'acquitter des tâches d'auditeur interne)
  - (ii) Démission du spécialiste de renforcement de capacités et développement des filières en décembre 2014 (poste non renouvelé),
  - (iii) Spécialiste de Communication sans contrat de travail depuis son recrutement (5 mois)
  - (iv) Recrutement d'une assistante de passation de marchés (ancienne secrétaire du PRODER) non encore reflété sur l'organigramme. Elle est payée sur le PRODER 3 depuis janvier 2015 sans contrat signé avec l'accord du MAE.
  - (v) Postes du PADEF au niveau départemental ne sont pas reflétés dans l'organigramme (Aides comptables, facilitateurs, gardiens).
  - (vi) Absence de tous les animateurs relais qui doivent assister les chefs de secteurs agricoles. Premiers animateurs ont été recrutés au niveau de la zone PRODER 3
  - (vii) Personnel clé comprend 3 fonctionnaires (Spécialistes Agro postal infrastructure et pêche) qui n'ont pas présenté l'autorisation de leurs hiérarchies et non pas suspendu leurs contrats avec l'Administration.
112. **Partenariats avec les structures déconcentrées dans la ZIP.** Comme mentionné plus haut, la mission a constaté les situations suivantes : (i) le manque de délégation des activités aux structures déconcentrées ; (ii) certains DDA et DDE n'ont pas encore reçu de contrat ni d'indemnité et que le projet accuse des retards majeurs dans la provision des frais de fonctionnement ; (iii) les équipes de facilitation et les CSA des Départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha n'ont pas été pris en charge depuis l'achèvement du PRODER 3 il y a 2 mois.
113. **Suivi-Evaluation.** Le PADEF s'est doté d'un dispositif de suivi-évaluation dont les principaux acquis sont au stade actuel : l'existence d'un personnel au niveau UNGP (deux cadres), la validation du manuel de suivi-évaluation par le comité national de pilotage (CNP) le 26 novembre 2014, l'existence d'une base de données informatisée finalisée en avril 2015 et qui permet un partage des données tant que la connexion internet est disponible, la mobilisation au niveau départemental de cadres et d'agents (y compris les agents des services techniques de l'Etat) chargés de la collecte et de la transmission des données sur la mise en œuvre du programme, l'appui à l'élaboration des PTBA et la production périodique de rapports sur la mise en œuvre du programme. Une particularité du dispositif est qu'il est centré sur la mise en œuvre du PADEF tout en assurant le suivi-évaluation des activités des PRODER. Des rapports spécifiques sont donc produits sur ces projets.
114. Dans le cadre du PTBA 2015, le PADEF a prévu une contribution du dispositif de suivi-évaluation à la gestion efficace et efficiente l'administration et des ressources du Projet à travers le suivi des activités de terrain, l'organisation de l'atelier de validation du plan de suivi-évaluation, la réalisation de l'enquête sur la productivité et le rendement, la participation aux différentes missions de supervision.
115. Une enquête sur la situation de référence dans les domaines couverts par l'objectif de développement et des effets attendus du PADEF a été envisagée par le projet mais les TDR n'ont pas reçu l'avis de non objection du FIDA. L'examen des TDR lors de la présente mission a montré une insuffisance de précision et de ciblage de l'étude. Celle-ci s'est voulue très large jusqu'aux indicateurs macro-économiques dont le renseignement est du ressort des services compétents de l'Etat. Etant donné qu'une étude de situation de référence du PADEF est déjà en cours (couplée à l'étude d'impact dans le cadre de l'achèvement du PRODER 3), cette



étude pourra être valorisée pour définir/quantifier dès la revue à mi-parcours les références et les cibles à atteindre par le PADEF. Le projet devrait réorienter cette étude vers une enquête/collecte régulière de données à envisager sur les effets produits par les actions du projet sur les groupes cibles.

116. La mission a constaté des insuffisances dans le dispositif de suivi, de collecte et de transmission des données du terrain à l'UNGP. La mission a noté que le dispositif mis en place comprend par département les chefs de secteurs qui assurent le suivi rapproché des activités. Ils collectent périodiquement les données sur la mise en œuvre selon des canevas fournis par l'UNGP. Ces données sont transmises aux facilitateurs, qui sont sensés assurer la vérification/contrôle de qualité avant la transmission à l'UNGP (spécialistes, puis responsables suivi-évaluation) pour la consolidation. C'est au terme de ce processus que les données sont analysées et la production des rapports est réalisée. Tel que présenté, le dispositif de suivi, de collecte et de transmission des données paraît approprié à première vue et semble à même de rendre compte efficacement de la mise en œuvre du projet. Les travaux de la mission ont toutefois relevé un ensemble de disfonctionnements/insuffisances qui entachent l'exhaustivité, l'actualité et même la fiabilité des données suivi, collectées et transmises par le terrain : (i) Sur le plan institutionnel, les facilitateurs épines dorsales du dispositif de collecte des données ne sont pas personnel propre de projet. Ils interviennent sous forme de prestation service et gèrent des ressources financières et logistiques du projet sans un mandat explicite. Leurs mandats explicites dans le cadre du PADEF ne sont pas encore formalisés et leurs contrats de travail ne sont pas à jour. (ii) les problèmes de logistique ; sur 10 facilitateurs déployés sur le terrain, 04 disposent de véhicules peu opérationnels et sur 60 chefs de secteurs disposent de moyens logistiques réellement opérationnels sur dotation de l'Etat. Ce problème devrait bientôt être résolu car les sept (7) véhicules commandés pour les équipes de facilitation sont en procédure de dédouanement.
117. **SYGRI. PADEF:** Le projet a soumis au FIDA pour la première fois le tableau SYGRI de l'année de reportage 2014. Le projet a suivi les recommandations de la mission de supervision de juin 2014 en utilisant les indicateurs SYGRI proposés.
118. Dans les documents de travail de la même mission de supervision, il a été proposé de créer une faitière des unions des groupes de production. En considérant que la faitière se base en premier lieu sur les activités commerciales, il faut assurer que pour le prochain reportage annuel SYGRI 2015, cet indicateur sera inclus sous la composante 2 « appui à la transformation, la commercialisation et le stockage » de premier niveau ainsi que de deuxième niveau (durabilité). Après la revue à mi-parcours le projet doit procéder au reportage des indicateurs de deuxième niveau. Les barèmes à donner doivent être bien justifiées soit avec des indicateurs quantitatifs soit avec des indicateurs qualitatifs.
119. L'enquête de base est actuellement dans la dernière phase de sa finalisation. Les données de référence seront disponibles très bientôt et seront envoyés au FIDA dès que possible. Pendant la période entre la mission de supervision de mai-juin 2015 et la revue à mi-parcours, prévue à octobre 2015, le projet doit faire un effort d'identifier les cibles des indicateurs dans le système de suivi et évaluation (y inclus le SYGRI). L'enquête de base donnera la base de ces données. Pour assurer les effets attendus par le projet, il est recommandé de travailler selon une stratégie de ciblage en considérant les résultats attendus et le choix des localités où les meilleurs résultats peuvent être obtenus (villages où il y a un potentiel de production et un surplus qui permet aux agriculteurs de vendre leurs produits) et les ressources financières encore disponible avant son achèvement prévu en 2017.
120. Les cibles du cadre logique, y inclus ceux du SYGRI, doivent être inclus dans le système de suivi et évaluation du projet. En considérant que dans les TdR du cadre, il n'y a personne responsable pour le ciblage, il faut responsabiliser la RSE et l'ASE. Dans la mise en place de la stratégie de ciblage, le bureau pays du FIDA peut assurer son appui technique.

121. **PRODER 3.** Le projet a soumis son dernier tableau SYGRI pour l'année 2014 avant l'achèvement en mars 2015. Une ébauche du rapport d'achèvement est déjà disponible en incluant certaines données qui sont pertinentes pour le reportage SYGRI.
122. Sur certains indicateurs, les données du rapport d'achèvement ne sont pas cohérentes avec celles du tableau SYGRI 2015 (les cumulatifs) : (i) Nombre des ménages : selon le tableau SYGRI, 8377 ménages ont été touchés par le projet. Dans le rapport d'achèvement, le nombre des ménages est moins (6177). Probablement le consultant du rapport d'achèvement a utilisé une taille moyenne par ménage plus élevés (8 personnes par ménage au lieu de 6 personnes (tableau SYGRI). (ii) GIEC : selon le tableau SYGRI, le nombre de groupes ayant bénéficiés du projet est 365 et le nombre des groupes communautaires (GIECs) 400. Dans le rapport d'achèvement on parle de 377 GIEC (page 29) et 390 (page 63).
123. Concernant les indicateurs de troisième niveau, on attend encore les données de l'achèvement.
124. La mission recommande au projet de procéder à une mise en cohérence des données du tableau SYGRI et celles du rapport d'achèvement.
125. De plus conformément aux nouvelles directives, un effort doit être fait pour désagréger les groupes cibles selon le genre. Particulièrement, le groupe de jeune doit être désagrégué en jeunes hommes et jeunes femmes.
126. **Équité genre inclusion des jeunes.** Ces bénéficiaires intègrent les groupements et les individualités, en particulier les jeunes occupant les Etangs Traditionnels Aménagés (ETA). Un appui qui les amènerait à se structurer et à s'organiser.
127. **Ciblage de la pauvreté.** Il est composé de producteurs d'alevins de qualité dans chaque district, de producteurs d'aliments poisson et de producteur de poisson. Un accompagnement sous forme de formation-action est programme avec un suivi périodique des bénéficiaires. Toutefois la qualité de ciblage n'est pas performante. Dans les actions actuellement menés, la caractérisation du vrai bénéficiaire n'est pas prise en compte. La mission recommande à l'UNGP de parfaire son ciblage et tenir du critère de précarité socio-économique des véritables cibles du projet.
128. De manière générale, suite à l'examen par la mission des termes de référence du personnel du projet, il apparaît qu'aucune mention n'y est faite à propos du ciblage. Aucune responsabilisation spécifique n'est faite pour la prise en charge du ciblage. En absence de responsabilité spécifique, cette dimension ciblage manque de systématisation et de rigueur sur le terrain.
129. **Communication et gestion des savoirs.** L'exploitation du rapport d'achèvement du PRODER 3 montre que sa mise en œuvre a permis à travers les activités financées, d'améliorer la production et la productivité dans les exploitations des ménages touchés. Dans les domaines suivants : manioc, maïs, aviculture, désenclavement, le rapport d'achèvement décrit très clairement les avancées majeures ainsi que les avantages et bénéfiques directs tirés par les ménages appuyés. Cependant aucun document de capitalisation au cours de la mise en œuvre du projet ne met en exergue les processus engagés, les résultats obtenus et les possibilités de mise à échelle (scaling-up) dans le pays et dans d'autres parties du monde. Cette absence de capitalisation systématique a « étouffé » les succès enregistrés par le projet et limité les possibilités de partage d'expérience et de bonnes pratiques.
130. A ce jour au niveau du PADEF, les réalisations sont assez récentes, mais il importe que le projet mette en place un dispositif de collecte de données pour renseigner sur les effets produits sur les bénéficiaires pour combler les insuffisances du dispositif de suivi-évaluation du PRODER 3. En attendant la mise en place d'un dispositif spécifique, le recours à des stagiaires issus des universités pourrait combler ce vide et permettre au projet d'avoir un regard exhaustif et continu sur les effets des réalisations sur les bénéficiaires. De ces collectes de données, des

thèmes pertinents de capitalisation peuvent être dégagés pour alimenter un dispositif plus complet de gestion des savoir dans le projet et partant dans le portefeuille du FIDA dans le pays.

131. Le PADEF vient de se doter d'une spécialiste en communication. Le constat fait par la mission au cours de la présente supervision est qu'au stade actuel, les activités de communication se limitent à la communication institutionnelle et à l'endroit du grand public. Il importe d'avancer dans la logique en introduisant une communication plus accentuée sur les succès et les acquis du projet.
132. De plus, la mission a constaté que certaines thématiques comme la microfinance, constituent des préoccupations en termes de leur plus grand déploiement en milieu rural au profit du groupe cible du projet et également en termes de durabilité de leurs actions. Une communication mieux organisée pourrait permettre de mettre en exergue de telles préoccupations relevées et de les transformer en thèmes de plaidoyer à l'endroit du Gouvernement et des autres partenaires au développement pour une meilleure prise en charge en terme de politique et de stratégie au niveau national.
133. En pisciculture, la technique d'alevinage comparé entre appâts et étangs se doit d'être documentée pour permettre l'implantation des dispositifs optimisés de production d'alevins. Les appâts ayant pour fonction principale de protéger les alevins contre les prédateurs (grenouilles et autres clarias) et de gérer au mieux la conduite de l'alevinage (en nombre, manipulation et bromatologie). Par ailleurs, pour assurer une meilleure capitalisation de l'expérience pilote de Bondo, à Kinkala, sur l'élevage associé poules-poissons et développer une intégration d'actions au sein des petits producteurs, la mission recommande la reproduction de cette activité auprès de 11 pisciculteurs pilotes au stade de la disponibilisation des alevins en provenance de la Dzoumouna. Dans ces conditions, les pisciculteurs pilotes feront partie des bénéficiaires secondaires de l'activité sur le repeuplement avicole.
134. **Participation des populations bénéficiaires.** Dans le cas de la pisciculture, si le projet va apporter l'ensemble des intrants et des alevins, les bénéficiaires ont la charge de mettre en état d'exploitation leur étangs et de tenir de dossier le suivi du pilote. Pour les CCP les groupements des pêcheurs de Makotimpoko et les populations riveraines d'Okombé sont disposées à participer aux opérations d'ouverture de ces deux CCP.
135. **Insertion des peuples autochtones.** A l'achèvement du PRODER 3, le projet avait apporté un appui à sept (7) groupements de Peuples Autochtones dont un (1) au Pool, deux (2) dans la Sangha et quatre (4) dans le département de Likouala. Le nombre de ménages de Peuples Autochtones touchés par le projet est de 23416 sur les 100 ménages prévus par la conception du projet. Dans l'appui aux AGR, les GIECs autochtones ont bénéficié d'un appui en outils aratoires et en moyens de transport (pousse-pousse). Dans le Pool et la Sangha les GIEC possèdent chacun un champ de multiplication de boutures saine de manioc. A l'achèvement, la récolte n'avait pas été effectuée. Par contre dans la Likouala, les quatre GIEC autochtones ont pratiqué le maraîchage, l'élevage porcin et l'apiculture.
136. Le rapport d'achèvement du PRODER 3 a toutefois constaté que ces activités n'ont pas permis aux GIECs autochtones de s'insérer de façon durable dans ces filières. Le revenu moyen annuel de 50 000 CFA est trop faible pour espérer une amélioration des conditions de vie des membres.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
1. Régulariser la situation du personnel (contrats) et renforcer la dynamique d'équipe	Coordonnateur/RAF	Immédiatement
2. Régulariser la situation des équipes de facilitation et les CSA des Départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha	Coordonnateur/RAF	Immédiatement
3. Revisiter les contrats avec les structures déconcentrés et bien établir les modalités de délégation des activités aux	Coordonnateur/RAF	Immédiatement

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
structures déconcentrées		
4. Régulariser les contrats, indemnité et provision des frais de fonctionnement des DDA et DDE	Coordonnateur/RAF	Immédiatement
5. <b>Ciblage.</b> Responsabiliser de manière spécifique un des cadres pour les aspects Ciblage (RSE comme c'est la pratique dans d'autres projets)	Coordonnateur	Immédiatement
6. Actualiser la stratégie ciblage du Projet et la communiquer aux partenaires de mise en œuvre (MAE, MTP, structures déconcentrées, prestataires)	RSE	Immédiatement
7. Organiser et planifier des missions de suivi/vérification de la réalisation des activités sur le terrain	Coordonnateur	Immédiatement
8. Clarifier le mandat et les rapports hiérarchiques des facilitateurs et régulariser leurs contrats de travail en respectant les dispositions en vigueur	Coordonnateur et RAF	Immédiatement
9. Exiger des facilitateurs des plans de travaux trimestriels et des programmes de sorties et en faire un suivi rapproché	RAF et responsable suivi-évaluation	Après la signature de leurs contrats
10. Suivre avec diligence la livraison des véhicules en attente et assurer la mobilité du personnel du projet	RAF et responsable passation des marchés	Immédiatement
11. Travailler avec le service administratif et financier et les responsables suivi-évaluation pour une plus grande synergie des données physiques et financière du projet	Coordonnateur	Août 2015
12. Exploiter et valoriser les rapports d'achèvement des PRODER et la situation de référence du PADEF pour quantifier les indicateurs du cadre logique	Responsable suivi-évaluation	Août 2015
13. Responsabiliser au sein de l'équipe des responsables en charge du ciblage et leur donner un mandat clair à cet effet	Coordonnateur	Avant la revue à mi-parcours
14. Mettre en place un dispositif de suivi systématique des effets de la mise en œuvre du PADEF sur les bénéficiaires et capitaliser les bonnes pratiques	Responsable suivi-évaluation	Juillet 2015
15. Mettre à jour le tableau SYGRI pour le prochain reporting sur l'année 2015 (ajouter l'indicateur de la faitière GIEC).	Responsable suivi-évaluation	Août 2015
16. Elaborer un système pour justifier les barèmes des indicateurs de deuxième niveau SYGRI (quantitative et qualitative)	Responsable suivi-évaluation	Août 2015
17. Désagréger les données par genre (h/f)	Responsable suivi-évaluation	Août 2015
18. Aligner les données du tableau SYGRI du PRODER 3 avec le rapport d'achèvement	Responsable suivi-évaluation et consultant	Août 2015
19. Envoyer au FIDA les indicateurs et les données de référence pour le PADEF	Responsable suivi-évaluation	Septembre 2015 - Avant la revue à mi-parcours

## D. Aspects fiduciaires

### 137. Gestion financière.

138. **Organisation et Personnel.** La mission attire l'attention sur le niveau de consommation des salaires. Il existe un dépassement important des coûts prévus au COSTAB (179 350 000 FCFA) et les charges du personnel prises en charge par le projet (284 639 363 FCFA) jusqu'au 31 décembre 2014 soit un écart de 105 289 363 FCFA (+de 58%) qui s'explique d'une part par les cotisations sociales non prises en compte dans le COSTAB et d'autre part par le retard dans le démarrage du PADEF qui n'a pas permis de partager les coûts salariaux avec PRODER 2 et 3

139. **Dossiers du personnel.** La revue des dossiers du personnel a relevé des insuffisances dans l'archivage des documents utiles notamment TDR signés, CV, attestations, etc.). Les dossiers en question sont ceux du coordonnateur, du comptable du PADEF et du comptable du PRODER 3.
140. **Règlement Intérieur et contrats de travail.** Le Gouvernement et le FIDA appliquent le Règlement Intérieur instauré pour le PADEF. La mission recommande d'instaurer un contrat de travail type à annexer à ce Règlement pour mieux clarifier les aspects de période d'essai, de notation/évaluation de performance, de congés et de prise en charge des cotisations sociales.
141. A ce jour, les cotisations sociales de l'employé sont prises en charge par le Projet. Le projet ne prélève pas l'impôt sur les Revenus des Personnes Physiques (IRPP) sur les salaires ce qui constitue une infraction à la législation fiscale en vigueur. La mission recommande de prendre les mesures idoines pour régulariser cette situation
142. **Formation du personnel du PADEF.** Le PADEF a financé des formations locales ou à l'étranger au profit de son personnel de coordination, du SE et du personnel technique et dans une très moindre mesure au profit du personnel du service administratif et financier (voir état d'exécution du plan de formation en annexe). Les responsabilités dans la gestion des plans de formation ne sont pas clairement définies à l'UNGP et la mission recommande d'impliquer le SE dans ce domaine.
143. **Évaluation des performances.** Le personnel du PADEF n'est pas annuellement soumis à l'évaluation des performances. La mission recommande de lancer rapidement une évaluation de performance conduite en interne par l'UNGP selon les règles de gestion prescrites dans le manuel des procédures. **Pour plus de transparence et d'équité, la mission recommande de recourir à un cabinet externe indépendant pour mener ces évaluations.**
144. **Manuel de Procédures.** Le manuel des procédures est en cours de finalisation (non validé par le comité de pilotage) et n'a donc pas encore obtenu la NO du FIDA (condition préalable dans l'accord de financement). Ce manuel devrait bénéficier d'une mise à jour pour refléter les arrangements effectifs et d'une révision profonde pour intégrer toutes les améliorations proposées par les différentes missions d'appui et de supervision. L'auditeur externe devrait également se prononcer sur ce manuel et proposer les améliorations nécessaires.
145. **Contrôle interne.** Le personnel du projet devrait être mieux informé et sensibilisé sur la politique nationale et sur la politique anti-corruption du FIDA et les coordonnées pertinentes. La mission a noté qu'une enquête a été diligentée par le Ministère de tutelle au sujet de suspicion de falsification lors de la préparation du contrat de l'assistante en passation des marchés mais n'a pas eu accès aux résultats.
146. Les observations constatées lors de notre mission se présentent comme suit :
- Recours très important dans le PPM et avec l'ANO du FIDA au gré à gré (entente directe) pour la contractualisation avec les fournisseurs et les prestataires sans que les cas de recours possible à cette méthode ne soient déterminés de manière spécifique et encadrée par le manuel des procédures,
  - Absence de collaboration entre RAF et RPM dans le processus d'acquisition comme stipulé dans le manuel des procédures notamment (i) absence de consultation des Services Administratifs et Financiers (SAF) avant la contractualisation et absence du visa de la RAF avant signature des contrats (ii) absence du RAF lors de l'ouverture des offres.
  - Les clauses contractuelles ne sont pas conformes aux bonnes pratiques notamment : Avances aux fournisseurs, absence de délais aux paiements, période de réception définitive insuffisante,
  - La qualité de classement des documents et la tenue des archives n'est pas optimale,
  - Les contrôles du SAF ne sont pas systématiques (i) pour s'assurer que le budget disponible permet d'engager la dépense ; et (ii) avant le paiement des prestataires : (par exemple : Absence des rapports mensuels du facilitateur et du chef de secteur validés par le spécialiste agropastorale avant paiement des honoraires mensuels),

- Absence de visa systématique de la RAF et du coordonnateur sur les livres de paie mensuels.
- 147. Par ailleurs, la mission a noté que la préparation des chèques des fournisseurs par les comptables constitue un cumul de fonctions incompatibles et recommande de confier cette tâche à l'assistante comptable sous la supervision directe de la RAF.
- 148. La mission a noté que pour certaines activités sont payées aux prestataires et fournisseurs à travers des chèques libellés au nom de l'assistante comptable. Cette situation n'est pas de nature à favoriser un environnement de contrôle interne favorable.
- 149. Au niveau départemental le facilitateur et l'Aide comptable ne disposent pas des documents contractuels avec les fournisseurs leur permettant de contrôler et de suivre d'exécution des prestations. Sur un autre plan la piste d'audit n'est pas systématiquement assurée (absence de conventions avec les associations, absence de PV de réception par les bénéficiaires).
- 150. Le contrôle interne devrait être aussi renforcé à plusieurs autres niveaux. En effet, il y aurait lieu de: (i) instaurer des contrôles inopinés de manière périodique par la RAF; (ii) poursuivre le processus de codification en cours et l'inventaire physique (au niveau de l'UNGP); (iii) saisir de façon systématique sur TOMPRO l'ensemble des engagements y compris les bons de commande et toutes les demandes d'engagement autorisées ; (iii) Procéder à l'établissement des états de rapprochements bancaires à la fin de chaque mois et; (iv) renforcer la communication plus régulière entre les comptables et le RAF (réunion mensuelle).
- 151. Enfin, la mission a noté que (i) les recettes recouvrées auprès des soumissionnaires pour l'acquisition des dossiers d'appel d'offre ne sont pas gérés dans le cadre d'une procédure formelle et ne sont pas retracées dans la comptabilité du projet (ii) les chèques pour le paiement des cautions sur marchés ne sont pas encaissés et comptabilisés par le projet et que la garde de ces chèques échappe au service administratif et financier.
- 152. **Procédures Comptables.** Le Projet évolue avec le logiciel TOMPRO, cependant les modules de gestion des immobilisations, de suivi des marchés ne sont pas opérationnels. La comptabilité du projet n'est pas systématiquement tenue à jour (dernière mise à jour récemment validée par la RAF est celle de fin décembre 2014<sup>10</sup>) et contrôlé selon les normes. De plus, sa revue relève des manquements importants : (i) *Les imputations comptables ne sont pas systématiquement appuyées par les fiches d'imputation visées par le comptable et la RAF* (ii) *absence/ retard dans l'apposition du cachet saisie sur la facture* (iii) *absence de clôtures mensuelles sur le logiciel TOMPRO pour éviter des modifications non autorisées dans le module comptable.*
- 153. La mission a relevé que la comptabilité tenue par les aides comptables (AC) n'est pas à jour au niveau de l'UNGP compte tenu du fait que logiciel TOMPRO n'est pas opérationnel au niveau départemental.
- 154. La mission insiste particulièrement sur l'importance des rapprochements bancaires qui doivent être préparés, signés et classés tous les mois afin de suivre la situation réelle de la trésorerie en Banque.
- 155. **Rapports de suivi financiers.** L'Agent principal du projet ne soumet pas au Fonds les rapports trimestriels sur l'exécution financière du Programme selon les délais de l'accord de financement. La mission recommande que ces RSF soient soumis à la revue des auditeurs avant transmission au FIDA pour une meilleure fiabilité des données communiquées. Ce changement nécessiterait une mise à jour des termes de référence de la mission d'audit externe.

---

<sup>10</sup> L'UNGP a indiqué que la comptabilité est à jour au 30 avril, mais la mission a constaté qu'elle n'est pas complète.

156. **Gestion de la Trésorerie.** La mission a relevé un retard substantiel dans la préparation des DRF de remboursement et de réapprovisionnement qui doivent normalement être préparés régulièrement et à chaque fois que les décaissements atteignent 30% du dépôt initial. Ces DRFs ne sont pas systématiquement supportés par des pièces comptables adéquates. La mission a constaté une rupture dans la trésorerie du PADEF. En effet, deux chèques totalisant un montant de 6.706.636 FCFA ont été retournés impayés (provision insuffisante) et 15 autres chèques signés n'ont pas encore été remis aux bénéficiaires pour un montant total de 20.447.791 FCFA.
157. Dans ce contexte, bien que le dépôt initial soit insuffisant, la mission suggère de conditionner l'augmentation du dépôt initial à 400.000.000 FCFA (Une demande a été communiquée au FIDA dans ce sens) à la présentation d'un plan de trésorerie et à l'amélioration de la performance de la gestion fiduciaire du projet.
158. **Décaissements et flux de fonds.**
159. **Décaissements et gestion de trésorerie.** Pour PADEF, à la date du 30 avril 2015, les décaissements cumulés sur le prêt sont évalués à 1,192 millions de DTS soit 1,750 millions de dollars USD représentant 19,2% du prêt total. Les décaissements cumulés sur les fonds du Gouvernement sont évalués à 1,9 millions de dollars USD représentant 27,5% de la contribution totale. Les réalisations pour le PTBA de 2013 à 2015 sont évaluées à 3,343 millions de dollars USD représentant 19,3% du montant des financements alloués. La coordination en elle-même a consommé 89,6% des ressources alors que les parts des composantes A B et C sont respectivement de 1,7%, 8,9% et de 12%. En 23 mois, la coordination a consommé 89,6% de son allocation pour toute la vie du projet (cinq ans) essentiellement due aux charges non budgétisées dans les tableaux de coûts du PADEF notamment : (i) quelques salaires du personnel, (ii) les couts locatifs, (iii) le mobilier et l'équipement informatique. La mission renouvelle la recommandation de réviser le tableau de coûts du projet.
160. **Pour PRODER 3**, à la date du 30 avril 2015, les décaissements cumulés sur le Don FIDA sont identiques au niveau de décembre 2014 (retard dans la préparation des DRFs pour demander le décaissement au titre des réalisations de 2015). Les décaissements sont évalués à 5,7 millions de dollars USD représentant 70,5 % du Don total. Les décaissements cumulés sur prêt OFID sont évalués à 3,36 millions de dollars USD représentant 48,1% du prêt. Les décaissements cumulés sur les fonds du Gouvernement sont évalués à 3,4 millions de dollars USD représentant 117,4% de la contribution totale du Gouvernement. Les bénéficiaires devraient contribuer à hauteur de 0,21 million de dollars USD mais jusqu'à présent rien n'a été évalué et enregistré. Rappelons que la date d'achèvement du Don FIDA est le 31 mars 2015 et la clôture est fixée au 30/09/2015. La date de clôture du prêt OFID était au 30/09/2014 mais elle a été prorogée au 30/9/2015. Trois DRFs ont été préparées et communiquées au FIDA en 2015 pour un total de 0,6 millions de USD\$ et sont en cours de traitement par les services financiers du FIDA.
161. **Pour PRODER 2**, le prêt FIDA a clôturé en date du 30/06/2014 avec un taux de décaissement de 95,3 %. Les décaissements sur le prêt OFID sont évalués à 5,321 millions de dollars USD soit 71,06% du montant total. La contribution des bénéficiaires est évaluée à 0,47 millions de dollars USD soit 87,6% de leur contribution prévisionnelle. Le Gouvernement avait décaissé au 31 décembre 2014 un montant de 6,1 millions de dollars USD soit 140% de sa contribution à cette date. Le projet continue de décaisser sur les fonds de contrepartie en 2015 pour 0,2 millions de dollars USD. La mission recommande de clarifier cette situation et de statuer sur le sort du reliquat des fonds de contrepartie encore disponibles soit environ 1 millions de dollars USD. La mission signale que le compte du prêt FIDA au niveau du projet ouvert à la BCI n'est pas encore clôturé. La mission recommande au projet de clôturer le compte avant le 30 juin 2015.
162. **Flux des fonds et demande de retrait de fonds (DRF).** A la date du 15 mai 2015, le PADEF a émis au total 6 demandes de retrait de fonds FIDA dont 2 demandes d'avance initiale (la

deuxième en cours de traitement pour augmenter l'avance initiale de 200.000.000 FCA), 2 demandes de réapprovisionnement du compte spécial (3 et 4) et 2 demandes de remboursement (4 et 5). La mission constate un rythme irrégulier d'envoi des DRFs (aucune demande de réapprovisionnement ou de remboursement n'a été communiquée au FIDA en 2015).

163. Les soldes des deux comptes désignés du Projet PADEF sont présentés dans le tableau ci-dessous en FCFA.

RUBRIQUES	Montant
<b>Avance initiale</b>	<b>200.000.000,00</b>
Solde du Compte Spécial au 15/05/2015	5.626.371,00
Solde du Compte des Opérations au 15/05/2015	54.460.480,00
Caisse au 15/05/2015	220.608,00
DRF 7 en cours de préparation	92.233.456,00
Non encore sollicitées pour DRF	24.007.300,00
Montants préfinancés pour le gouvernement	25.034.720.000
Dépenses retenues sur DRF 3 (inéligibles)	3.047.956,00
<b>Total Justifié</b>	<b>204.630.990,00</b>
Ecart à justifier	(4.630.990,00)

164. Le Projet ne dispose pas d'un niveau de trésorerie suffisante pour faire face à ses activités. Par ailleurs la revue de l'état de rapprochement du compte relève des montants non encore sollicités qui incluent des dépenses non encore présentées en DRF (24.007.300 FCFA). De même la DRF en préparation doit être reprise parce que les montants réclamés comprennent un total de dépenses de 4.630.990 FCA non encore débités au compte spécial (chèques en circulation au 15 mai 2015).

165. **Revue des Dépenses - PRODER 3**

- Des montants totalisant **14.839.777 FCFA** ont été débités du compte bancaire ECOBANK (compte désigné FIDA) depuis plusieurs mois et ne sont pas comptabilisés et n'ont fait l'objet d'un suivi formel auprès de la banque pour demander la justification ou l'annulation en cas d'opérations débitées à tort.
- Une avance sur frais de mission accordée en 2012 sur fonds du Gouvernement à l'ancien Responsable du Suivi et Evaluation a été justifiée en 2014 par des documents non probants ne se rapportant pas à la mission en question (titre de transport, bons de carburants...).
- D'autres avances anciennes sur fonds de Gouvernement totalisant 2.138.605 FCFA ne sont pas encore justifiées et doivent faire l'objet d'une régularisation immédiate (justification ou défalcation sur salaires) :
- Une avance au Facilitateur du Pool accordée antérieurement à 2014 sur fonds FIDA pour 579.000 FCFA n'a été justifiée que partiellement pour 98.425 FCFA. Le reliquat de 480.575 FCFA doit faire l'objet d'une régularisation.
- La reconstitution du compte du Gouvernement fait ressortir un montant de 96.237.085 FCFA de dépenses préfinancées mais qui n'ont pas été demandées en remboursement.
- La mission a identifié dans les comptes du PRODER 3 des préfinancements sur fonds de gouvernement entre projets PRODER3 et PRODER 2 datant des exercices 2011 à 2013 pour un montant de 12.626.763 FCFA. Ces mouvements doivent être régularisés (dont régularisation comptable de 11.838.023 FCFA).
- La revue des dépenses a relevé des transactions dont l'éligibilité au financement doit être confirmée :

Objet Contrat	Bénéficiaire	Payement FCFA	Observation
Mise en quarantaine des ovins	Centre d'appui technique	5.623.800	Paiement d'une avance par chèque



Objet Contrat	Bénéficiaire	Paiement FCFA	Observation
d'un montant contrat de 8.435.700 en date de décembre 2012	MAE		20960693 en janvier 2013 et activité abandonnée.
Suivi des travaux Pool. Montant contrat de 1.750.000 en date d'octobre 2011	BOUEYA CAMILLE (Directeur Départemental des TP)	1.225.000	Paiement de deux avances de 700.000 FCFA et 525.000 FCFA en date de juin et septembre 2012. L'avis de non objection concerne la contractualisation avec la DDTP du Pool alors que le contrat est signé avec la personne physique.
Opérations préliminaires au métayage ovin-caprin en date du 03/07/ pour un montant de 32.000.000	La Direction Générale de l'Elevage	29.091.200	Personne physique/ Mr IKOLAKOUMOU Jean

- La mission a noté la signature de conventions dont la durée d'exécution dépasse la date d'achèvement du PRODER 3. La mission rappelle que l'achèvement des projets doit intervenir 6 mois avant la date de clôture et qu'aucune dépense ne peut être ni engagée ni réceptionnée après la date d'achèvement (cette confusion découle du fait que sur le financement OFID aucune date d'achèvement n'est indiquée mais uniquement la date de clôture. Cependant les conditions générales et les procédures FIDA s'appliquent à tout le projet, toute source de financement confondu). Dans ce sens, la mission a relevé un contrat d'actualisation des études des pistes avec la DDTEP du Pool signé en date du 7 avril 2015 sur financement OFID qui clôture en septembre 2015 avec une durée d'exécution de 2,5 mois pour un montant de 3.616.750 FCFA. Par ailleurs, la facture payée sur ce contrat d'un montant de 1.265.850 F CFA a été adressée par Mr Mboussi Pierre Hermel (consultant sur la facture) et non pas par la structure DDTEP.
- La mission a relevé que la convention entre le PADEF et le Centre National de Lutte contre les Maladies de Culture (CNLMC) pour 17.550.000FCFA en date du 22 septembre 2014 dont la durée exécution est de 16 mois a bénéficié d'un paiement PRODER 3 d'un montant de 10.800.000 FCFA au profit de Mr Yoka Honoré (chef de service administratif et financier du CNLMC). Il convient de régulariser cette situation.

166. **Revue des Dépenses - PADEF**

167. La revue a relevé que l'UNGP a confié des contrats de consultation à des fonctionnaires de l'Etat. La procédure de contractualisation avec un fonctionnaire n'a pas bénéficié d'une part de l'ANO du FIDA et d'autre part de la vérification éventuelle du respect de la législation nationale à ce sujet.

168. La revue a relevé que l'UNGP obtient la non objection du FIDA pour contracter avec des structures étatiques alors que les factures en question sont payées à des personnes physiques. La mission considère que l'éligibilité de ces dépenses doit être confirmée.

169. **Financement de contrepartie du PADEF**

170. Au 30 avril 2015, le montant cumulé du financement de contrepartie s'élève à 886,5 millions de FCFA, soit 1,927 millions d'USD \$ qui représentent 27,5% de la prévision sans changement depuis septembre 2014. La Mission relève un retard dans la mobilisation des fonds de contrepartie pour couvrir les dépenses devant être financées par les fonds du Gouvernement. A ce stade les contributions au titre des exercices 2014 et 2015 de respectivement 400 millions de FCFA chacune ne sont pas encore libérées par le Ministère des Finances avec comme conséquence un épuisement des fonds disponibles au niveau du compte bancaire du PADEF. La Mission souligne la nécessité de respecter les engagements du Gouvernement en matière de fonds de contrepartie et la contribution de ceux-ci dans la réalisation des activités et des objectifs du Programme. Par ailleurs, les dépenses préfinancées sur les fonds de contrepartie totalisant 283.542.995 FCFA, devraient également être régularisées par des demandes de

remboursement à adresser sans délais aux services financiers du FIDA. La mission a noté que ces deux demandes (DRF 8 et 9) sont en cours de préparation.

171. Le solde du compte de contrepartie du Projet PADEF est présenté dans le tableau ci-dessous en FCFA (source extracomptable parce que la comptabilité n'est pas à jour) :

RUBRIQUES	Montant
<b>Dotations du gouvernement</b>	<b>886.500.000,00</b>
Solde du compte au 20 avril 2015	39.054.719,00
Trésorerie au niveau des comptes dans les départements	81.069.583,00
Dépenses affectées pour le compte GVT	406.740.536,00
Dépenses préfinancées mais rejetées sur DRF envoyées	36.730.228,00
Préfinancements activités FIDA	283.542.995,00
<b>Total Justifié</b>	<b>847.138.061,00</b>
Ecart à justifier	39.361.939,00

172. **Conformité avec les dispositions de l'Accord de financement.** Les différentes dispositions de l'accord de financement ne sont pas toutes respectées notamment en ce qui concerne les conditions préalables relatives à (i) la préparation du manuel des procédures dans sa version finale ; (ii) la création de l'UNGP qui n'a pas été matérialisée par un arrêté ministériel et (iii) l'absence de communication de Rapports de suivi Financiers trimestriels fiables et (iv) communication des états financiers annuels avant fin avril de n+1. De même le personnel clé recruté par le Programme ne comprend pas encore le poste d'auditeur interne.

173. **Audit**

174. **Audit interne.** La mission note l'absence de recrutement de l'auditeur interne puisque le processus de recrutement n'avait pas abouti. Aucune autre mission d'audit interne n'a été assurée par les structures de la tutelle ou du Ministère des Finances.
175. **Audit externe.** La mission rappelle que les auditeurs ont émis des opinions avec réserves significatives sur les audits antérieurs des projets PRODER 2 et de PRODER 3. Selon les informations obtenues au SAF, le CFS du FIDA n'a pas communiqué de lettres de commentaires sur les rapports d'audit de l'exercice 2013 et de celui clôture du PRODER 2. L'UNGP n'a pas préparé de réponse officielle communiquée au FIDA avec le plan d'action pour régulariser les anomalies relevées par les auditeurs.
176. Le PRODER 2 n'a pas de plan d'action pour la régulation des anomalies relevées par l'audit de clôture du PRODER 2 (septembre 2014).

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
1. Veiller à la mise en place des ressources humaines nécessaires (auditeur interne et animateurs).	Coordonnateur	Avant la revue à mi-parcours
2. Régulariser la situation du personnel ayant le statut de fonctionnaires et celle de l'assistante en passation des marchés.	Coordonnateur	Immédiatement
3. Procéder à la révision du costab pour prendre en compte les dépassements dans les frais de fonctionnements et salaires.	UNGP	A la revue à mi-parcours
4. Réviser et mettre à jour l'organigramme, le règlement intérieur, les dossiers du personnel, contrat de travail type et régulariser le paiement des cotisations sociales et	MAE, Coordonnateur et RAF	Avant la revue à mi-parcours

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
prélèvements fiscaux sur salaires.		
5. Procéder à l'évaluation de performances du personnel.		Avant la revue à mi-parcours
6. Finaliser le manuel des procédures administratives, financières et comptables tout en veillant à intégrer les réponses aux observations relevées par la mission sur le système de contrôle interne.	UNGP	Avant la revue à mi-parcours
7. Refonte totale de la gestion des paiements aux fournisseurs	Coordonnateur et RAF	Immédiatement
8. Mise à jour de la comptabilité, saisie des engagements et du PTBA sur tompro et procéder à des clôtures comptables contrôlés par le RAF à la fin de chaque mois.	SAF	Juin 2015
9. Finaliser l'inventaire physique des immobilisations.	RPSE, RAF	Juin 2015
10. Renforcer la formation continue des aides comptables et mettre en place Tompro au niveau des départements.	SAF	Avant la revue à mi-parcours
11. renforcer la communication plus régulière entre les comptables et le RAF (réunion mensuelle).	SAF	continue
12. Communiquer les rapports de suivi financiers (revenus par les auditeurs) selon le canevas FIDA	Coordonnateur et RAF	45 jours après la fin de chaque trimestre
13. Rattraper le retard dans la préparation des DRFs et justifier tous les montants non encore sollicités et tous les écarts dans les états de rapprochements des comptes.	RAF et Comptables	Juin 2015
14. Régulariser toutes les avances anciennes et non encore apurées par le personnel concerné ou non appuyées par des pièces probantes.	RAF et Comptables	Juin 2015
15. Régulariser la situation des préfinancements entre projets ou entre différentes sources de financements dans le même projet	RAF et Comptables	Juin 2015
16. Assurer l'alimentation des fonds de contrepartie par la dotation du Gouvernement ;		Septembre 2015
17. Communiquer les rapports d'audit externe au FIDA	Coordonnateur et RAF	30 juin 2015

177. **Passation des marchés.** Dans les périodes du 23 au 24 mai et du 27 mai au 1<sup>er</sup> juin 2015 la mission a visité les projets suivants : (i) *bénéficiaire des Sussex à Loubanda (axe Boko)*, (ii) *Champs d'expérimentation de vitro-plants*, (iii) *piste Louingui sakamesso Imoulenda*, (iv) *piste Nguela Mbamou Kibouendé*, (v) *Caisse Mutuelle d'Épargne et de Crédit (CMEC) de NGO*, (vi) *Piste de Makola*, (vii) *Réhabilitation de 25 Kms de Piste et construction de 11 ouvrages de franchissement (piste Talatala-Carrefour Bolozo dans le district de Ngbala, Département de la Sangha*, (viii) *Travaux d'achèvement de la construction d'1 dalot (2X1,5 X9) sur l'axe Attention-Lengoué et d'1 dalot (2X1,8 X9) sur le cours d'eau Boloma au PK 10+240 dans le département de la Sangha*, (ix) *CMEC d'Etoumbi*, (x) *CMEC d'ONGONI*, *CMEC de Djambala*.

178. L'équipe de revue de la passation des marchés a constaté ce qui suit :

- (a) **État de mise en œuvre des recommandations de la dernière mission de supervision.** L'UNGP n'a pas exploité les recommandations de la mission de revue de la passation de marchés de décembre 2014. Aucune disposition n'a donc été prise par l'UNGP pour la mitigation des dysfonctionnements relatés dans le rapport. Les recommandations de ce rapport sont encore d'actualité.
- (b) **Conformité avec les procédures nationales et les directives du FIDA.** L'analyse du PPM 2015 du PADEF fait ressortir que l'Entente Directe (ED) et la Consultation de Fournisseurs (CF) restent les méthodes de passation de marchés privilégiées par l'UNGP. Plus de 60% des contrats en nombre des contrats sont passés par les méthodes ED et CF pour ce qui concernent les travaux, biens et services assimilés. Les

prévisions du PADEF inscrites au PPM 2015 accordent 39% du budget de la catégorie à la méthode de Consultation de Fournisseurs et environ 21% à la méthode d'Entente directe. Pour ce qui concerne la Consultation de Fournisseurs l'UNGP continue à commettre des erreurs quant à l'interprétation de cette méthode de passation de marchés. Il nous est revenu des contrats attribués sur la base de comparaison de deux offres. Conformément d'une part aux procédures nationales de passation de marchés, rappelées dans le CMP (Code des Marchés Publics :Édition 2012) du Congo ( voir Décret N<sup>o</sup> 2009-162 du 20 mai 2009 fixant les seuils de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics, modifié par le décret N<sup>o</sup> 2011-843 du 31 décembre 2011), et d'autre part aux procédures de passation de la Banque Mondiale, du FIDA, la méthode de Consultation de Fournisseur utilise la formule simplifiée de comparaison d'au moins de trois (3) offres. Par ailleurs la mission déplore l'absence de répertoire de fournisseurs évalués performants. Bien que l'ED soit une méthode normale de passation de marchés toutes les étapes de contractualisation ne sont toujours pas respectées, même si par ailleurs toutes les conventions en ED avec les structures de l'État sont signées selon les recommandations du FIDA (cf le rapport de la revue à posteriori de la passation de marchés de décembre 2014)

- (c) **Conformité du processus de planification, exécution, suivi et clôture des marchés aux procédures nationales et directives du FIDA.** La mission a constaté des dysfonctionnements quant à la conformité des documents contractuels et l'effectivité de la mise en œuvre sur le terrain. Sur la base de deux contrats de construction d'ouvrages de franchissements et de réhabilitation de pistes, la mission a relevé certaines omissions du genre : (i) Réception définitive plutôt que prévue (moins de six mois après la réception provisoire au lieu d'un an tel que prévu dans le contrat ; (ii) Plans de recollements non remis ; (iii) Sous-traitance, sans intérêt pour le projet, exigée au contractant défaillant au lieu d'une résiliation de contrat, etc. Cette situation déplorable est la conséquence de l'absence de documents contractuels (contrats, cahier des prescriptions techniques et particulières, plans d'exécution, etc.) sur le site d'exécution du projet et probablement le manque de vigilance du contrôle.
- (d) **Efficience de la gestion des contrats par l'UNGP.** L'UNGP n'a pas développé des DAO et DP types. Ceci est la principale source des confusion dans la gestion des contrats : absence de clause de pénalités de retard, amalgame sur la période de garantie, pas de clause réclamant systématiquement les plans de recollement, modifications fréquentes des conditions particulières des contrats, absence de registre de contrats, etc ces manquements et insuffisances ne militent pas pour une gestion efficiente des contrats. Une relecture et une appropriation des termes de références par chaque expert de l'UNGP (surtout la RPM) permettraient de développer tous les outils de management de contrats nécessaires pour une meilleure atteinte des objectifs fixés par le MAE à l'UNGP.
- (e) **Révision le plan de passation des marchés 2015 (PPM 2015).** Le PADEF a soumis un PPM révisé le 07 mai 2015. Le FIDA se prononcera aussitôt après la mission de supervision.
- (f) Le taux cumulé d'exécution au 31 mai 2015 des PPM 2014 et 2015 gérés par l'UNGP est 47,6 % pour le nombre de marchés signés. Le montant cumulé des marchés signés inscrits au PPM est 2 684 487 771 FCFA. Le détail se présente comme suit:
- (i) *Pour le PPM PADEF 2015 : 24,5% en nombre de contrats prévus pour un montant de marchés signés de 582 430 477 FCFA.*
- (ii) *Pour le PPM PRODER 3 2015 : 50,0 % en nombre de contrats prévus pour un montant de marchés signés de 165 033 540 FCFA*

- (iii) *Pour le PPM PADEF 2014 : 72,5 % en nombre de contrats prévus pour un montant de marchés signés de 1 307 207 904 FCFA*
- (iv) *Pour le PPM PRODER 3 2014 : 52,6 % en nombre de contrats prévus pour un montant de marchés signés de 629 815 850 FCFA*
- (v) *Pour le PPM PRODER Sud 2014 : 100% en nombre de contrats prévus pour un montant de marchés signés de 514 418 814 FCFA*

Cette compilation est le fruit de l'exploitation des PPM et listes de contrats signés qui ont été remis à la mission

- (g) **Système de la Passation de Marchés** : Aux vues des insuffisances constatées dans la conduite de la passation de marchés par l'UNGP, et sur demande du MAE, la fonction de la passation de marchés sera transférée pour une année renouvelable à la Cellule de Gestion des Marchés (CGMP) du MAE. Le FIDA a déjà donné son accord de principe et une note de service a été signée dans ce sens par le Ministre du MAE. Le FIDA a pris contact avec la CGMP du MAE et est en train d'étudier la faisabilité de la mise en œuvre d'un Protocole d'accord en la matière qui sera signé par l'UNGP et la dite Cellule.
- (h) **Seuils de la revue préalable et du contrôle des marchés** : Dans le protocole d'accord qui sera signé entre l'UNGP et la CGMP du MAE les seuils actualisés de revue préalable et de contrôle des marchés seront indiqués..
- (i) **Recommandations** :
  - (i) **Le Système de la passation de marchés** : La mission invite le PADEF à une relecture de ces documents de référence et leur appropriation par la RPM, la RAF, la RSE et tous les experts de l'UNGP. Sans être exhaustif ces documents sont : L'Accord de Prêt FIDA N° 851 CG, le Manuel de Procédures Administratives Financières et Comptables, les procédures de passation de marchés du FIDA, les dispositions du Code des Marchés Publics la République du Congo, quand elles ne sont pas contraires à celles prévues dans l'accord de Prêt du FIDA, les différents rapports de mission de supervision, les différents PTBA approuvés, les différents PPM approuvés et les Avis de Non Objection du FIDA
  - (ii) **La gestion de la fonction de passation de marchés** : Elle sera sous la responsabilité conjointe de l'UNGP et la CGMP du MAE. Les dispositions de cette collaboration seront dressées dans le protocole d'accord qui sera établi en la matière et signé par l'UNGP et la CGMP du MAE. Ce protocole d'accord sera partie intégrante des documents de référence de la passation de marchés et de la gestion des contrats.
  - (iii) **La préparation des marchés** : Sur la base des dossiers types développés par les responsables désignés pour la fonction de la passation de marchés les dossiers de consultation seront élaborés par la RPM en étroite collaboration avec les experts des sous composantes. Pour chaque dossier de consultation (DAO, DP, CF, DRP) le PADEF mettra en place un comité de validation du dossier de consultation. Ce comité sera composé par la RPM, l'expert de la sous-composante et un représentant du MAE). La validation du dossier de consultation est un prérequis avant son lancement.
  - (iv) **Le contrôle de la procédure de passation de marchés choisie** : La transparence, l'ouverture, l'efficacité et l'économie étant les principes de la passation de marchés l'Appel d'ouvert sera la méthode de passation de marchés par défaut. Pour les Appels d'Offres Restreints et la Consultation de Fournisseurs, le PADEF est invité à mettre en place une base de données de fournisseurs qui sera alimentée suite à une manifestation d'intérêt et avec des fournisseurs agréés par les départements techniques du MAE et des Travaux Publics. Pour chaque

consultation restreinte, l'avis du FIDA et/ou de l'ARMP pourrait être sollicité pour la liste restreinte de fournisseurs à inviter.

- (v) **Le contrôle de la publicité et de la notification** : La RPM s'assurera de l'effectivité de la publication des résultats dans les organes de publication dédiés qui devra se faire quinze (15) après la fin du processus de passation de marchés. Conformément aux dispositions du Code des Marchés de la République de Congo, la publicité des résultats de Consultations de Fournisseurs ou d'Appel d'Offres restreints se feront dans le site de l'ARMP
- (vi) **Le contrôle des procédures d'attribution** : La commission d'attribution des marchés est invitée à vérifier la post-qualification avant toute attribution des contrats. Le rapport d'évaluation des offres précisera les membres de la commission qui ont procédé à la vérification de cette post-qualification
- (vii) **Le contrôle de l'archivage** : La mission recommande que le PADEF en collaboration avec la CGMP du MAE mette en place un système et plan d'archivage permettant d'assurer la traçabilité de toutes les exigences de la passation de marchés (y compris les prescriptions et spécifications techniques et les termes de référence) et la gestion de contrat (planning, outils de suivi de la mise en œuvre des contrats, procès-verbaux d'implantation des ouvrages, de visites de réceptions provisoires et définitives, des factures et preuves de paiement)
- (viii) **Le contrôle du suivi des contrats** : Après élaboration des contrats par la RPM et avant leur signature par le Coordonnateur, il est impératif que l'expert administrateur de contrat et la RAF fassent un contrôle de qualité pour s'assurer que les modalités de paiements et d'exécution d'une part et les calendriers d'exécution et de paiement sont bien définis dans le contrat (clause de pénalités, garantie décennale, remboursement d'avance de démarrage, délais de garantie, plans de recollement, etc.)
- (ix) **Le contrôle sur le terrain** : Le PADEF est invité à observer les dispositions suivantes :
- Mettre en place un Système Assurance Qualité pour l'approbation des études avant le lancement de l'Appel d'offres des travaux ou autres acquisitions
  - Exiger des contrôleurs la disponibilité de toute la documentation d'exécution sur le chantier (CPTP, Plans, Devis, Contrats, PV, PV de visites des bureaux de contrôles tels que Veritas, Socotec, Apave en vue des garanties décennales si requis, Journal de Chantier, etc...)
  - Exiger du contrôle (mission de supervision du maître d'œuvre) l'approbation de la qualité des équipements avant leur pose
  - Exiger des responsables des sous- composantes la confirmation des capacités des missions des maîtres d'œuvre pour assurer une bonne supervision (Revue de la Performance des résultats de la Passation de Marchés)
  - Exiger des responsables des contractants pour les travaux un approvisionnement suffisant en matériaux : Éviter les ruptures de stocks de matériaux sur le terrain)
  - organiser, pour les projets de travaux publics (pistes et ouvrages d'arts et aménagements de périmètres), des remises officielles des ouvrages aux structures régaliennes.

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
Signature du Protocole de collaboration entre le MAE et l'UNGP	CGMP du MAE et Coordonnateur PADEF	30 juin 2015
Amendement des Dossiers Types	RPM	15 juillet 2015
Appropriation des recommandations de la mission de revue de la passation de marchés de décembre 2014	Coordonnateur	30 juin 2015
Relecture de termes de référence du Staff du PADEF	Tous les experts et responsables du PADEF	30 juin 2015

## E. Durabilité

179. Les trois projets PRODER ont laissé d'importants acquis notamment en manière d'assainissement du manioc, avec une régression claire de la mosaïque à travers le territoire.
180. Afin d'assurer la durabilité de ces divers acquis, la mission encourage le PADEF de les répertorier dans leur base de savoir et de mettre en place des mécanismes de diffusion plus systématiques auprès du public en général et des bénéficiaires du projet en particulier.
181. La mission a relevé un certain nombre d'actions, qui en synergie avec les actions déjà en cours au niveau de la production pourraient permettre d'assurer la pérennisation des acquis du PADEF et des 3 projets PRODER.
- Capitalisation des PRODER à travers des études de capitalisation et études de cas
  - La cartographie des activités et acteurs GIS permettront de disposer d'outils pour accompagner les acteurs dans la mise en réseau nécessaire pour le développement des filières phares du PADEF.
  - La promotion d'animateurs relais et d'Agriculteurs/Entrepreneurs Agricoles Modèles (voir C. Produits et Effets - Composante 2)
  - Consolidation du Laboratoire vitro-plant
  - Créer un lien plus clair entre la production du couple Soja/Maïs et les fabricants de provende

## F. Autres : Procédures de clôture des PRODER 2 et 3.

182. On pourra ici, selon le pays et le projet, aborder des questions spécifiques qui ne sont pas prises en compte dans les sections précédentes (A à F).
183. **Procédures de clôture des PRODER 2 et 3.** Le personnel du projet PRODER 2 (clôture) et du PRODER 3 (achèvement) n'ont pas reçu de notification pour annoncer la fin des contrats de travail. Le personnel PRODER 2 a été payé sur les fonds de contrepartie pendant les mois janvier à mars 2015. Les 12 personnes (PRODER 2 et PRODER 3) concernées continuent de travailler pour le Programme sans aucune base légale et ne sont pas payées depuis fin mars 2015.

### Clôture du PRODER 2.

184. **Prêt OFID 1177 P.** Le prêt a été clôturé au 31 décembre 2014. A cette date, le solde du compte désigné était nul et celui du compte de fonctionnement était de 26.553.035 FCFA. Le plan de recouvrement de l'avance initiale FIDA prévoit de justifier l'avance initiale sur 3 DRF. A ce stade, deux 2 DRF ont facilité le remboursement de l'avance initiale. Sur un montant de 800 000 USD, le projet a déjà remboursé 726 830,90 USD soit un taux de remboursement de 90.85%. La dernière DRF (16) d'un montant de 50 927.91 USD augmentera le remboursement de l'avance initiale pour atteindre un taux de recouvrement sera à 97.22%. Le projet devra rembourser avant le 30 juin 2015 le reliquat d'un montant de 22 241.19 USD (frais et

commissions bancaires). Le projet devrait négocier avec les banques pour améliorer le service bancaire (diminution des frais bancaires, négociation d'un taux de change fixe USD\$/FCFA).

185. **Prêt FIDA.** Le prêt a été clôturé depuis le 30 juin 2014. Les deux comptes bancaires (compte désigné et le compte fonctionnement) sont en phase de clôture. A ce jour, le solde du compte désigné est nul et celui du compte de fonctionnement est de 174.998 FCFA. Le recouvrement de l'avance initiale FIDA était préparé et validé par le FIDA. Le remboursement de l'avance initiale avait été effectué par le biais des DRF 49 à 54.

### Clôture du PRODER 3

186. **Prêt OFID 1295 P.** Le projet a bénéficié d'une prorogation pour la mise en œuvre des activités jusqu'en septembre 2015. Le plan de recouvrement de l'avance initiale OFID prévoit de justifier l'avance initiale sur 3 DRF. A la date d'aujourd'hui, le projet a déjà remboursé 70,21% de l'avance initiale. En septembre 2015, le projet doit rembourser le reliquat qui n'aurait pas été retenu dans le cadre des DRF des mois de juin à septembre. Sur un montant de 800 000 USD, le projet a déjà remboursé 561 703,73 USD soit un taux de remboursement de 70,21%. Le reliquat non consommé à la clôture devra être remboursé à l'OFID.

PROPOSITION DE RECOUVREMENT DU COMPTE SPECIAL (en \$)								
FONDS OFID.								
DATES	N°DR F	MONTANT DRF	Taux de recouvrement de la DRF	Montant remboursé à l'OFID	Le cumul des remboursements	Le solde du compte désigné	Taux cumulé de remboursement	Observations
						800 000,00		
	DRF 07	561 703,73	100%	561 703,73	561 703,73	238 296,27	70%	Montant déjà récupéré par OFID
Février 2015	DRF	215 300	0%	0,00	561 703,73	238 296,27	70%	
Jun -15	DRF	174 098,03	50%	87 049,01	648 752,74	151 247,26	81%	estimation future
sept.-15	DRF	151 247,26	100%	151 247,26	800 000,00	0,00	100%	
<b>Totaux</b>				<b>800 000,00</b>				

187. La revue de l'état de rapprochement du compte spécial OFID qui a accompagné la DRF 10 a relevé un écart justifié par le PRODER 3 comme étant une perte de change de 45 205,42 USD\$. Cette situation résulte des écarts de change suite aux transferts effectués du compte spécial en USD\$ au compte de fonctionnement en FCFA et de l'utilisation d'un taux de change unique (du jour de la préparation de la DRF) alors qu'il fallait utiliser pour chaque période le taux de change appliqué par la banque lors transfert entre les deux comptes du projet de ladite période. La mission a expliqué cette situation du SAF qui s'est engagé à reconstituer toutes les DRFs en utilisant les taux de change adéquats. Ce n'est qu'à partir de cette reconstitution que le montant des 45 205,42 USD\$ pourrait être valablement justifié.
188. **Don FIDA DSF 8019 –CG.** Le plan de recouvrement de l'avance initiale FIDA préparé en février prévoit un remboursement en quatre phases mais à ce stade le projet n'a pas respecté ce plan et doit accélérer la production des DRFs avec comme proposition de procéder à un recouvrement de au taux de 50% et de rembourser le reliquat à la clôture du projet.



DATES	MONTANT DRF	Taux de recouvrement de la DRF	Remboursement au FIDA	Taux de recouvrement de l'avance initiale	Observations
mars-15	278 279 063,00	75,00%	208 709 297,25	45,45%	En préparation
avril-15	260 777 332,00	50,00%	130 388 666,00	73,85%	Montant estimé
juin-15	131 917 951,00	50,00%	65 958 975,50	88,22%	Montant estimé
septembre-15	199 300 000,00	27,15%	54 112 961,25	100,00%	Montant estimé

Mesure convenue	Responsabilité	Date convenue
1. Procéder à la notification du personnel du PRODER 2 et PRODER 3 pour annoncer la fin des contrats de travail	Coordonnateur	immédiatement
2. Procéder au remboursement du montant de 22.241,19 USD\$ et procéder à la clôture du compte Prêt OFID 1177 P du PRODER 2 et celui du compte bancaire du prêt FIDA	Coordonnateur et RAF	30 juin 2015
3. Reconstitution des DRFs pour justifier le montant de 45 205,42 USD\$ (écart de change) sur le compte Prêt OFID du PRODER 3	RAF	immédiatement
4. Aucun engagement et aucune réception ne pourra être éligible au financement après la date d'achèvement convenue.	Coordonnateur et RAF	Continue

## G. Conclusion

189. Basé sur les nombreuses défaillances dans la mise en œuvre et dans la gestion du Programme, la mission estime que le PADEF reste encore un projet à risque.
190. Par conséquent, la mission recommande la mise en œuvre d'un Plan d'Urgence de 3 mois, Plan dont la mise en œuvre sera évaluée lors de la Revue à Mi-Parcours et qui déterminera le futur du Programme.
191. La mission réitère ses remerciements au Gouvernement de la République du Congo pour la mobilisation de la contrepartie au Programme, l'appui à la mise en œuvre des activités, l'accueil chaleureux et la disponibilité des autorités aussi bien au niveau central et départemental tout au long du séjour.
192. Le FIDA et le Gouvernement du Congo entérinent les conclusions de la mission de supervision.



## Appendice 1: Résumé de l'état d'avancement du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF) et notes attribuées

### H. Project 1583 [1100001583] Agricultural Value Chains Support Development Programme - Draft

#### Basic Facts

Country	Congo		Project ID	1583 [1100001583]	Loan/DSF/Grant/ASAP FI No.	1000004125
Project	Agricultural Value Chains Support Development Programme			Top-up Loan/DSF/Grant/ASAP FI No.		
Date of Update	30-Jun-2015					
Supervising Inst.	IFAD					
No. of Supervisions	3	No. of Implementation Support/Follow-up missions	3			
Last Supervision	06-Jun-2015	Last Implementation Support/Follow-up mission	28-Feb-2015			

					USD million	Disb. rate %
Approval	08-Dec-2011			Total financing	17.35	
Agreement	21-Feb-2012	Effectiveness lag	19.1	IFAD Total	9.81	
Entry into force	03-Jul-2013	PAR value	-----	IFAD loan	9.81	18
First disbursement	02-May-2014			DSF grant		
MTR		Last amendment		IFAD grant		
Original completion	30-Sep-2018	Last audit		ASAP grant	0.00	0
Current completion	30-Sep-2018			Domestic Total	7.54	
Current closing	31-Mar-2019			Other Domestic	0.53	
No. of extensions	31-Mar-2019			National Govern	7.01	28
	0			External Cofinancing Total		



### Project Performance Ratings

B.1 Fiduciary Aspects	Last	Current	B.2 Project implementation progress	Last	Current
1. Quality of financial management	3	2	1. Quality of project management	3	2
2. Acceptable disbursement rate	2	3	2. Performance of M&E	3	3
3. Counterpart funds	4	4	3. Coherence between AWPB & implementation	3	3
4. Compliance with financing covenants	4	2	4. Gender focus	4	4
5. Compliance with procurement	4	2	5. Poverty focus	4	4
6. Quality and timeliness of audits	4	4	6. Effectiveness of targeting approach	4	3
			7. Innovation and learning	4	3
			8. Climate and environment focus	4	4

B.3 Outputs and outcomes	Last	Current	B.4 Sustainability	Last	Current
1. Appui à la production	4	4	1. Institution building (organizations, etc.)	4	4
2. Appui à la transformation et commercialisation	4	3	2. Empowerment	4	3
3. Renforcement des capacités	4	3	3. Quality of beneficiary participation	4	4
			4. Responsiveness of service providers	4	3
			5. Exit strategy (readiness and quality)	4	4
			6. Potential for scaling up and replication	4	4

### B.5 Justification of ratings

La gestion financière est notée 2 car le manuel des procédures est non encore validé par CP ni non objecté par FIDA, contrôle interne non opérationnel, retards dans la saisie comptable, et ruptures de trésorerie. La conformité avec accords de financement notée 2 car rapport de suivi financier non soumis, états financiers finalisés en retard et non transmis au FIDA, et gestion insatisfaisante du personnel. La passation des marchés est notée 2 à cause des irrégularités constatées. La gestion du projet est par conséquent notée 2. La note 3 est accordée au : faible décaissement du prêt FIDA; suivi evaluation non fiable car données documentées sont différentes des réalisations physiques sur terrain; ciblage sub-optimal entraînant la distribution de sujets avicoles à 20-30% de personnes ne répondant pas aux critères de pauvreté et entraînant le mécontentement de la population; autonomisation car le renforcement organisationnel des GIECs/Unions et CMECs/CEQs n'a pas encore eu lieu; faible performance des prestataires de services illustrée par les délais longs dans l'exécution des travaux et la qualité sub-optimale de ceux-ci notamment pour les travaux routiers.

### Overall Assessment and Risk Profile

	Last	Current
C.1 Physical/financial assets	4	4
C.2 Food security	4	4

C.3 Quality of natural asset improvement and climate resilience	4	4
C.4 Overall <b>implementation progress</b> (Sections B1 and B2)	4	3

Rationale for implementation progress rating

Le taux de réalisation des objectifs quantitatifs globaux du projet varie de 10% à 75%. Les taux les plus élevés sont enregistrés pour les activités d'infrastructures rurales (batiments des caisses mutuelles d'épargne et de credit), les ouvrages routiers, la distribution de boutures saines de manioc et le repeuplement avicole. Les activités liées aux parcs à bois ont un taux de réalisation de 10%. Les activités d'organisations des unions des GIECs, de renforcement des capacités des Unions et des Caisses mutuelles d'épargne et de credit, de transformation et de commercialisation (manioc et produits de pêche) accusent des retards dans la mise en oeuvre. La mission de supervision a recommandé d'anticiper la revue à mi-parcours du projet pour bien dimensionner le projet et permettre une meilleure réalisation des objectifs.

C.5 Likelihood of achieving the development objectives (section B3 and B4)	4	4
--	---	---

Rationale for development objectives rating

Le PADEF réplique les activités de PRODER 2 et 3 notamment l'amélioration de la productivité de manioc, le repeuplement avicole et le désenclavement des bassins de production qui ont démontré des résultats positifs sur l'amélioration des revenus et des conditions de vie des ménages. Il est attendu que les activités de transformation et de commercialisation amplifient les effets du projet sur les revenus des paysans.

C.6 **Risks** Short description of major risks for each section and their impact on achievement of development objectives and sustainability

Fiduciary aspects	Risque de gestion financière et passation des marchés Mesures d'atténuation gestion financière : plan d'action; licenciement du personnel impliqué dans des fraudes; deployment d'une assistance technique; enquêtes sur les malversations; audit sur l'utilisation des fonds de contrepartie. Mesures d'atténuation passation des marchés: assistance technique en PM; transfert de la fonction à la cellule de PM de MAE; audit de certains marchés pour lesquels il y a eu entorse dans la PM; solliciter avis technique des Ministères spécialisés sur dossier de passatin des marchés
Project implementation progress	Risques : gouvernance et management du projet ; ciblage des bénéficiaires du projet; réalisation directe des activités au lieu du faire faire Mesures d'atténuation : comité technique mensuel composé de MAE, MINFIN, FIDA et UNGP; assistance technique à UNGP en planification et préparation de la revue à mi-parcours; affiner la stratégie de ciblage et l'aligner à la stratégie du FIDA; délégation aux services déconcentrés + prestataires avec suivi/ accompagnement de proximité par UNGP ; accélérer identification des animateurs relais et producteurs modèles; améliorer logistique.
Outputs and outcomes	Risques : maillons des filières manioc et pêche non fonctionnels à la fin du projet; surproduction qui risque de démotiver le producteur; détérioration des pistes réhabilitées et re-enclavement; faiblesse des organisations de base qui retardent la structuration en caisses. Mesures d'atténuation: plan d'action avec FAO dans le cadre initiative de redressement de performance de projet à risques et initiative régionale de manioc pour piloter des initiatives de transformation et commercialisation; lier la prorogation du prêt OFD pour achever la réhabilitation des pistes à l'inscription de l'entretien routier au budget du Conseil Départemental; reformuler objectifs de structuration des GIEC et caisses d'épargne et de credit à la revue à mi parcours pour que les objectifs soient réalistes.
Sustainability	Risque : absence de stratégie de sortie bien articulée , documentée et appropriée Mesures d'atténuation : formuler une stratégie de sortie à la revue à mi-parcours et envisage le processus de son appropriation par les partenaires clés du projet

**Proposed Follow-up**

<b>Issue / Problem</b>	<b>Recommended Action</b>	<b>Timing</b>	<b>Status</b>
Ciblage de la pauvreté	Coordonnateur responsabilise au sein de l'équipe la Responsable suivi évaluation sur la question du ciblage et lui donner un mandat clair à cet effet.	juillet 2015	
Audit des fonds de contrepartie	FIDA recrute un expert pour cette mission	juillet 2015	
Evaluation du personnel du PADEF	MAE organise l'évaluation du personnel de l'UNGP, des facilitateurs, des aide-comptables par le MAE.	TDR en juin et évaluation juillet 2015	
Assistance technique en gestion, GF et PM	FIDA mobilise 3 assistants techniques pour appuyer le PADEF dans la gestion, Gestion Financière, Passation des Marchés	juillet à septembre 2015	

**Additional observations**

## Appendice 2: Cadre logique actualisé: état d'avancement par rapport aux objectifs, effets et produits

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables (SYGRI)	Sources d'information	Risques / Hypothèses
<b>But.</b> Améliorer durablement les conditions de vie et les revenus des petits producteurs agricoles au Congo.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'indice d'accumulation de biens a augmenté de 20% pour la moitié des petits producteurs ciblés</li> <li>- La prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans est réduite de 33.2% à 25% chez les garçons et de 29% à 25% chez les filles d'ici à 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes pauvreté</li> <li>- Evaluation à mi-parcours</li> <li>- Etudes de référence</li> <li>- Enquêtes PAM et UNICEF sur la malnutrition</li> <li>- Enquêtes SYGRI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contexte socio politique et économique stable</li> <li>- Capacités des institutions</li> <li>- Soutien du gouvernement et intérêt du secteur privé</li> </ul>
<b>Objectif de développement.</b> Améliorer les capacités de production, transformation et de commercialisation des petits producteurs dans les filières porteuses au niveau de 10 départements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 5850 bénéficiaires ont augmenté la productivité dans les chaînes de valeurs du manioc, et de l'igname de 25% et celle du maïs et de la banane de 10%.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquêtes par sondage auprès des paysans sur les situations (démarrage et fin) des chaînes de valeurs ciblées</li> <li>- Evaluations périodiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intérêt des services techniques à dispenser les techniques nouvelles</li> </ul>
<b>Composante 1 : Appui à la production</b>			
<b>Effet escompté 1.</b> La productivité et la production des filières ciblées sont améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la production additionnelle et les rendements dans les filières ciblées augmentent de (tonne/hectare) :</li> <li>- Manioc : Prod : .....Rdt : 11,4</li> <li>- banane Prod : .....Rdt : 8,5</li> <li>- igname Prod : .....Rdt : 6,1</li> <li>- maïs Prod : .....Rdt : 0,88 ...</li> <li>- poissons Prod : .....Rdt : .....</li> <li>- petits ruminants Prod : .....Rdt : .....</li> <li>- volaille : Prod : .....Rdt : .....</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de supervision</li> <li>- Evaluation des ministères sectoriels</li> <li>- Enquête sur les productions et les rendements.</li> <li>- Evaluation à mi-parcours</li> <li>- Rapport d'achèvement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Catastrophes naturelles</li> </ul>
<b>Produit 1.1</b> L'accès des petits producteurs à des technologies appropriées de production agricoles est renforcé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 699 bénéficiaires sur 5850 utilisent les variétés améliorées des cultures, respectent les écartements et la rotation</li> <li>- 41 parcs à bois installés</li> <li>- 825 000 boutures de manioc distribuées nouveaux GIEC.</li> <li>- 82,5 ha de superficie emblavée au niveau des nouveaux GIEC (zone PRODER 1 et 2).</li> <li>- 9 510 ménages bénéficiaires des boutures de manioc (zone PRODER Sud, campagne agricole 2014-2015).</li> <li>- 29 252 965 boutures de manioc distribuées aux ménages (zone PRODER Sud, campagne agricole 2014-2015).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports périodiques agricoles du programme</li> <li>- Fiches de collecte.</li> <li>- Rapports d'enquêtes</li> <li>- Rapports de supervision</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des intrants agricoles et capacité des producteurs à se les procurer</li> </ul>
<b>Produit 1.2.</b> L'accès des petits producteurs à des technologies appropriées de production	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 sur 1040 éleveurs de volailles et 0 sur 312 éleveurs de petits ruminants utilisent des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de SE</li> <li>- Rapports périodiques élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des intrants pastoraux et capacité des producteurs à se les procurer</li> </ul>

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables (SYGRI)	Sources d'information	Risques / Hypothèses
de petits ruminants et de volaille est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> <li>générateurs performants, et adoptent des aliments et habitats améliorés</li> <li>- 0 sur 480 élevages installés et 4032 générateurs ovins distribués</li> <li>- 0 sur 600 élevages avicoles traditionnels améliorés installés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiches de collecte.</li> <li>- Rapports d'enquêtes</li> </ul>	
<b>Produit 1.3.</b> L'accès des petits producteurs à des technologies appropriées de production halieutique est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2501 pêcheurs et pisciculteurs adoptent de bonnes pratiques de pêches et utilisent des aliments de poissons</li> <li>- 1 centre de production sécurisée d'alevins de qualité réhabilité et opérationnel</li> <li>- 1 système de gestion durable développé sur 4 zones de pêche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de SE</li> <li>- Rapports périodiques du Programme</li> <li>- Fiches de collecte.</li> <li>- Rapports d'enquêtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des intrants halieutiques et capacité des producteurs à se les procurer</li> </ul>
<b>Composante 2 : Appui à la transformation et commercialisation</b>			
<b>Effet escompté 2.</b> L'accès des petits producteurs à des marchés transparents des produits agricoles et halieutiques pour les filières ciblées est renforcé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les quantités vendues de produits bruts et transformés par spéculation ont augmenté de X% d'ici à 2016</li> <li>- le taux de pertes dans les filières ciblées est réduit.</li> <li>- 1 système de collecte et diffusion des prix est mis en place et fonctionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudes de référence</li> <li>- Rapports de SE</li> <li>- Rapports des ministères sectoriels</li> <li>- Revue à mi-parcours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des marchés et des prix des produits agricoles, pastoraux et halieutiques</li> </ul>
<b>Produit 2.1 :</b> les structures de stockage, de transformation et de commercialisation des produits végétaux sont améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 sur 2 centres d'affaire pilotes ou nœuds commerciaux sont construits et opérationnels.</li> <li>- 0 sur 5850 bénéficiaires bénéficient des kits de transformation des produits végétaux.</li> <li>- 0 sur ... nombre de producteurs qui utilisent les centres d'affaires mis en place.</li> <li>- 0 sur ... nombre de producteurs s'approprient du système d'information du marché.</li> <li>- 0 sur 1 foire agricole organisée annuellement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de réception des ouvrages</li> <li>- Fiches de collecte.</li> <li>- Rapports de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité et compétence des prestataires</li> <li>- Respect des délais de construction</li> </ul>
<b>Produit 2.2.</b> la commercialisation des ovins et de la volaille est améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 sur ... nombre d'éleveurs s'approprient du système d'information du marché (ovins et avicoles).</li> <li>- 0 sur ... nombre d'ovins et volaille vendus.</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de réception des ouvrages</li> <li>- Fiches de collecte.</li> <li>- Rapports de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité et compétence des prestataires</li> </ul>
<b>Produit 2.3.</b> les structures de stockage, de transformation et de commercialisation des produits halieutiques sont améliorées d'une	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 sur 3 centres de pêches communautaires mis en place</li> <li>- 0 sur... 2501 pêcheurs bénéficient de kits de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de réception des ouvrages</li> <li>- Fiches de collecte.</li> <li>- Rapports de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité de prestataires</li> <li>- Existence de fonds d'entretien</li> <li>- Disponibilité des populations à entretenir</li> </ul>



Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables (SYGRI)	Sources d'information	Risques / Hypothèses
part et d'autre part, l'accès aux intrants de pêche est renforcé	<ul style="list-style-type: none"> <li>pêches.</li> <li>- quantité de produits transformés.</li> <li>- 0 sur ... nombres de pêcheurs adoptent les bonnes pratiques de transformation de poissons</li> <li>- 0 sur ... nombre de pêcheurs s'approprient du système d'information du marché.</li> </ul>		
<b>Produit 2.4.</b> L'accès aux bassins de production agricole et halieutique est amélioré.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 sur 162 km de points critiques sont traités et 79 ouvrages de franchissement construits.</li> <li>- 0 sur ... quantité de produits agricoles sont écoulés.</li> <li>- 0 sur ... quantité de poissons sont écoulés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de réception des ouvrages</li> <li>- Fiches de collecte.</li> <li>- Rapports de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité de prestataires</li> <li>- Existence de fonds d'entretien</li> <li>- Disponibilité des populations à entretenir</li> </ul>
<b>Composante 3 : Renforcement des capacités</b>			
<b>Effet escompté 3.</b> la capacité des organisations paysannes à fournir des services à leurs membres et aux communautés pour accroître leur participation aux processus de développement local est accrue.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 50% des structures faitières planifient, exécutent et réalisent effectivement des opérations commerciales d'ici à 2016</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de SE</li> <li>- Revue à mi-parcours</li> <li>- Rapport d'achèvement</li> <li>- Rapport des prestataires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité de l'état à soutenir les acteurs des filières</li> <li>- Interaction effective entre acteurs des filières</li> </ul>
<b>Produit 3.1.</b> Les capacités techniques et d'encadrement des services de l'agriculture et de la pêche sont améliorées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 16 chefs de secteur agricole et 2 cadres de la Directions Départementales de l'élevage du Pool formés/recyclés sur les bonnes pratiques de l'élevage avicole villageois.</li> <li>- 64 agents du Génie Rurale (Ministère des Travaux Publics) et agents des Conseils Départementaux formés en Technique HIMO.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de réception</li> <li>- Rapports de suivi</li> <li>- Fiches de collecte.</li> <li>- Rapports de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences et volonté d'assurer le leadership</li> </ul>
<b>Produit 3.2.</b> Les capacités organisationnelles et de gestion des organisations de producteurs sont relevées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 41 sur 445 GIEC, 0 sur 70 Unions de bassins et 0 sur 100 groupements de pêcheurs reconnus et encadrés</li> <li>- 0 sur 6 fora d'échange d'expérience et de savoir effectues au profit des OP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de formation</li> <li>- PV de réunions de concertation et de pilotage</li> <li>- Fiches de collecte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités des organisations paysannes à se structurer en faitières, et en réseau</li> <li>- Gouvernance effective des OP</li> </ul>
<b>Produit 3.3.</b> Les capacités opérationnelles et institutionnelles des entreprises de micro finance améliorées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 CEQ du PRODER 1 consolidés</li> <li>- 21 CMEC du PRODER 2 consolidés</li> <li>- 1 sur 7 CEQ du PADEF créées et consolidées, accompagnés à l'autonomie institutionnelle, financière et technique, et promus en 1 réseau viable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récépissé de reconnaissance</li> <li>- Fiches de collecte.</li> <li>- PV de réunions</li> <li>- Plans de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités des OP à s'inscrire dans une dynamique de chaînes de valeurs</li> </ul>



## Appendice 3: Récapitulatif des principales mesures à prendre dans les délais convenus

Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement
<b>Exécution du projet</b>				
	1	Elaborer un plan d'opération spécifique sur les principales actions visibles basées sur les recommandations de la présente supervision	Fin juin 2015	UNGP
	2	Clarifier la mise en œuvre des actions spécifiques de l'initiative FAO-FIDA	Fin juin 2015	UNGP
	3	Spécifier les axes de développement de l'IPCI sur le PTBA 2015	Juillet 2015	UNGP, FIDA
<b>Produits</b>				
<b>Composante 1 : Appui à la production végétale, animale et halieutique</b>				
<b><u>Appui à la production végétale</u></b>				
	4	Informar d'urgence le MAE afin qu'une mission d'investigation se rende à Djambala pour examiner le champ de manioc infecté.	Immédiatement	UNGP/MAE
	5	Mettre en place des pancartes et des étiquettes pour améliorer la visibilité et la lecture des tests d'évaluation de clones et parc à bois	Juin 2015	Responsable Composante Appui à la production
	6	Prendre des mesures qui s'imposent pour exécuter le sarclage du test d'évaluation des clones à Oyo afin d'éviter la perte du matériel génétique introduit	Sans délai	UNGP
	7	Installer un revêtement interne à mi-hauteur avec des carreaux de faïences sur les murs de la pièce abritant la hotte à flux laminaire du Laboratoire de biotechnologie de l'IRA (Loudima)	Juillet 2015	UNGP/IRA
	8	Signature d'une convention avec l'IRA pour l'évaluation et la caractérisation des clones de manioc en cours d'introduction dans la zone du PADEF	Juillet 2015	UNGP/IRA
	9	Contractualiser un Consultant pour effectuer une évaluation exhaustive des descendances de la race Sussex dans les élevages initiés par le projet – cette action concerne les Sussex distribués par le PRODER 3 en 2014 et s'étendra aux premières éclosions des œufs de la campagne de distribution du PADEF de 2015	Septembre 2015	UNGP/ Responsable Composante Appui à la production /DGE
	10	Concernant les <b>bénéficiaires primaires qui ont reçu des sujets en mai-juin 2015:</b>  (iv) <i>accélération de la contractualisation des bénéficiaires primaires (avec les bénéficiaires secondaires).</i>	Juillet 2015	UNGP/ Responsable Composante Appui à la production /DGE/RSE/RAF

Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement
	<p>(v) formation des bénéficiaires primaires</p> <p>(vi) l'estimation du coût des poulaillers construits par les bénéficiaires</p> <p>a. intégrer ces données dans les contrats de métayage</p> <p>b. inclure les coûts totaux dans le calcul des contributions des bénéficiaires au financement du PADEF).</p>			
	<p>11 Concernant les <b>bénéficiaires primaires identifiés mais non servi ou qui ont reçu un nombre insuffisant de sujets (GIECs)</b> :</p> <p>(iii) recensement de tous les bénéficiaires qui avaient commencé à mettre en place des poulaillers et auxquels le projet n'avait pas livré de sujets et de tous les GIECs ayant déjà bénéficié de sujets</p> <p>(iv) faire une commande spéciale de sujets uniquement pour ces 2 groupes (la liste devra être vérifiée par des visites des bénéficiaires et validée par la DGE avant d'autoriser cette commande – cette action ne concernera que le public cible du FIDA). Pour les GIECs, le programme devra adopter un système de ratios proportionnel au nombre de leur membres et/ou à la taille de leur poulailler pour les différencier des ménages bénéficiaires</p>	Juillet 2015	UNGP/ Responsable Composante Appui à la production /DGE	
	<p>12 Concernant l'identification des <b>bénéficiaires secondaires</b> :</p> <p>(iii) la mise en place d'une commission telle que prévue dans la première identification à laquelle peut s'ajouter un représentant du ministère de l'agriculture et de l'élevage au niveau central.</p> <p>(iv) recours à des arrangements avec les détenteurs de couveuses de grande capacité pour accélérer la production des poussins à partir des œufs fécondés rétrocedés afin de produire les poussins démarrés qui seront distribués aux bénéficiaires en attente dans les districts de Madingou et d'Owando.</p>	Juillet 2015	UNGP/ Responsable Composante Appui à la production /DGE	
	<p>13 Tenir une réunion tripartite DGE PADEF FIDA pour faire le point sur des préparatifs de la réception des ovins au CAT à Inoni Falaise</p>	Juillet 2015	UNGP /MAE	

<b>Domaine d'action</b>	<b>Mesure convenue</b>	<b>Date</b>	<b>Qui</b>	<b>État d'avancement</b>	
<b><u>Pêche et pisciculture</u></b>	14	Mettre en place et rendre fonctionnel selon les dispositions techniques ci-dessus les 3 pilotes piscicoles (préparation des étangs, fournitures des alevins et des aliments et surtout de formation-action)	Juillet – août 15	UNGP/SPP/MAE/ consultant	
	15	Ouvrir les espaces destinés à abriter les CCP de Makotimpoko (2 500 m²) et de Okombé (faire un layon de 50 m x 300 m de layon du marché d'Okombé vers l'affluent Likouala-Mossaka pour le CCP d'Okombé)	Juin – Juillet 15	UNGP/SPP/MPA/ riverains	
	16	La mission réitère l'endossement du système de gestion de la Dzoumouna	Juillet 15	UNGP/MPA	
	17	Elaborer une documentation sur les principes directeurs de la pisciculture commerciale	Octobre 15	UNGP/SPP	
<b>Composante 2 : Appui à la conservation, transformation et commercialisation</b>					
<b><u>Développement des filières</u></b>	18	Contractualiser un consultant national pour évaluer la demande en maïs et soja dans les zones où le PADEF appuie les aviculteurs	Septembre 2015	UNGP	
	19	Réaliser et valider l'étude de faisabilité des CA	Juillet 2015	UNGP/FAO/FAO/Consultant	
	20	Réaliser une cotation pour une déterreuse tractée ou manuelle de manioc et évaluer les coûts de prestation de services stockage, de labour et récolte mécanisés du manioc	Septembre 15	UNGP/FAO/FAO/Consultant	
	21	Élaborer les TDRs et recruter un consultant pour l'implantation à coût partagé d'une unité de transformation du manioc et production gari à Ndounga Ntébélé	Juillet – août 2015	UNGP/FAO/FIDA/ Consultant	
	22	Identifier des Productrices et Producteurs Modèles dans la zone du PRODER-SUD pour introduire la variété d'igname Bété bété	Septembre 2015	Responsables de Composante Appui .à la Production/CSA/UNGP	
<b><u>Accès aux bassins de production et marchés</u></b>	23	Assurer la participation des spécialistes de l'UNGP dans le choix et la planification de réalisation des infrastructures de désenclavement au niveau Départemental afin d'assurer un ciblage approprié	Immédiatement	Coordonnateur	

Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement
	24 Exiger des études détaillées et appropriées en fonction des types d'infrastructures à réaliser et assurer un avis motivé préalable des cadres du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics avant le lancement des appels d'offres	Immédiatement	Responsable infrastructures	
	25 Impliquer les cadres techniques du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics dans la finalisation des DAO et la commission d'analyse des offres techniques de réalisation des infrastructures à travers un protocole formel de collaboration	Immédiatement	Coordonnateur	
	26 Impliquer les cadres techniques du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics dans le suivi et la réception des ouvrages de désenclavement à travers un protocole formel de collaboration	Immédiatement	Coordonnateur	
	27 Recueillir au préalable l'avis motivé marqué par une signature explicite du responsable des infrastructures avant les paiements et les réceptions des infrastructures	Immédiatement	RAF	
	28 Séparer nettement les fonctions d'étude, d'exécution et de suivi dans la réalisation des infrastructures et archiver les documents correspondants	Immédiatement	Coordonnateur	
	29 Assurer un suivi plus rigoureux des chantiers et documenter les rapports de suivi	Immédiatement	Responsable infrastructures	
	30 Respecter scrupuleusement les délais contractuels et introduire les pénalités de retard pour les entreprises défaillantes	Immédiatement	Coordonnateur, RPM, RAF	
	31 Tenir une black-list des entreprises défaillantes et partager la liste avec le Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics et la commission passation des marchés du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	Immédiatement	Coordonnateur, RPM, RAF	
	32 Introduire une requête au prêt des Conseils Départementaux pour demander l'entretien régulier des pistes réalisées/réhabilitées par les PRODER et le PADEF et conditionner le développement de l'appui aux activités de production à l'inscription dans les budgets annuels des Départements de ressources pour cet entretien	Août 2015	Coordonnateur	
	33 Introduire une requête auprès du Gouvernement pour	Immédiatement	Coordonnateur	

Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement
	demander le financement des activités restantes du PRODER Sud et PRODRE 3 sur le reliquat de la contrepartie nationale au titre de ces projets.			
	34 Introduire une requête de prorogation du prêt OFID au 31 décembre 2016 au titre du PRODER 3 afin d'achever les réalisations entreprises	Juillet 2015	Gouvernement	
	35 Commanditer un audit technique et financier de l'utilisation des comptes de contrepartie des PRODER et du PADEF afin d'orienter l'apurement des contrats non achevés	Août 2015	Gouvernement et FIDA	
<b>Composante 3 : Renforcement des capacités</b>				
<b><u>Renforcement des organisations de microfinance</u></b>	37 Recruter un cabinet/consultant pour évaluer l'OPM.	Démarrage de l'évaluation début Juillet 2015	UNGP	
	38 Recruter un cabinet/consultant expérimenté dans la création de réseau avec faïtière afin de développer une stratégie en lien avec le plan de désengagement et l'étude de faisabilité d'une faïtière	Septembre 2015	UNGP/OPM	
	39 Faire un suivi rapproché des dossiers d'agrèments	Continu	UNGP	
	40 Opérationnaliser les animateurs des CEQ et les homologuer dans un premier temps	Juillet 2015	UNGP/OPM	
	41 Développer les TdR et recruter un bureau d'étude/consultant pour mener une étude sur les opportunités de financement des chaînes de valeurs ciblées.	Octobre 2015	UNGP	
	42 Présenter clairement la position du projet sur les problèmes de remboursement des fonds perdus dans certaines caisses (vol et détournements) afin de mettre fin à l'ambiguïté autour de cette question	Septembre 2015	UNGP	
<b>État d'avancement de l'exécution</b>				
<b><u>Gestion du Programme</u></b>	43 Régulariser la situation du personnel (contrats) et renforcer la dynamique d'équipe	Immédiatement	Coordonnateur/RAF	

Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement
	44 Régulariser la situation des équipes de facilitation et les CSA des Départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha	Immédiatement	Coordonnateur/RAF	
	45 Revisiter les contrats avec les structures déconcentrés et bien établir les modalités de délégation des activités aux structures déconcentrées	Immédiatement	Coordonnateur/RAF	
	46 Régulariser les contrats, indemnité et provision des frais de fonctionnement des DDA et DDE	Immédiatement	Coordonnateur/RAF	
<b><u>Ciblage</u></b>	47 Responsabiliser de manière spécifique un des cadres pour les aspects Ciblage (RSE comme c'est la pratique dans d'autres projets)	Immédiatement	Coordonnateur	
	48 Actualiser la stratégie ciblage du Projet et la communiquer aux partenaires de mise en œuvre (MAE, MTP, structures déconcentrées, prestataires)	Immédiatement	RSE	
<b><u>Suivi-Evaluation</u></b>	49 Organiser et planifier des missions de suivi/vérification de la réalisation des activités sur le terrain	Immédiatement	Coordonnateur	
	50 Clarifier le mandat et les rapports hiérarchiques des facilitateurs et régulariser leurs contrats de travail en respectant les dispositions en vigueur	Immédiatement	Coordonnateur et RAF	
	51 Exiger des facilitateurs des plans de travaux trimestriels et des programmes de sorties et en faire un suivi rapproché	Après la signature de leurs contrats	RAF et responsable suivi-évaluation	
	52 Suivre avec diligence la livraison des véhicules en attente et assurer la mobilité du personnel du projet	Immédiatement	RAF et responsable passation des marchés	
	53 Travailler avec le service administratif et financier et les responsables suivi-évaluation pour une plus grande synergie des données physiques et financière du projet	Août 2015	Coordonnateur	
	54 Exploiter et valoriser les rapports d'achèvement des PRODER et la situation de référence du PADEF pour quantifier les indicateurs du cadre logique	Août 2015	Responsable suivi-évaluation	
	55 Responsabiliser au sein de l'équipe des responsables en charge du ciblage et leur donner un mandat clair à cet effet	Avant la revue à mi-parcours	Coordonnateur	
	56 Mettre en place un dispositif de suivi systématique des effets de la mise en œuvre du PADEF sur les bénéficiaires et capitaliser les bonnes pratiques	Juillet 2015	Responsable suivi-évaluation	



Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement
	57 Mettre à jour le tableau SYGRI pour le prochain reporting sur l'année 2015 (ajouter l'indicateur de la faitière GIEC).	Août 2015	Responsable suivi-évaluation	
	58 Elaborer un système pour justifier les barèmes des indicateurs de deuxième niveau SYGRI (quantitative et qualitative)	Août 2015	Responsable suivi-évaluation	
	59 Désagréger les données par genre (h/f)	Août 2015	Responsable suivi-évaluation	
	60 Aligner les données du tableau SYGRI du PRODER 3 avec le rapport d'achèvement	Août 2015	Responsable suivi-/évaluation et consultant	
	61 Envoyer au FIDA les indicateurs et les données de référence pour le PADEF	Septembre 2015 - Avant la revue à mi-parcours	Responsable suivi-évaluation	
<b>Aspects fiduciaires</b>				
<b>Gestion financière</b>	62 Veiller à la mise en place des ressources humaines nécessaires (auditeur interne et animateurs).	Avant la revue à mi-parcours	Coordonnateur	
	63 Régulariser la situation du personnel ayant le statut de fonctionnaires et celle de l'assistante en passation des marchés.	Immédiatement	UNGP	
	64 Procéder à la révision du costab pour prendre en compte les dépassements dans les frais de fonctionnements et salaires.	A la revue à mi-parcours	MAE, Coordonnateur et RAF	
	65 Réviser et mettre à jour l'organigramme, le règlement intérieur, les dossiers du personnel, contrat de travail type et régulariser le paiement des cotisations sociales et prélèvements fiscaux sur salaires.	Avant la revue à mi-parcours		
	66 Procéder à l'évaluation de performances du personnel.	Avant la revue à mi-parcours	UNGP	
	67 Finaliser le manuel des procédures administratives, financières et comptables tout en veillant à intégrer les réponses aux observations relevées par la mission sur le système de contrôle interne.	Avant la revue à mi-parcours	Coordonnateur et RAF	
	68 Refonte totale de la gestion des paiements aux fournisseurs	Immédiatement	SAF	
	69 Mise à jour de la comptabilité, saisie des engagements et du PTBA sur tompro et procéder à des clôtures comptables contrôlés par le RAF à la fin de chaque mois.	Juin 2015	RPSE, RAF	
	70 Finaliser l'inventaire physique des immobilisations.	Juin 2015	SAF	
	71 Renforcer la formation continue des aides comptables et mettre en place Tompro au niveau des départements.	Avant la revue à mi-parcours	SAF	
	72 renforcer la communication plus régulière entre les comptables et le RAF (réunion mensuelle).	continue	Coordonnateur et RAF	

Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement
	73 Communiquer les rapports de suivi financiers (revus par les auditeurs) selon le canevas FIDA	45 jours après la fin de chaque trimestre	RAF et Comptables	
	74 Rattraper le retard dans la préparation des DRFs et justifier tous les montants non encore sollicités et tous les écarts dans les états de rapprochements des comptes.	Juin 2015	RAF et Comptables	
	75 Régulariser toutes les avances anciennes et non encore apurées par le personnel concerné ou non appuyées par des pièces probantes.	Juin 2015	RAF et Comptables	
	76 Régulariser la situation des préfinancements entre projets ou entre différentes sources de financements dans le même projet	Juin 2015		
	77 Assurer l'alimentation des fonds de contrepartie par la dotation du Gouvernement ;	Septembre 2015	Coordonnateur et RAF	
	78 Communiquer les rapports d'audit externe au FIDA	30 juin 2015		
<b>Passation des marchés</b>	79			
	80 Signature du Protocole de collaboration entre le MAE et l'UNGP	30 juin 2015	CGMP du MAE et Coordonnateur PADEF	
	81 Amendement des Dossiers Types	15 juillet 2015	RPM	
	82 Appropriation des recommandations de la mission de revue de la passation de marchés de décembre 2014	30 juin 2015	Coordonnateur	
	83 Relecture de termes de référence du Staff du PADEF	30 juin 2015	Tous les experts et responsables du PADEF	
<b>Autres : Procédures de clôture des PRODER 2 et 3</b>				
	84 Procéder à la notification du personnel du PRODER 2 et PRODER 3 pour annoncer la fin des contrats de travail	immédiatement	Coordonnateur	
	85 Procéder au remboursement du montant de 22.241,19 USD\$ et procéder à la clôture du compte Prêt OFID 1177 P du PRODER 2 et celui du compte bancaire du prêt FIDA	30 juin 2015	Coordonnateur et RAF	
	86 Reconstitution des DRFs pour justifier le montant de 45 205,42 USD\$ (écart de change) sur le compte Prêt OFID du PRODER 3	immédiatement	RAF	
	87 Aucun engagement et aucune réception ne pourra être éligible au financement après la date d'achèvement convenue.	Continue	Coordonnateur et RAF	

## Appendice 4: État d'avancement matériel par rapport au PTBA (y compris indicateurs SYGRI)

		Période: 1 <sup>er</sup> Janvier 2015 à 30 Avril 2015				Objectif fixé au moment de la préévaluation	
Composante/ Sous-composante ou produit	Indicateur	Service	PTBA	Progrès effectif %	Progrès effectif global	%	%
<b>Composante 1</b>							
<b>Sous-composante 1.1 :</b> <i>Appui à la production végétale</i>	Groupes de production agricole et de bétail créés/consolidés	SAP	55		41		445 9%
	Membres des groupes de production agricole et de bétail (Homme)	SAP	468		341		4500 7%
	Membres des groupes de production agricole et de bétail (Femme)	SAP	468		385		4500 9%
	Groupes de production agricole et de bétail comptant des femmes dans leurs instances de direction	SAP	55		41		445 9%
	Personnes formées aux méthodes et techniques de production agricole	SAP			699		9000 8%
	Nombre des parcs à bois installés	SAP	55		41		445 9%
	Nombre des boutures de manioc distribuées aux ménages	SAP			28 180 915		4 450 000
	Nombre des groupements appuyés avec un kit de matériel de production végétale	SAP	55		52		445 12%
	Nombre des bénéficiaires utilisent les variétés améliorées des cultures, respectent les écartements et la rotation	SAP					5850
<b>Sous-composante 1.2 :</b> <i>Appui à la production animale</i>	Groupes de production agricole et de bétail créés/consolidés	SAP					

		Période: 1 <sup>er</sup> Janvier 2015 à 30 Avril 2015				Objectif fixé au moment de la préévaluation	
Composante/ Sous-composante ou produit	Indicateur	Service	PTBA	Progrès effectif %	Progrès effectif global	%	
	Membres des groupes de production agricole et de bétail (Homme)	SAP					
	Membres des groupes de production agricole et de bétail (Femme)	SAP					
	Groupes de production agricole et de bétail comptant des femmes dans leurs instances de direction	SAP					
	Ménages ayant bénéficié de bétail dans le cadre d'un programme de distribution ou de reconstitution du cheptel	SAP					
	Nombre des éleveurs de volailles qui utilisent des géniteurs performants, et adoptent des aliments et habitats améliorés	SAP				1040	
	Nombre des éleveurs de petits ruminants qui utilisent des géniteurs performants, et adoptent des aliments et habitats améliorés	SAP				312	
	Nombre des élevages installés	SAP				480	
	Nombre des géniteurs ovins distribués	SAP				4032	
	Nombre des élevages avicoles traditionnels améliorés installés	SAP				1600	
<i>Sous-composante : Appui à la production halieutique</i>							
	Étangs de pisciculture aménagés/remis en état	SPP				5	

Composante/ Sous-composante ou produit	Indicateur	Service	Période: 1 <sup>er</sup> Janvier 2015 à 30 Avril 2015			Objectif fixé au moment de la préévaluation	
			PTBA	Progrès effectif %	Progrès effectif global		%
	Personnes formées aux méthodes et techniques de production halieutique/piscicole	SPP			0	3 848	0%
	Nombre des pêcheurs qui adoptent de bonnes pratiques de pêches	SPP				2340	
	Nombre des pisciculteurs qui utilisent des aliments améliorés	SPP				161	
	Nombre de centre de production sécurisée d'alevins de qualité réhabilité et opérationnel	SPP				1	
	Nombre de système de gestion durable développé sur 4 zones de pêche	SPP				1	
<b>Composante 2 : Appui à la transformation et la commercialisation</b>							
<i>Sous-composante : Appui à la production halieutique</i>	Groupes de commercialisation formés/consolidés	RC					
	Membres des groupes de commercialisation formés/consolidés (Homme)	RC					
	Membres des groupes de commercialisation formés/consolidés (Femme)	RC					
	Personnes formées dans les domaines de la post-production, de la transformation et de la commercialisation	RC					
	Installations de transformation aménagées/remises en état	SI					

Composante/ Sous-composante ou produit	Indicateur	Service	Période: 1 <sup>er</sup> Janvier 2015 à 30 Avril 2015			Objectif fixé au moment de la préévaluation	
			PTBA	Progrès effectif	%	Progrès effectif global	%
	Installations de commercialisation aménagées/remises en état	SI					
	Installations de stockage aménagées/remises en état	SI					
	Groupes de commercialisation comptant des femmes dans leurs instances de direction	SI					
	Nombre des centres d'affaire pilotes ou nœuds commerciaux sont construits et opérationnels	SAP				0	2 0%
	Nombre des bénéficiaires bénéficient des kits de transformation des produits végétaux	SAP					5850
	Nombre de producteurs qui utilisent les centres d'affaires mis en place	SAP					0
	Nombre de producteurs s'approprient du système d'information du marché	SAP					0
	Nombre de foire agricole organisée annuellement	SE/GC					1
	Personnes formées dans les domaines de la post production, de la transformation, et de la commercialisation	SAP					0
	Nombre d'éleveurs s'approprient du système d'information du marché (ovin et avicole)	SAP					

Composante/ Sous-composante ou produit	Indicateur	Service	Période: 1 <sup>er</sup> Janvier 2015 à 30 Avril 2015			Objectif fixé au moment de la préévaluation	
			PTBA	Progrès effectif	%	Progrès effectif global	%
	Nombre d'ovins et volaille vendus.	SAP					
	Nombre de centres de pêches communautaires mis en place	SAP					3
	Nombre des pêcheurs bénéficient de kits de pêches	SAP					2340
	Quantité de produits transformés	SAP					
	Nombres de pêcheurs adoptent les bonnes pratiques de transformation de poissons	SAP					2 340
	Nombre de pêcheurs s'approprient du système d'information du marché	SAP					2 340
<i>Sous-composante : Accès aux bassins de Production</i>							
	Routes construites/ remises en état	SI					162
	Groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidé	SI					
	Membres des groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidés (Homme)	SI					
	Membres des groupes de gestion de l'infrastructure créés/consolidés (Femme)	SI					
	Groupes de gestion de l'infrastructure comptant des femmes dans leurs instances de direction	SI					

Composante/ Sous-composante ou produit	Indicateur	Service	Période: 1 <sup>er</sup> Janvier 2015 à 30 Avril 2015			Objectif fixé au moment de la préévaluation	
			PTBA	Progrès effectif	%	Progrès effectif global	%
	Autres infrastructures construites/remises en état (caisses)	SI		9		15	60%
	Nombre des ouvrages de franchissement construits	SI				79	
<b>Composante 3 : Renforcement des capacités</b>	Représentants du gouvernement et fonctionnaires formés	RC					
	Groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés	RC		30		35	86%
	Membres des groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés (Homme)	RC		7 673			
	Membres des groupes d'épargne et de crédit créés/consolidés (Femme)	RC		2 721			
	Nombre des GIEC reconnus et encadrés	RC				445	
	Nombres des Unions de bassins reconnus et encadrés	RC	2	2		2	70
	Nombre des groupements de pêcheurs reconnus et encadrés	RC				100	
	Nombre de fora d'échange d'expérience et de savoir effectues au profit des OP	RC		0		6	0%
	Nombre des CEQ du PRODER 1 consolidés	RC		8		8	100%
	Nombre des CMEC du PRODER 2	RC		22		21	105%

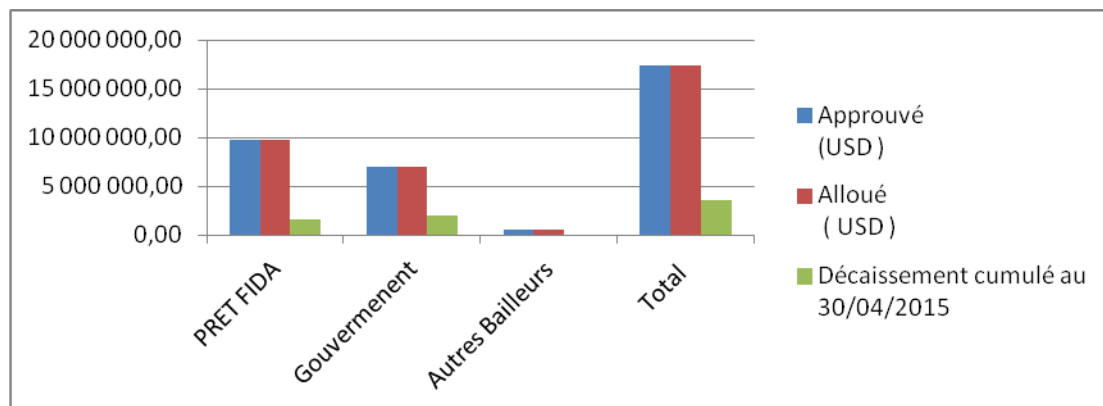


Composante/ Sous-composante ou produit	Indicateur	Service	Période: 1 <sup>er</sup> Janvier 2015 à 30 Avril 2015			Objectif fixé au moment de la préévaluation	
			PTBA	Progrès effectif	%	Progrès effectif global	%
	consolidés						
	Nombre des CEQ du PADEF créées et consolidées, accompagnés à l'autonomie institutionnelle, financière et technique, et promus en 1 réseau viable	RC		1		7	14%
	Groupes d'épargne et de crédit comptant des femmes dans leurs instances de direction	RC		30		35	86%
	Emprunteurs actifs (individus) Emprunteurs actifs (entreprises)	RC		1 204			
	Valeur brute du portefeuille de prêts (individus)	RC		905 916			
	Valeur brute du portefeuille de prêts (entreprises)	RC					
	Épargnants volontaires	RC		10 394			
	Valeur de l'épargne volontaire	RC		1 527 116			
	Institutions financières participant au projet	RC					
	Personnel des institutions financières formé	RC					
	Personnes formées dans le domaine des services ruraux	RC				1 210	



## Appendice 5: Aspects financiers: performance financière effective par bailleur de fonds et par composante, et décaissements par catégorie

Tableau 5A: Performance financière par bailleur de fonds



**Tableau 5B: Performance financière par bailleur de fonds et par composante (en milliers d'USD)**

**REALISATIONS CUMULEES PAR COMPOSANTES ET PAR BAILLEURS au 30 Avril 2015**

COSTAB

Composantes		PRÊT FIDA			Gouvernement			Autres Baileurs			Total		Taux
		Budget initial	Realisations	Taux	Budget initial	Realisations		Budget initial	Realisations		Budget initial	Realisations	
Comp 1	Appui à la production	1,410,465,616	220,501,117	15.63 %	1,587,069,069	36,445,688	2.30%	-	-	0.00 %	2,997,534,685	256,946,805	8.57%
Comp 2	Appui à la transformation et commercialisation	1,005,047,810	34,500,810	3.43%	1,336,639,234	2,459,500	0.18%	-	-	0.00 %	2,341,687,044	36,960,310	1.58%
Comp 3	Renforcement des capacités	1,092,542,889	230,063,081	21.06 %	112,140,594	21,272,601	18.97%	-	-	0.00 %	1,204,683,483	251,335,682	20.86 %
Comp 4	Coordination et suivi-évaluation du Programme	1,002,373,492	667,081,476	66.55 %	189,630,752	394,373,774	207.97 %	-	-	0.00 %	1,192,004,244	1,061,455,250	89.05 %
<b>Total</b>		<b>4,510,429,807</b>	<b>1,152,146,484</b>	<b>25.54 %</b>	<b>3225479649</b>	<b>454,551,563</b>	<b>14.09%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00 %</b>	<b>7,735,909,456</b>	<b>1,606,698,047</b>	<b>20.77 %</b>

**Tableau 5C: Décaissements de prêts du FIDA (en DTS, au 30 avril 2015)**

Montant en CFA

2013-avril 2015

Categories		PRÊT FIDA			Gouvernement			Autres Baileurs			Total		
		Budget Initial	Realisations	Taux	Budget Initial	Realisations	Taux	Budget Initial	Realisations		Budget Initial	Realisations	Taux
Cat 1	Génie Civil	865,221,363	106,132,491	12.27%	2,026,576,246	19,175,051	0.95%	0	-	-	2,891,797,609	125,307,542	4.33%
Cat 2	Véhicules, Equipements, Matériel et Intrants	769,732,586	374,136,193	48.61%	212,534,513	23,032,796	10.84%	0	-	-	982,267,099	397,168,989	40.43%
Cat 3a	Etudes	203,936,887	37,596,137	18.44%	34,359,656	0	0.00%	0	-	-	238,296,543	37,596,137	15.78%
Cat 3b	Formation	665,994,961	93,876,130	14.10%	73,999,440	22,663,666	30.63%	0	-	-	739,994,401	116,539,796	15.75%
Cat 3c	Assistance Technique	509,307,506	30,773,971	6.04%	0	145,061,255	-	0	-	-	509,307,506	175,835,226	34.52%
Cat 3d	Contrat et Conventions	756,302,583	211,605,200	27.98%	84,033,620	17,125,300	20.38%	0	-	-	840,336,203	228,730,500	27.22%
Cat 4	Cout et Fonctionnement	154,513,431	40,011,869	25.90%	146,461,624	153,973,816	105.13%	0	-	-	300,975,055	193,985,685	64.45%
Cat 5	Salaires et Indemnités	585,420,689	258,188,743	44.10%	647,514,551	73,873,029	11.41%	0	-	-	1,232,935,240	332,061,772	26.93%
								0	-	-			
	<b>Total</b>	<b>4,510,430,006</b>	<b>1,152,320,734</b>	<b>25.55%</b>	<b>3,225,479,650</b>	<b>454,904,913</b>	<b>14.10%</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0.00%</b>	<b>7,735,909,656</b>	<b>1,607,225,647</b>	<b>20.78%</b>



## Appendice 6: Application des dispositions de l'accord de financement: état d'avancement

Section	Disposition	Date butoire de l'action/objectif	Niveau d'exécution/date	Observations
<b>Section 4.02</b>	L'UCP doit ouvrir et administrer un compte spécial en Euros et un compte d'opérations en monnaie locale	OUI	Oui	
<b>Section 4.02</b>	Le Gouvernement doit reconstituer le compte de prêt un trimestre à l'avance	NON	NON	
<b>Section 4.03</b>	La passation des marchés de biens, travaux et services doit être réalisée conformément à la procédure indiquée à l'annexe 3	AMADOUDOU		
<b>Section 4.04</b>	L'assurance pour les véhicules, l'équipement et les travaux de génie civil doit être financée grâce aux fonds du don, dans le respect de saines pratiques commerciales	OUI	OUI	
<b>Section 4.05, section 11.10(b)</b>	Le rapport d'audit doit être présenté au FIDA au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice fiscal	N/A	N/A	Première Mission en cours
<b>Section 4.06</b>	Les rapports sur l'état d'avancement doivent être présentés au FIDA sur une base trimestrielle	NON	NON	
<b>Annexe 4, paragraphe 7</b>	Le PTBA doit être présenté au Fonds pour examen et commentaires	OUI	OUI	
<b>Annexe 4, paragraphe 8 a)</b>	Un examen à mi-parcours doit être conjointement effectué par le Bénéficiaire et le FIDA	N/A	N/A	Mission programmée en 2015





## **Appendice 7: Gestion des savoirs: apprentissage et innovation**

### **Innovation: décrire toute innovation intéressante notée lors de la supervision**

---

Concernant le manioc, le PRODER SUD a surtout capitalisé les innovations réalisées par le PRODER NORD, qui avait démarré les activités en 2004 parmi lesquelles: i) l'introduction des nouvelles variétés de manioc résistantes à la mosaïque et la formation relative à l'éradication de cette maladie; ii) la mise en place des GIEC multiplicateurs des boutures saines de manioc.

Autres innovations introduites par le PRODER SUD:

- i) l'introduction des semences améliorées d'oignon et des techniques de séchage innovantes à base de claies;
- ii) l'introduction des semences de soja, des techniques de multiplication et de transformation ainsi que la mise en place d'un réseau de multiplicateurs de semences de soja;
- iii) l'introduction de la plante fertilisante le Mucuna;
- iv) le partenariat avec les conseils départementaux dans l'exécution des travaux de réhabilitation des pistes et le recrutement des facilitateurs dans le suivi des activités du projet au niveau départemental;
- v) le recrutement des facilitateurs dans le suivi des activités du projet au niveau départemental.

La mission a recommandé au PADEF de consolider et répliquer les innovations introduites par le PRODER 3.

---

---



## **Appendice 8: Plan d'action d'urgence PADEF**

### **A. Introduction**

1. Une mission conjointe de supervision du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF) s'est déroulée en République du Congo du 18 mai au 6 juin 2015. Cette mission avait pour objectif d'évaluer la performance globale et spécifique - par filière – des 2 projets et le niveau de réalisation des objectifs du Programme en vue de préparer la voie pour la Revue à Mi-Parcours prévues dans le deuxième semestre 2015. Plus spécifiquement, la finalité était de pourvoir à l'UNGP les matériaux techniques et financiers nécessaires pour une meilleure conduite de la suite du programme afin de mieux atteindre les résultats attendus et programmés dans le PTBA 2015.
2. Bien que des acquis importants existent aujourd'hui sur le terrain, la mission a toutefois relevé des insuffisances, faiblesses et/ou retards sur le terrain, liés à des insuffisances et faiblesses sur le plan institutionnel (voir Rapport de supervision).
3. Sur la base de ces constats détaillés dans le Rapport de Supervision, la mission a estimé que le Programme est toujours dans la catégorie des projets à risques. Pour remédier à cette situation, un Plan d'Action d'urgence a été proposé sur une période trois mois. Le Plan d'Urgence reprend les recommandations de la mission, en assignant des responsables spécifiques et des délais de mise en œuvre qui permettront de remettre le programme sur les rails.
4. La mise en œuvre du Plan d'Action d'Urgence sera évaluée lors de la Revue à Mi-Parcours du Programme, prévue dans le deuxième semestre 2015.

## B. Plan d'Action du Programme d'Appui au Développement des Filières Agricoles (PADEF) pour la période Juin à Septembre 2015

Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement
<b>Aspects Institutionnels (Mesures convenues avec le MAE)</b>				
	<b>A</b> Mettre en place des réunions mensuelles qui associent le Conseiller à la coopération multilatérale, le Bureau FIDA et l'UNGP. L'objet de cette réunion est de suivre l'exécution du PTBA 2015 du PADEF, le plan d'urgence et les recommandations des missions de supervision et d'audit	Réunion mensuelle dont la date sera déterminée avec l'UNGP (actuellement c'est le premier vendredi du mois)	Conseiller à la coopération multilatérale, Bureau pays FIDA	
	<b>B</b> Responsabiliser au sein de l'équipe la Responsable suivi évaluation sur la question du ciblage et lui donner un mandat clair à cet effet. Sa première tâche sera de vérifier le ciblage des bénéficiaires de repeuplement ovin, la sélection des bénéficiaires secondaires de repeuplement avicole et la régularisation de la situation des bénéficiaires dont le profil est conforme mais n'ayant pas reçu de sujets avicoles.	Note de service avec entrée en vigueur dès le 1 <sup>er</sup> juillet 2015  Rapport soumis au 15 août 2015 et sera examiné par MAE et FIDA	Coordonnateur	
	<b>C</b> Régularisation de la situation contractuelle du personnel : - Le personnel d'appoint du PRODER 2 et PRODER 3 - L'assistante de passation des marchés dont le contrat sera régularisé et dont le poste correspond à celui de secrétaire. Finalisation des TDR de ce poste.  Mise en œuvre des mesures disciplinaires pour le licenciement du personnel ayant commis des fautes lourdes : - La mission de supervision soumettra une note sur le détournement de fonds au niveau du Chef de secteur d'Oyo et l'intéressé devra s'expliquer devant le MAE. - L'aide comptable d'Oyo est également impliqué dans le détournement de fonds et son contrat sera résilié par le Coordonnateur.	Régularisation effective dès le 1 <sup>er</sup> juillet 2015  Licenciement effectif au 1 <sup>er</sup> août 2015	MAE, Coordonnateur, RAF  MAE pour le personnel du PADEF  Le Coordonnateur de PADEF pour l'aide comptable d'Oyo	
	<b>D</b> Prendre des mesures disciplinaires à l'encontre du SAF de l'UNGP avec mise en place d'un dispositif transitoire de 6 mois pour renouveler l'équipe et améliorer son travail.	Suite à l'audit des fonds de contrepartie	MAE	

Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement
E	Evaluation du personnel de l'UNGP, des facilitateurs, des aides-comptables par le MAE	TDR rédigés par MAE avec assistance FIDA et disponibles au 23 juin 2015  Finalisation de la composition de la mission au 30 juin  Evaluation du personnel en juillet 2015. Fin juillet 2015: rapport d'évaluation disponible	Directeur de cabinet	
F	Audit des comptes de contrepartie des 3 projets PRODER 2, PRODER 3 et PADEF	Audit à partir d 26 juillet 2015 pour 3 semaines	FIDA	
G	Recruter une assistance technique pour appuyer le SAF dans l'organisation du travail et la finalisation du manuel des procédures	Assistant technique sur place dès août 2015	FIDA	
H	Elaborer les documents types de passation des marchés et coaching de l'UNGP et de la Cellule de Passation des Marchés	En place dès juillet 2015	FIDA	
I	Introduire la demande d'amendement de l'accord de financement pour introduire le rôle de la Cellule de Passation de Marché dans l'accord de financement	Dès la semaine du 15 juillet.  L'avis favorable du FIDA sur l'amendement de l'accord de financement devra être obtenu avant fin juin 2015	Secrétaire permanent de la Cellule des Marchés Publics et FIDA	
J	Recruter un consultant pour préparer avec l'UNGP la revue à mi-parcours et mettre en synergie le système de Suivi Evaluation et de Gestion Financière	TDR finalisés au 22 juin Consultant en place dès mi-août 2015	FIDA	
<b>Exécution du projet</b>				
1	Elaborer un plan d'opération spécifique sur les principales actions visibles basées sur les recommandations de la présente supervision	Fin juin 2015	UNGP	
2	Clarifier la mise en œuvre des actions spécifiques de l'initiative FAO-FIDA	Fin juin 2015	UNGP	

Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement	
	3	Spécifier les axes de développement de l'IPCI sur le PTBA 2015	Juillet 2015	UNGP, FIDA	
<b>Produits</b>					
<b>Composante 1 : Appui à la production végétale, animale et halieutique</b>					
<b><u>Appui à la production végétale</u></b>	4	Informar d'urgence le MAE afin qu'une mission d'investigation se rende à Djambala pour examiner le champ de manioc infecté.	Immédiatement	UNGP/MAE	
	5	Mettre en place des pancartes et des étiquettes pour améliorer la visibilité et la lecture des tests d'évaluation de clones et parc à bois	Juin 2015	Responsable Composante Appui à la production	
	6	Prendre des mesures qui s'imposent pour exécuter le sarclage du test d'évaluation des clones à Oyo afin d'éviter la perte du matériel génétique introduit	Sans délai	UNGP	
	7	Installer un revêtement interne à mi-hauteur avec des carreaux de faïences sur les murs de la pièce abritant la hotte à flux laminaire du Laboratoire de biotechnologie de l'IRA (Loudima)	Juillet 2015	UNGP/IRA	
	8	Signature d'une convention avec l'IRA pour l'évaluation et la caractérisation des clones de manioc en cours d'introduction dans la zone du PADEF	Juillet 2015	UNGP/IRA	
<b><u>Elevage</u></b>	9	Contractualiser un Consultant pour effectuer une évaluation exhaustive des descendance de la race Sussex dans les élevages initiés par le projet – cette action concerne les Sussex distribués par le PRODER 3 en 2014 et s'étendra aux premières éclosions des œufs de la campagne de distribution du PADEF de 2015	Septembre 2015	UNGP/ Responsable Composante Appui à la production /DGE	
	10	Concernant les <b>bénéficiaires primaires qui ont reçu des sujets en mai-juin 2015</b> :  (vii) <i>accélération de la contractualisation des bénéficiaires primaires (avec les bénéficiaires secondaires).</i> (viii) <i>formation les bénéficiaires primaires</i> (ix) <i>l'estimation du coût des poulaillers construits par les bénéficiaires</i>  a. <i>intégrer ces données dans les contrats de métayage</i> b. <i>inclure les couts totaux dans le calcul des contributions des bénéficiaires au financement du PADEF).</i>	Juillet 2015	UNGP/ Responsable Composante Appui à la production /DGE/RSE/RAF	
	11	Concernant les <b>bénéficiaires primaires identifiés mais non</b>	Juillet 2015	UNGP/ Responsable	

Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement
	<p>servi ou qui ont reçu un nombre insuffisant de sujets (GIECs) :</p> <p>(v) recensement de tous les bénéficiaires qui avaient commencé à mettre en place des poulaillers et auxquels le projet n'avait pas livré de sujets et de tous les GIECs ayant déjà bénéficié de sujets</p> <p>(vi) faire une commande spéciale de sujets uniquement pour ces 2 groupes (la liste devra être vérifiée par des visites des bénéficiaires et validée par la DGE avant d'autoriser cette commande – cette action ne concernera que le public cible du FIDA). Pour les GIECs, le programme devra adopter un système de ratios proportionnel au nombre de leur membres et/ou à la taille de leur poulailler pour les différencier des ménages bénéficiaires</p>		Composante Appui à la production /DGE	
	<p>12 Concernant l'identification des <b>bénéficiaires secondaires</b> :</p> <p>(v) la mise en place d'une commission telle que prévue dans la première identification à laquelle peut s'ajouter un représentant du ministère de l'agriculture et de l'élevage au niveau central.</p> <p>(vi) recours à des arrangements avec les détenteurs de couveuses de grande capacité pour accélérer la production des poussins à partir des œufs fécondés rétrocedés afin de produire les poussins démarrés qui seront distribués aux bénéficiaires en attente dans les districts de Madingou et d'Owando.</p>	Juillet 2015	UNGP/ Responsable Composante Appui à la production /DGE	
	<p>13 Tenir une réunion tripartite DGE PADEF FIDA pour faire le point sur des préparatifs de la réception des ovins au CAT à Inoni Falaise</p>	Juillet 2015	UNGP /MAE	
<b><u>Pêche et pisciculture</u></b>	<p>14 Mettre en place et rendre fonctionnel selon les dispositions techniques ci-dessus les 3 pilotes piscicoles (préparation des étangs, fournitures des alevins et des aliments et surtout de formation-action)</p>	Juillet – août 15	UNGP/SPP/MAE/ consultant	
	<p>15 Ouvrir les espaces destinés à abriter les CCP de Makotimpoko (2 500 m<sup>2</sup>) et de Okombé (faire un layon de 50 m x 300 m de layon du marché d'Okombé vers l'affluent Likouala-Mossaka pour le CCP d'Okombé</p>	Juin – Juillet 15	UNGP/SPP/MPA/ riverains	
	<p>16 La mission réitère l'endossement du système de gestion de la Dzoumouna</p>	Juillet 15	UNGP/MPA	

Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement
	17 Elaborer une documentation sur les principes directeurs de la pisciculture commerciale	Octobre 15	UNGP/SPP	
<b>Composante 2 : Appui à la conservation, transformation et commercialisation</b>				
<b><u>Développement des filières</u></b>	18 Contractualiser un consultant national pour évaluer la demande en maïs et soja dans les zones où le PADEF appuie les aviculteurs	Septembre 2015	UNGP	
	19 Réaliser et valider l'étude de faisabilité des CA	Juillet 2015	UNGP/FAO/FAO/Consultant	
	20 Réaliser une cotation pour une déterreuse tractée ou manuelle de manioc et évaluer les coûts de prestation de services stockage, de labour et récolte mécanisés du manioc	Septembre 15	UNGP/FAO/FAO/Consultant	
	21 Élaborer les TDRs et recruter un consultant pour l'implantation à coût partagé d'une unité de transformation du manioc et production gari à Ndounga Ntébélé	Juillet – août 2015	UNGP/FAO/FIDA/ Consultant	
	22 Identifier des Productrices et Producteurs Modèles dans la zone du PRODER-SUD pour introduire la variété d'igname Bété bété	Septembre 2015	Responsables de Composante Appui .à la Production/CSA/UNGP	
<b><u>Accès aux bassins de production et marchés</u></b>	23 Assurer la participation des spécialistes de l'UNGP dans le choix et la planification de réalisation des infrastructures de désenclavement au niveau Départemental afin d'assurer un ciblage approprié	Immédiatement	Coordonnateur	
	24 Exiger des études détaillées et appropriées en fonction des types d'infrastructures à réaliser et assurer un avis motivé préalable des cadres du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics avant le lancement des appels d'offres	Immédiatement	Responsable infrastructures	
	25 Impliquer les cadres techniques du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics dans la finalisation des DAO et la commission d'analyse des offres techniques de réalisation des infrastructures à travers un protocole formel de collaboration	Immédiatement	Coordonnateur	



Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement
	26 Impliquer les cadres techniques du Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics dans le suivi et la réception des ouvrages de désenclavement à travers un protocole formel de collaboration	Immédiatement	Coordonnateur	
	27 Recueillir au préalable l'avis motivé marqué par une signature explicite du responsable des infrastructures avant les paiements et les réceptions des infrastructures	Immédiatement	RAF	
	28 Séparer nettement les fonctions d'étude, d'exécution et de suivi dans la réalisation des infrastructures et archiver les documents correspondants	Immédiatement	Coordonnateur	
	29 Assurer un suivi plus rigoureux des chantiers et documenter les rapports de suivi	Immédiatement	Responsable infrastructures	
	30 Respecter scrupuleusement les délais contractuels et introduire les pénalités de retard pour les entreprises défailtantes	Immédiatement	Coordonnateur, RPM, RAF	
	31 Tenir une black-list des entreprises défailtantes et partager la liste avec le Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics et la commission passation des marchés du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage	Immédiatement	Coordonnateur, RPM, RAF	
	32 Introduire une requête au prêt des Conseils Départementaux pour demander l'entretien régulier des pistes réalisées/réhabilitées par les PRODER et le PADEF et conditionner le développement de l'appui aux activités de production à l'inscription dans les budgets annuels des Départements de ressources pour cet entretien	Août 2015	Coordonnateur	
	33 Introduire une requête auprès du Gouvernement pour demander le financement des activités restantes du PRODER Sud et PRODRE 3 sur le reliquat de la contrepartie nationale au titre de ces projets.	Immédiatement	Coordonnateur	
	34 Introduire une requête de prorogation du prêt OFID au 31 décembre 2016 au titre du PRODER 3 afin d'achever les réalisations entreprises	Juillet 2015	Gouvernement	
	35 Commanditer un audit technique et financier de l'utilisation des comptes de contrepartie des PRODER et du PADEF afin d'orienter	Août 2015	Gouvernement et FIDA	

Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement
	l'apurement des contrats non achevés			
<b>Composante 3 : Renforcement des capacités</b>				
<b><u>Renforcement des organisations de microfinance</u></b>	37 Recruter un cabinet/consultant pour évaluer l'OPM.	Démarrage de l'évaluation début Juillet 2015	UNGP	
	38 Recruter un cabinet/consultant expérimenté dans la création de réseau avec faïtière afin de développer une stratégie en lien avec le plan de désengagement et l'étude de faisabilité d'une faïtière	Septembre 2015	UNGP/OPM	
	39 Faire un suivi rapproché des dossiers d'agrément	Continu	UNGP	
	40 Opérationnaliser les animateurs des CEQ et les homologuer dans un premier temps	Juillet 2015	UNGP/OPM	
	41 Développer les TdR et recruter un bureau d'étude/consultant pour mener une étude sur les opportunités de financement des chaînes de valeurs ciblées.	Octobre 2015	UNGP	
	42 Présenter clairement la position du projet sur les problèmes de remboursement des fonds perdus dans certaines caisses (vol et détournements) afin de mettre fin à l'ambiguïté autour de cette question	Septembre 2015	UNGP	
<b>État d'avancement de l'exécution</b>				
<b><u>Gestion du Programme</u></b>	43 Régulariser la situation du personnel (contrats) et renforcer la dynamique d'équipe	Immédiatement	Coordonnateur/RAF	
	44 Régulariser la situation des équipes de facilitation et les CSA des Départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha	Immédiatement	Coordonnateur/RAF	
	45 Revisiter les contrats avec les structures déconcentrés et bien établir les modalités de délégation des activités aux structures déconcentrées	Immédiatement	Coordonnateur/RAF	
	46 Régulariser les contrats, indemnité et provision des frais de fonctionnement des DDA et DDE	Immédiatement	Coordonnateur/RAF	

Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement
<b><u>Ciblage</u></b>	47 Responsabiliser de manière spécifique un des cadres pour les aspects Ciblage (RSE comme c'est la pratique dans d'autres projets)	Immédiatement	Coordonnateur	
	48 Actualiser la stratégie ciblage du Projet et la communiquer aux partenaires de mise en œuvre (MAE, MTP, structures déconcentrées, prestataires)	Immédiatement	RSE	
<b><u>Suivi-Evaluation</u></b>	49 Organiser et planifier des missions de suivi/vérification de la réalisation des activités sur le terrain	Immédiatement	Coordonnateur	
	50 Clarifier le mandat et les rapports hiérarchiques des facilitateurs et régulariser leurs contrats de travail en respectant les dispositions en vigueur	Immédiatement	Coordonnateur et RAF	
	51 Exiger des facilitateurs des plans de travaux trimestriels et des programmes de sorties et en faire un suivi rapproché	Après la signature de leurs contrats	RAF et responsable suivi-évaluation	
	52 Suivre avec diligence la livraison des véhicules en attente et assurer la mobilité du personnel du projet	Immédiatement	RAF et responsable passation des marchés	
	53 Travailler avec le service administratif et financier et les responsables suivi-évaluation pour une plus grande synergie des données physiques et financière du projet	Août 2015	Coordonnateur	
	54 Exploiter et valoriser les rapports d'achèvement des PRODER et la situation de référence du PADEF pour quantifier les indicateurs du cadre logique	Août 2015	Responsable suivi-évaluation	
	55 Responsabiliser au sein de l'équipe des responsables en charge du ciblage et leur donner un mandat clair à cet effet	Avant la revue à mi-parcours	Coordonnateur	
	56 Mettre en place un dispositif de suivi systématique des effets de la mise en œuvre du PADEF sur les bénéficiaires et capitaliser les bonnes pratiques	Juillet 2015	Responsable suivi-évaluation	
	57 Mettre à jour le tableau SYGRI pour le prochain reporting sur l'année 2015 (ajouter l'indicateur de la faitière GIEC).	Août 2015	Responsable suivi-évaluation	
	58 Elaborer un système pour justifier les barèmes des indicateurs de deuxième niveau SYGRI (quantitative et qualitative)	Août 2015	Responsable suivi-évaluation	
59 Désagréger les données par genre (h/f)	Août 2015	Responsable suivi-évaluation		
60 Aligner les données du tableau SYGRI du PRODER 3 avec le rapport d'achèvement	Août 2015	Responsable suivi-/évaluation		

Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement
	61 Envoyer au FIDA les indicateurs et les données de référence pour le PADEF	Septembre 2015 - Avant la revue à mi-parcours	et consultant Responsable suivi-évaluation	
<b>Aspects fiduciaires</b>				
<b>Gestion financière</b>	62 Veiller à la mise en place des ressources humaines nécessaires (auditeur interne et animateurs).	Avant la revue à mi-parcours	Coordonnateur	
	63 Régulariser la situation du personnel ayant le statut de fonctionnaires et celle de l'assistante en passation des marchés.	Immédiatement	UNGP	
	64 Procéder à la révision du costab pour prendre en compte les dépassements dans les frais de fonctionnements et salaires.	A la revue à mi-parcours	MAE, Coordonnateur et RAF	
	65 Réviser et mettre à jour l'organigramme, le règlement intérieur, les dossiers du personnel, contrat de travail type et régulariser le paiement des cotisations sociales et prélèvements fiscaux sur salaires.	Avant la revue à mi-parcours		
	66 Procéder à l'évaluation de performances du personnel.	Avant la revue à mi-parcours	UNGP	
	67 Finaliser le manuel des procédures administratives, financières et comptables tout en veillant à intégrer les réponses aux observations relevées par la mission sur le système de contrôle interne.	Avant la revue à mi-parcours	Coordonnateur et RAF	
	68 Refonte totale de la gestion des paiements aux fournisseurs	Immédiatement	SAF	
	69 Mise à jour de la comptabilité, saisie des engagements et du PTBA sur tompro et procéder à des clôtures comptables contrôlés par le RAF à la fin de chaque mois.	Juin 2015	RPSE, RAF	
	70 Finaliser l'inventaire physique des immobilisations.	Juin 2015	SAF	
	71 Renforcer la formation continue des aides comptables et mettre en place Tompro au niveau des départements.	Avant la revue à mi-parcours	SAF	
	72 renforcer la communication plus régulière entre les comptables et le RAF (réunion mensuelle).	continue	Coordonnateur et RAF	
	73 Communiquer les rapports de suivi financiers (revisés par les auditeurs) selon le canevas FIDA	45 jours après la fin de chaque trimestre	RAF et Comptables	
	74 Rattraper le retard dans la préparation des DRFs et justifier tous les montants non encore sollicités et tous les écarts dans les états de rapprochements des comptes.	Juin 2015	RAF et Comptables	
	75 Régulariser toutes les avances anciennes et non encore apurées par le personnel concerné ou non appuyées par des pièces probantes.	Juin 2015	RAF et Comptables	

Domaine d'action	Mesure convenue	Date	Qui	État d'avancement
	76 Régulariser la situation des préfinancements entre projets ou entre différentes sources de financements dans le même projet	Juin 2015		
	77 Assurer l'alimentation des fonds de contrepartie par la dotation du Gouvernement ;	Septembre 2015	Coordonnateur et RAF	
	78 Communiquer les rapports d'audit externe au FIDA	30 juin 2015		
<b>Passation des marchés</b>	79			
	80 Signature du Protocole de collaboration entre le MAE et l'UNGP	30 juin 2015	CGMP du MAE et Coordonnateur PADEF	
	81 Amendement des Dossiers Types	15 juillet 2015	RPM	
	82 Appropriation des recommandations de la mission de revue de la passation de marchés de décembre 2014	30 juin 2015	Coordonnateur	
	83 Relecture de termes de référence du Staff du PADEF	30 juin 2015	Tous les experts et responsables du PADEF	
<b>Autres : Procédures de clôture des PRODER 2 et 3</b>				
	84 Procéder à la notification du personnel du PRODER 2 et PRODER 3 pour annoncer la fin des contrats de travail	immédiatement	Coordonnateur	
	85 Procéder au remboursement du montant de 22.241,19 USD\$ et procéder à la clôture du compte Prêt OFID 1177 P du PRODER 2 et celui du compte bancaire du prêt FIDA	30 juin 2015	Coordonnateur et RAF	
	86 Reconstitution des DRFs pour justifier le montant de 45 205,42 USD\$ (écart de change) sur le compte Prêt OFID du PRODER 3	immédiatement	RAF	
	87 Aucun engagement et aucune réception ne pourra être éligible au financement après la date d'achèvement convenue.	Continue	Coordonnateur et RAF	

## Appendice 9 : Évaluation de la gestion financière lors de la supervision - Questionnaire d'orientation

<b>Pays:</b> République du Congo	<b>Identification du prêt/ don:</b> PRET 851-CG
<b>Nom du projet:</b> PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES (PADEF)	
<b>Organisme d'exécution:</b>	CPM:RASHA OMAR
<b>Responsable financier chargé de l'examen/ Spécialiste en gestion financière:</b> Anas ABOU EL MIKIAS	<b>Date de l'examen:</b> 19 MAI 2015.

Objet	Note E/M/F (Elevé, moyen, faible)	Problèmes Commentaires Recommandations	/
<b>A. Risque inhérent</b>			/
<b>B. Risque de contrôle</b>			/
<b>1. Organisation et personnel</b>			

<p>a.</p>	<p>Adéquation de la structure organisationnelle pour répondre aux besoins fonctionnels du projet</p>	<p>La revue de l'organigramme relève les observations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Postes non pourvu : Auditeur interne</li> <li>- Démission du spécialiste de renforcement de capacités et développement des filières en décembre 2014 (solde de tout compte non apuré) et poste non renouvelé.</li> <li>- Recrutement d'une assistance de passation de marchés (ancienne secrétaire du PRODER) non encore reflété sur l'organigramme. Elle est payée sur le PRODER 3 depuis janvier 2015 sans NO du FIDA ni contrat signé (Cas de falsification de contrats).</li> <li>- Les postes du PADEF au niveau régional ne sont pas reflétés dans l'organigramme (Aides comptables, facilitateurs, gardiens....) ainsi que les chefs de secteurs.</li> </ul> <p>Absence d'animateurs relais qui doivent assister les chefs de secteurs dans les départements.</p> <p>Par ailleurs, l'UNGP qui devait être créée par arrêté du MAE a été créée par note de services.</p> <p>Le personnel clé (Spécialiste Agropostal ; infrastructure, et pêche) comprend 3 fonctionnaires qui n'ont pas présenté l'autorisation de leurs hiérarchies et non pas suspendu leurs contrats avec l'Administration.</p> <p>Le PADEF utilise les chauffeurs du PRODER et ne dispose pas de secrétaires.</p> <p>Le personnel du projet PRODER 2 et du PRODER 3 qui sont achevés n'ont pas reçu de notification pour annoncer la fin des contrats de travail. Le personnel PRODER 2 a été payé sur les fonds de contrepartie du PRODER 2 pendant les mois janvier à mars 2015. Les 12 personnes concernées continuent de travailler sans aucune base légale et ne sont pas payées depuis fin mars 2015.</p> <p>Une partie du personnel payé sur le PRODER3 travaille pour le PADEF (aides comptables, chauffeurs, femme de ménage).</p> <p>Par ailleurs, il existe un dépassement important entre les coûts prévus au Constable (179 350 000 FCFA) et les charges du personnel prises en charge par le projet (284 639 363) jusqu'au 31 décembre 2014 soit un écart de (105 289 363) soit +de 58% qui s'explique partiellement par les cotisations sociales non prises en comptes dans le costab.</p> <p><b>E</b></p>
-----------	--	---

b.	Existence d'une description claire des fonctions relatives aux principaux postes prévus par le projet, y compris les postes fiduciaires	E	Chaque poste dispose de TDR annexés au contrat de travail.  Néanmoins, il existe des chevauchements entre quelques fonctions notamment entre comptables/Assistante administrative et comptable et comptables/RAF.
c.	Adéquation du personnel de gestion financière du projet (effectifs et compétences) pour répondre aux besoins fonctionnels du projet	E	Les 10 aides comptables sont opérationnels dans les départements dont 3 sont pris en charge par le PRODER 3. Il est important d'anticiper le recrutement des aides comptables sur fonds PADEF à partir du mois d'octobre 2015. Une évaluation formelle de la performance de ces personnes (statut consultants) permettrait de motiver la décision de recrutement direct de ces personnes sur PADEF ou le lancement d'un processus compétitif ouvert. Le costab n'a pas prévu les budgets nécessaires pour la rémunération de ces aides comptables. Le Costab doit être revu à la RMP.
d.	Disponibilité et adéquation des manuels d'utilisation et des directives pour le personnel	E	Les documents de bases existent : lettre à l'emprunteur, accord de financement, règlement intérieur du personnel, le Rapport d'évaluation du projet. Cependant, il reste la mise à jour et la validation de la version finale du manuel de procédure.
e.	Existence d'un système d'évaluation basé sur la performance en place et évaluation de la performance du personnel en temps opportun	E	L'évaluation a été faite par le ministère de tutelle en 2013. Cependant l'UNGP ne possède pas les fiches d'évaluation mais chaque personne a reçu une lettre d'appréciation de sa performance. Hormis le comptable PRODER3 et la RPM, toutes les autres personnes ont reçu des avertissements. La mission recommande une évaluation de performance interne par l'UNGP et une évaluation externe par cabinet RH spécialisé.
f.	Couverture d'assurance maladie adéquate pour l'ensemble du personnel	F	Tout le personnel est assuré
g.	Paiement ponctuel des frais de sécurité sociale	F	Les cotisations sont régulièrement libérées
h.	Personnel suffisamment informé sur la politique nationale et sur la politique anti-corruption du FIDA et les coordonnées pertinentes	E	Aucune communication dans ce cadre.
<b>2. Budget</b>			
a.	Préparation et approbation du programme de travail et du budget annuels	F	Le PTBA 2015 a été préparé dans les délais, validé par le CNP et a obtenu l'ANO du FIDA



b.	Programme de travail et du budget annuel en ligne avec les catégories de dépense contenues dans l'Accord de Financement, Annexe2	<p>Le PTBA présente les données attendues par le FIDA. Cependant, les prévisions sont très ambitieuses par rapport à la capacité d'exécution notamment sur la composante infrastructure. Le projet a acquis un logiciel qui permettra d'automatiser la préparation du PTBA.</p> <p><b>E</b></p>
c.	Identification des sources de financement et des agences d'exécution pour chaque catégorie dans le PTBA	<p>Bien défini.                  Néanmoins, la mission recommande de finaliser le lien entre le Costab et le PTBA.                  Il est important de procéder à la révision du costab notamment pour prendre en compte des activités prévues au RPE et non reflétées au costab (filière banane).                  Enfin le SAF ne procède pas à l'élaboration des tableaux de bord mensuels du Projet (Situation des engagements, réalisation financières, décaissements) de manière systématique pour informer les chefs de composantes/spécialistes sur l'avancement financier et le niveau de consommation du budget.                  Cette situation est la conséquence du retard important sans la mise à jour de la comptabilité.</p> <p><b>E</b></p>
d.	Identification des liens entre les PTBA et les marchés publics (estimation des coûts et des activités). Vérifier les hypothèses à l'appui des estimations de coûts. Testez les articles de grande valeur	<p>Le projet se base sur les expériences des années antérieures.                  Néanmoins, les écarts entre les prévisions et les réalisations sont très fréquents. A ce stade soit moins de cinq mois après le début de l'année le PADEF a procédé à l'élaboration d'un PPM actualisé.                  Un écart alarmant a été détecté entre le PPM et le PTBA                  TOTAL PPM PADEF : 1 787 609 000                  TOTAL PTBA PADEF : 3 794 929 000</p> <p>Le total du PTBA PRODER 3 est de 2 692 000 000                  Le montant du PTBA PADEF représente 48% du montant des financements du PADEF</p> <p><b>E</b></p>
<b>3. Flux de fonds et modalités de décaissement/retrait</b>		
a.	Ponctualité du décaissement des fonds par les différentes sources	<p>les DRF ont été transmises en retard. Problème de trésorerie.                  depuis le début une seule DRF (NO.3)de réapprovisionnement du compte désigné a été présentée au FIDA le 22/12/14, soit à peu près 7 mois après paiement du dépôt initial le 2 mai 2014. On est à peu près à 4 mois du paiement de la DRF 3, mais pas de soumission de DRF de</p> <p><b>E</b></p>

			<p>reconstitution du compte désigné, ce qui implique un non-respect des procédures du FIDA qui stipulent que les DRFs de reconstitution doivent être préparés dès que les dépenses atteignent 30 % du dépôt initial ou au plus tard 90 jours après paiement de la dernière reconstitution.</p> <p>Les DRF ont été transmises en retard. Depuis le début, programme a soumis 5 DRF dont 2 de réapprovisionnement, 2 de remboursement et 1 DRF avance initiale.</p> <p>le programme a soumis DRF pour augmenter l'avance initiale.</p> <p>Depuis environ 4 mois le programme n'a pas soumis les DRF de reconstitution du compte désigné. Ce qui implique un non respect des procédures du FIDA (préparation des DRF dès que les dépenses atteignent 30% du dépôt initial.</p>
b.	Ponctualité du décaissement des fonds versés par les contreparties		<p>Le projet attend la contribution du Gouvernement pour l'année 2014 et 2015.</p> <p>En 2014, le projet a reçu la contribution du gouvernement relative à 2013 ainsi que le reliquat du financement non consommé par le PRODER 1.</p> <p>A ce stade, le PADEF n'a pas encore reçu la contribution du gouvernement de 2014 et 2015 totalisant 800 millions de FCFA.</p> <p>Le préfinancement des activités sur les comptes de contre partie accentue le risque de rupture des fonds. A ce stade, le compte bancaire logeant la contrepartie du gouvernement comprend moins de 500.000 FCFA.</p> <p><b>E</b></p>
c.	Efficacité des canaux de financement		<p>A date, le programme utilise les DRFs.</p> <p>Le projet devrait négocier avec les banques pour améliorer le service bancaire (diminution des frais bancaires, négociation d'un taux de change fixe USD\$/FCFA).</p> <p><b>F</b></p>
d.	Gestion des comptes bancaires du projet autres que les comptes spéciaux, le cas échéant – comptes d'ajustement, fonds improductifs		<p><b>F</b></p>
e.	Gestion du ou des comptes spéciaux/comptes réservés, décaissements		
	i) Adéquation du montant de l'allocation autorisée pour assurer l'acheminement correct des fonds.		<p>Le dépôt initial est insuffisant. Le projet a atteint sa vite de croisière. Par conséquent, il est opportun d'augmenter le dépôt initial à 400.000.000 frs cfa.</p> <p>Une demande a été communiqué au FIDA dans ce</p> <p><b>E</b></p>

			sens.
	ii) Adéquation des méthodes de décaissement utilisées.	<b>M</b>	Les méthodes de décaissement sont adéquates.
	iii) Adéquation du support documentaire joint à l'état des dépenses, aux décaissements, remboursements, paiements directs et engagements spéciaux (se reporter à l'Annexe IV et compléter la notation qui découle des constatations).	<b>E</b>	Les DRFs ne sont pas systématiquement supportés par des pièces comptables adéquates : Pour les missions, faut toujours attacher les tdr, les ordres de mission, les rapports de mission et autres justificatives.... Les DRFs de PADEF sont de très faible qualité. Aucune DRF de remboursement ou de réapprovisionnement n'a jamais été payée en entier car il y a toujours des dépenses inéligibles dues soit à une mauvaise imputation au FIDA au lieu du gouvernement soit à l'inclusion de taxes ou à l'application incorrecte des % de financement.
	iv) Préparation en temps opportun et exactitude des demandes de retrait	<b>E</b>	Saisie non à jour, Retard dans la préparation des DRFs, Problèmes de trésorerie.
	v) Autorisation de la préparation de demande de décaissement.	<b>E</b>	Ils sont dument autorisés. Néanmoins le contrôle du Ministère des Finances n'est pas effectif.
	vi) Situation des dépenses débitées du compte spécial mais pour lesquelles la reconstitution n'a pas encore été demandée (les anciens cas doivent être notés)	<b>E</b>	Plus de 20% du dépôt initial
	vii) Régularité du ou des comptes spéciaux, suivi et rapprochements mensuels signés par le gestionnaire du projet. Revoir et évaluer les rapprochements.	<b>E</b>	Le dernier rapprochement validé date du mois de décembre 2014.
<b>L</b>	viii) Comparer le taux de décaissement par rapport au PTBA et voir s'il est satisfaisant étant donné le temps d'exécution restant. Fournir des observations si nécessaire.	<b>E</b>	Le taux d'exécution du PTBA du PADEF est de 8,3%
	ix) Recouvrement des soldes des comptes spéciaux à la clôture du prêt	<b>E</b>	Le recouvrement des soldes des comptes spéciaux est effectué en ce qui concerne le PRODER 2 pour le financement FIDA mais le compte spécial n'a pas été clôturé. Le solde de ce compte à ce jour (compte réalimenté suite au versement d'un chèque payé doublement pour un montant de 1,3 millions de FCFA au fournisseur SIDC). Ce montant ayant été imputé doublement (dépense inéligible)

			<p>sur le financement FIDA doit être restitué au FIDA. Par rapport à l'OFID le recouvrement n'a été effectué que partiellement. Il reste un montant de 22.000 USD\$ non encore restitué à ce jour (le montant n'étant pas disponible sur le compte bancaire (solde de 6,000 USD\$), le gouvernement doit verser un montant complémentaire de 14.000 USD\$).</p> <p>En ce qui concerne le PRODER 3, un plan de recouvrement a été mis en place avec le FIDA et l'OFID.</p>
<b>4. Contrôles internes</b>			
a.	<p>Séparation des tâches - les responsabilités fonctionnelles suivantes sont effectuées par les unités ou les personnes suivantes :</p> <p>(i) l'autorisation d'une transaction                  (ii) l'exécution d'une transaction                  (iii) l'enregistrement de la transaction, et                  (iv) la conservation des actifs impliqués dans la transaction</p>		<p>Les responsabilités du Service Administratif et Financier ne sont pas correctement appliquées : Compte tenu de l'absence d'implication du SAF dans le processus d'autorisation des engagements, revue des contrats avec signature par les fournisseurs.</p> <p>Par ailleurs, la mission note l'absence de mécanismes de contrôle communautaire ou de mécanismes pour prendre en charge les plaintes et doléances.</p> <p>Enfin, la séparation des tâches comptables et de paiement des fournisseurs n'est pas optimale (comptables chargés de préparer les paiements).</p>
b.	<p>La clarté et la pertinence des processus de décision et la séquence des événements pour les fonctions de contrôle de l'exécution des projets doivent être reflétés dans le Manuel de gestion financière (ou l'équivalent)</p>	E	<p>Le manuel des procédures qui fait partie des conditions de l'accord de financement n'est pas encore validé.</p>
c.	<p>Respect du manuel financier</p>	M	<p>Le manuel est moyennement appliqué</p>
d.	<p>Efficacité et efficience des contrôles internes à l'égard des sources de financement autres que le FIDA</p>	E	<p>Mêmes observations que pour le financement extérieur.</p>
e.	<p>Adéquation de la gestion des contrats (utilisation du registre des contrats et de la forme de surveillance) et de son enregistrement</p>	E	<p>Absence de la saisie régulière et à jour des engagements sur le logiciel Tompro (cette fonction doit être assurée par la RPM),                  Le registre des contrats se limite à un tableau non exhaustif (en comprend que quelques contrats de 2015). Toutefois, il n'est pas mis à jour de manière régulière.</p>
f.	<p>Efficacité et efficience du contrôle interne relatif aux dépenses (cycle complet: engagement, paiement, réception des biens</p>	E	<p>Lors du paiement de la dépense le contrôle de l'effectivité de la dépenses n'est pas systématiquement documenté (revue des rapports</p>

	et services, approbation des paiements, classification, etc.)		<p>mensuels d'activité validés par le responsable d'activité).</p> <p>Au niveau départemental le facilitateur et l'Aide comptable ne disposent pas des documents contractuels avec les fournisseurs leur permettant de contrôler et de suivre d'exécution des prestations.</p> <p>Sur un autre plan la piste d'audit n'est pas systématiquement assurée (absence de conventions avec les associations, absence de PV de réception par les bénéficiaires).</p> <p>La mission a relevé que plusieurs chèques sont libellés au nom de l'assistante comptable notamment en ce qui concerne les frais des missions.</p>
g.	Pièces probantes confirmant la livraison et l'acceptation des produits contractés, travaux ou services	F	
h.	Contrôle physique des liquidités, documents et données. Adéquation des systèmes de classement. La petite caisse fait-elle l'objet de réconciliation mensuelle ainsi que de contrôles inopinés; la garde de la caisse et le contrôle des clés	F	<p>L'assistant comptable tient deux caisses (PRODER 3 et PADEF). Des contrôles inopinés sont effectués avant chaque réapprovisionnement.</p> <p>Les chèques libellés au nom de l'assistante au lieu du nom du fournisseur sont à proscrire.</p>
i.	Adéquation de la gestion physique de l'argent	F	L'argent est toujours gardé dans un coffre fort.
j.	Ponctualité des paiements aux fournisseurs et consultants	E	<p>Les délais de paiement ne sont pas systématiquement stipulés dans les contrats avec les fournisseurs et prestataires. La mission a identifié des cas de rétention de chèques.</p> <p>La mission recommande de se conformer aux délais de paiement en vigueur selon la législation nationale (30 jours).</p> <p>D'autre part la mission a noté le niveau important des avances accordées aux fournisseurs et recommande de limiter ces mécanismes.</p>
k.	Admissibilité des dépenses par rapport aux accords de prêt	F	Les accords sont respectés. Dans la mesure du possible éviter les préfinancements.
l.	Légalité / éligibilité des avances de fonds du projet et la justification en temps opportun pour leur utilisation	F	Les départements sont priés de justifier les avances avant le 05 du mois suivant.
m.	Conformité aux clauses de gestion financière dans les conventions de financement et Lettre à l'Emprunteur	F	Les documents sont actuellement consultés
n.	Adéquation de la tenue et mise à jour des	E	L'inventaire a été réalisé au sein des 10

	registres relatifs aux actifs immobilisés et aux inventaires		départements mais n'a pas encore été effectué à l'UNGP (programmé en déc 2014 puis en février 2015). En plus de l'inventaire physique des immobilisations, la mission recommande de confirmer les réalisations du PADEF par un inventaire sur le terrain (conjointement entre les facilitateurs, les AC et les spécialistes.
o.	Adéquation des contrôles concernant les actifs du projet, y compris: i) le véhicule et la gestion d'autres actifs (les actifs immobilisés sont-ils marqués, y a-t-il un inventaire effectué sur une base régulière?) ii) la gestion du carburant (les conducteurs maintiennent-ils un journal de bord?) iii) Les autorisations de voyage (y compris les per diems versés au personnel)	F	-Les carnets de bord sont en usage, le stock du carburant est géré par cartes. Les rapports de consommation sont préparés. -Les voyages sont toujours validés par les ordres de mission qui précisent l'objectif et le nombre de jours pour le per diem.
p.	Adéquation des assurances pour les véhicules et pour les biens	M	A date le PADEF est en attente de réception de 7 véhicules. Les autres biens ne sont pas assurés.
q.	Ateliers : i) Disponibilité de la liste des participants ii) per diems versés aux participants iii) Les reçus pour les dépenses atelier	F	Toujours la liste des participants, leurs coordonnées et signatures font partie du dossier de l'atelier
r.	Pertinence des contrôles et processus d'autorisation pour l'utilisation des fonds (paiements, virements, gestion de trésorerie / bilan de la banque) / et d'autres comptes d'exploitation - non compte spécial	F	Les virements et paiement sont dûment autorisés
s.	Arrangement avec la banque et contrôles (rapprochement entre les extraits de compte et les états financiers)	E	Les rapprochements préparés par le CPT et transmis à la RAF pour vérification et validation du Coordonnateur. Cependant, il nécessite d'être régulièrement mis à jour.
t.	Existence d'une unité de support IT en place	E	Le projet n'a pas de IT support.
<b>5. Procédures comptables</b>			
a.	Méthode de comptabilité (caisse, d'exercice) et si les normes comptables sont conformes aux exigences FIDA (par exemple IFRS / IPSAS / caisse IPSAS)	F	Le projet suit la comptabilité des engagements et utilise le plan comptable OHADA.
b.	Adéquation et fiabilité du système comptable (comptabilité en partie double, logiciel utilisé, les données budgétaires sont-elles entrées dans le système comptable ?, le système comptable peut-il produire régulièrement des rapports financiers automatisés?).	E	Le PTBA de 2014 a été saisi sur logiciel Tompro mais le contrôle budgétaire n'est pas totalement opérationnel en absence de soumission systématique des activités programmées au contrôle de la disponibilité budgétaire avant l'engagement des dépenses. Pailleurs, le PTBA de 2015 n'est pas encore totalement saisi sur le Logiciel Tompro.

c.	Tenue des registres (notamment documentation et classement/archivage)	E	La mission recommande la mise à jour du registre des suivis des missions. L'archivage et le classement des documents n'est pas conforme aux normes et aux standards. Le projet est en cours de contractualisation avec un fournisseur pour disposer des espaces d'archivage au sein de l'UNGP
d.	Enregistrement et rapprochement des registres relatifs aux actifs immobilisés (contrôles physiques et sur échantillon)	M	Les activités sont en cours
e.	Adéquation de la documentation et des contrôles des systèmes informatiques, y compris les procédures comptables documentées, la sauvegarde des documents financiers incluant les procédures comptables et l'intégration de l'ensemble des sous-systèmes	F	Les données comptables sont sauvegardées dans un support externe et sur le réseau.
f.	Ponctualité de l'enregistrement des opérations, de la régularité de la performance et de l'approbation des rapprochements et contrôle des erreurs d'enregistrement	M	Les données sont enregistrées dans le logiciel. La mission recommande la ponctualité dans la saisie.
g.	Adéquation de la comptabilité et de déclaration des contributions des fonds de contrepartie (y compris l'impôt et les exonérations fiscales), ainsi que les contributions des bénéficiaires	E	Les contributions des bénéficiaires ne sont pas prises en considération et les exonérations faites par l'Etat non plus ne sont pas comptabilisées.
<b>6. Rapports financier et suivi</b>			
a.	Exhaustivité, précision, utilité et ponctualité des rapports financiers	E	Les RSF trimestriels ne sont pas communiqués au FIDA dans selon les délais de l'accord.
b.	Rapports intérimaires de gestion financière et liens avec les REP – ponctualité de la préparation et de la présentation au FIDA	E	Les rapports narratifs et financiers sont préparés. La mission recommande de mettre à jour la saisie avant d'éditer les états.
c.	Préparation de rapports indiquant la valeur actuelle du budget vs l'exécution réelle revenus / dépenses et le pourcentage d'exécution du PTBA	F	Le PADEF dispose du canevas des RSF selon le modèle FIDA.
d.	Suivi des recommandations fiduciaires contenues dans les précédents aide-mémoire	F	Le suivi des recommandations fiduciaires est effectué.
<b>7. Audit interne</b>			
a.	Existence de dispositions d'audit interne	E	Le projet n'a pas d'auditeur Interne.
b.	Adéquation des dispositions d'audit interne	E	

	(organisation, capacités du personnel)		
c.	Adéquation de la portée du travail de l'audit interne et qualité des rapports	<b>E</b>	
d.	Évaluation des questions soulevées dans les rapports d'audit	<b>E</b>	
<b>8. Audit externe</b>			
a.	Adéquation de la portée et du mandat	<b>F</b>	Le PADEF est audité pour la première fois en 2015 (exercices 2013 et 2014). La mission est en cours. La mission insiste sur la composition de l'équipe qui doit comprendre un spécialiste de passation des marchés. L'audit du PRODER3 est également en cours et celui du PRODER 2 a démarré au cours de cette semaine.
b.	Respect des termes de référence	<b>F</b>	
c.	Ponctualité du rapport d'audit	<b>M</b>	
d.	Qualité de l'audit	<b>F</b>	
e.	Mise en œuvre des recommandations d'audit / mise en place d'un plan d'action convenu pour y remédier	<b>F</b>	